DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Ve PLAN DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

1966 - 1970

France. Laws, statutes, etc.

— LOI N° 65-1001 DU 30 NOVEMBRE 1965
portant approbation du Plan de Développement
Economique et Social

+ ANNEXE CONCERNANT LES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

INTERNATIONAL MONETARY FUND
Joint Library
Washington, D. C. 20431
INTERNATIONAL BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT

83842

5L
338.91
F84p
1966/1970
Supp.

LOI n° 65-1001 du 30 Novembre 1965 portant approbation du Plan de développement économique et social.

L'Assemblée nationale et le Sénat ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique.- Le Ve Plan, dit Plan de développement économique et social, annexé à la présente loi, est approuvé comme cadre des programmes d'investissements pour la période 1966-1970 et comme instrument d'orientation de l'expansion économique et du progrès social.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 novembre 1965.

C. DE GAULLE

Par le Président de la République :
Le Premier ministre,
GEORGES POMPIDOU

Le ministre des finances et des affaires économiques,
VALERY GISCARD D'ESTAING.

A N N E X E

à la LOI n° 65-1001 du 30 Novembre 1965
portant approbation du PLAN de développement
économique et social

—

.....
.....

C H A P I T R E V

Le Développement régional urbain

.....

B 1. - LE [illegible]TS D'OUTRE-MER

Conformément aux dispositions de la loi portant approbation des options du Ve Plan et aux directives gouvernementales notifiées par le Premier ministre, le taux de croissance de la production des départements d'Outre-Mer de 1966 à 1970 sera sensiblement plus élevé que celui de la métropole.

Seul, en effet, un développement économique accéléré doit permettre aux départements d'Outre-Mer d'amorcer, avec le Ve Plan, une période où l'on pourra effectivement progresser dans l'harmonisation de leur niveau de vie avec celui de la France continentale.

Le taux retenu pour la croissance de la production intérieure brute des trois départements insulaires de 1963 à 1970 est donc en moyenne d'environ 6 p. 100. Il pourra dépasser très nettement ce chiffre pour la Guyane, en fonction notamment des effets attendus de l'installation de la base spatiale.

Le taux de croissance de la production intérieure brute par tête, compte tenu de l'accroissement démographique naturel, sera de l'ordre de 5 p. 100 par an, sauf à la Réunion où les perspectives de la croissance globale sont moins ouvertes et où l'expansion démographique est la plus inquiétante.

Il est essentiel qu'un développement à un rythme aussi rapide procède principalement de la meilleure utilisation des ressources locales. Il est également indispensable que l'agriculture, qui occupe 42 p. 100 environ de la population active, alors qu'elle ne représente que 27 p. 100 de la production intérieure brute en moyen-

...

Les DEPARTEMENTS d'OUTRE-MER (1)

Les conclusions auxquelles sont parvenues les quatre Commissions Locales
la Commission Centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer seront présentées en 3 p

- orientations principales
- perspectives du développement par secteur
- interventions de caractère général

Il faudra se reporter au rapport général de la Commission Centrale du Pla
des Départements d'Outre-Mer, pour prendre connaissance des perspectives détaillées p
chaque Département .

Première Partie

Les ORIENTATIONS PRINCIPALES

L'examen des résultats du IVème Plan et de la situation économique et soc
des Départements d'Outre-Mer en 1964 et 1965 conduit à arrêter pour la période 1966-1
un ensemble d'orientations générales qui reprennent et complètent les principes déjà
en oeuvre par les plans antérieurs et réaffirmés par la loi sur les options du Vème P

Chapitre 1 : Bilan du IVème Plan

I - L'accroissement de la production et l'amélioration du niveau de vie

Les résultats déjà enregistrés et ceux attendus pour l'année 1965 attester
que l'activité économique des Départements d'Outre-Mer s'est développée de 1962 à 196
au rythme prévu par le Plan et que le niveau de vie de leur population s'est sensible
amélioré depuis 4 ans. Le tableau nº 1 reporté en annexe regroupe certaines données st
tistiques significatives, relatives à l'exécution du IVème Plan .

A - La production, les équipements et les échanges se sont très sensibleme
accrus de 1962 à 1965 .

1)- Au niveau de la production intérieure brute, on peut déduire des compt
économiques dont on dispose à l'heure actuelle qu'il est fort probable que le taux d'a
croissement fixé par le IVème Plan sera atteint si ce n'est même dépassé
(voir tableau nº 2 en annexe).

---

(1) Ce document constitue l'Annexe "Départements d'Outre-Mer" de loi sur le Vè Pl

.../.....

[illegible] les comptes "rétrospectifs" intéressant la période 1961 à 1963 permettent d[illegible] qu'au cours de ces deux années la production intérieure brute s'est accrue dans les [illegible] insulaires à un taux annuel de 7,5 % alors que le Plan avait fixé un objectif de 6 %.

En second lieu il ressort des comptes économiques "prospectifs" dressés en 1963 pour la période 1961-1965 et intéressant seulement les deux départements Antillais que la croissance de la P.I.B. devrait être de 7 à 7,8 % par an dans chacune des deux îles.

2) - Certains indices qui reflètent assez bien l'activité générale (officiels) 1) rendent compte de l'importance de l'expansion économique de ces dernières années. On note en effet une très forte augmentation de la production d'électricité (+ 110 % en 4 Ans) un net développement des échanges commerciaux (+ 25 % de 1961 à 1964), un accroissement très sensible du trafic aérien.

3) - Examinées dans l'optique des résultats physiques, les productions des différentes branches ont connu de 1961 à 1965 des fortunes diverses et parfois éloignées des prévisions du Plan (voir tableau nº 1).

Agriculture. la production sucrière, prévue pour 1965 devait être égale à celle de 1961. Elle se situe nettement au dessous du niveau de l'année de base à la Martinique. Elle lui est légèrement inférieure seulement à la Réunion (1), et le dépasse sensiblement en Guadeloupe. La production bananière aurait dû atteindre son objectif aux Antilles s'il n'y avait eu le cyclône de 1964 en Guadeloupe. La production d'ananas de Martinique est quelque peu inférieure aux prévisions.

En matière de diversification des cultures les résultats sont en général décevants. Les productions d'élevage et des cultures maraîchères et vivrières sont demeurées en deça des objectifs prévus. Les cultures complémentaires d'exportation (café, cacao, thé, tabac) ont connu des difficultés et parfois régressé. A la Réunion, les huiles essentielles subissent une crise de surproduction.

La forêt a connu en Guyane un remarquable début d'exploitation industrielle dont les résultats se situent déjà au-delà de l'objectif prévu.

Insuffisance en matière de pêche artisanale, dans laquelle avaient pourtant été placés beaucoup d'espoirs, les résultats du IVème Plan traduisent en revanche un développement non négligeable de la pêche au large à la Martinique et de la pêche à la crevette en Guyane.

L'Industrie a connu au IVème Plan une assez vive expansion. Le nombre d'emplois nouveaux créés dans ce secteur est de l'ordre de 4 000 dont environ 3 500 dans la seule [illegible] et environ 500 dans l'artisanat, alors que le Plan avait fixé à 3 000 emplois l'objectif susceptible d'être atteint.

Le développement du Tourisme peut s'apprécier de deux manières : en valeur absolue. Les résultats obtenus (4[illegible] chambres nouvelles de bon standing en 4 ans y compris celles en construction en 1965), permettent d'affirmer que le IVème Plan aura vu le démarrage effectif de l'industrie hôtelière, en particulier aux Antilles.

(1) Compte tenu du fait que pour la RÉUNION la production de l'année de base était particulièrement élevée, l'évolution du IVème Plan représente en fait un progrès sensible par rapport à la période antérieure.

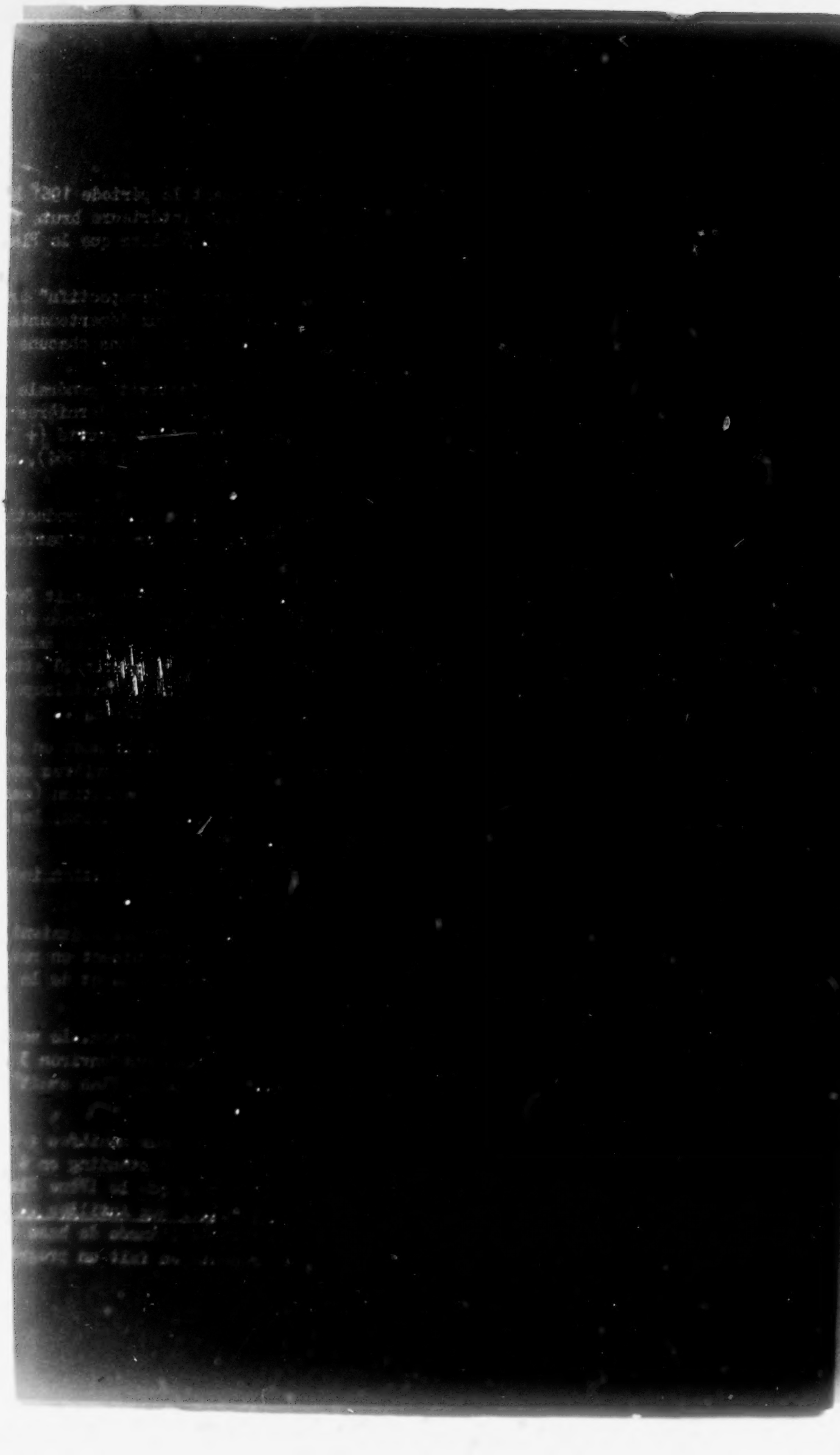

Mais si les objectifs du Plan ont été atteints à la REUNION et en GUYANE, ils n'ont été réalisés qu'à concurrence de 41 % seulement aux Antilles (700 chambres exista fin 1965 alors que le Plan en prévoyait 1 700) .

B - Le tableau suivant permet de se rendre compte que les prévisions globales du Plan en matière d'emploi ont sans doute été respectées, mais que l'évolution par sec teurs a dû être assez différents de ce qui avait été prévu .

Secteurs	Prévisions IVème Plan	IVème PLAN Réalisations				
	4 D.O.M.	4 D.O.M.	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réuni
- Agriculture Forêt-Pêche	+ 6 000	- 3 390	- 2 000	- 1 000	+ 200	- 60
- Industrie Tourisme Services	+ 16 000	+ 24 650	+ 6 930	+ 7 630	+ 1 720	+ 8 3
- Administrations	+ 2 000	+ 4 690	+ 2 160	+ 1 420	- 520	+ 1 62
	+ 24 000	+ 25 950	+ 9 090	+ 8 050	+ 1 400	+ 9 3

Il importe de préciser que la valeur de ces chiffres n'est qu'indicative. En effet, en raison des lacunes de l'information statistique et de l'absence de recensement par branches, ils n'ont pu être obtenus qu'à partir de calculs de comptabilité économique au niveau global.

Sous cette réserve, il doit cependant être possible de conclure que, en ce qui concerne l'emploi, le IVème Plan a été réalisé .

C - Plusieurs faits concomittants permettent d'établir que les Revenus, la consommation et le niveau de vie ont augmenté sensiblement de 1962 à 1965.

1°) - C'est au cours du IVème Plan qu'a été poursuivie avec le maximum d'effets la politique d'alignement et de rattrapage en matière sociale par rapport à la métropole.

Des décisions de principe essentielles (réalisation de l'alignement progressif du salaire minimum interprofessionnel garanti sur le niveau métropolitain - institution du système de la parité globale en matière de prestations familiales) se sont déjà traduites par des accroissements très sensibles : du SMIC (+ 42 % à la REUNION, + 35 % aux Antilles et à la GUYANE de 1962 à 1965 au lieu de+19,25 % en métropole); des dépenses de prestations sociales (+ 80 % de 1961 à 1965), du déficit de la Sécurité Sociale pris en charge par la Compensation Nationale (+ 288 % de 1961 à 1965).

2°) - Certains indices significatifs témoignent de l'amélioration des conditions d'existence .

- De 1961 à 1965 les importations ont augmenté de 56 %.

.../.....

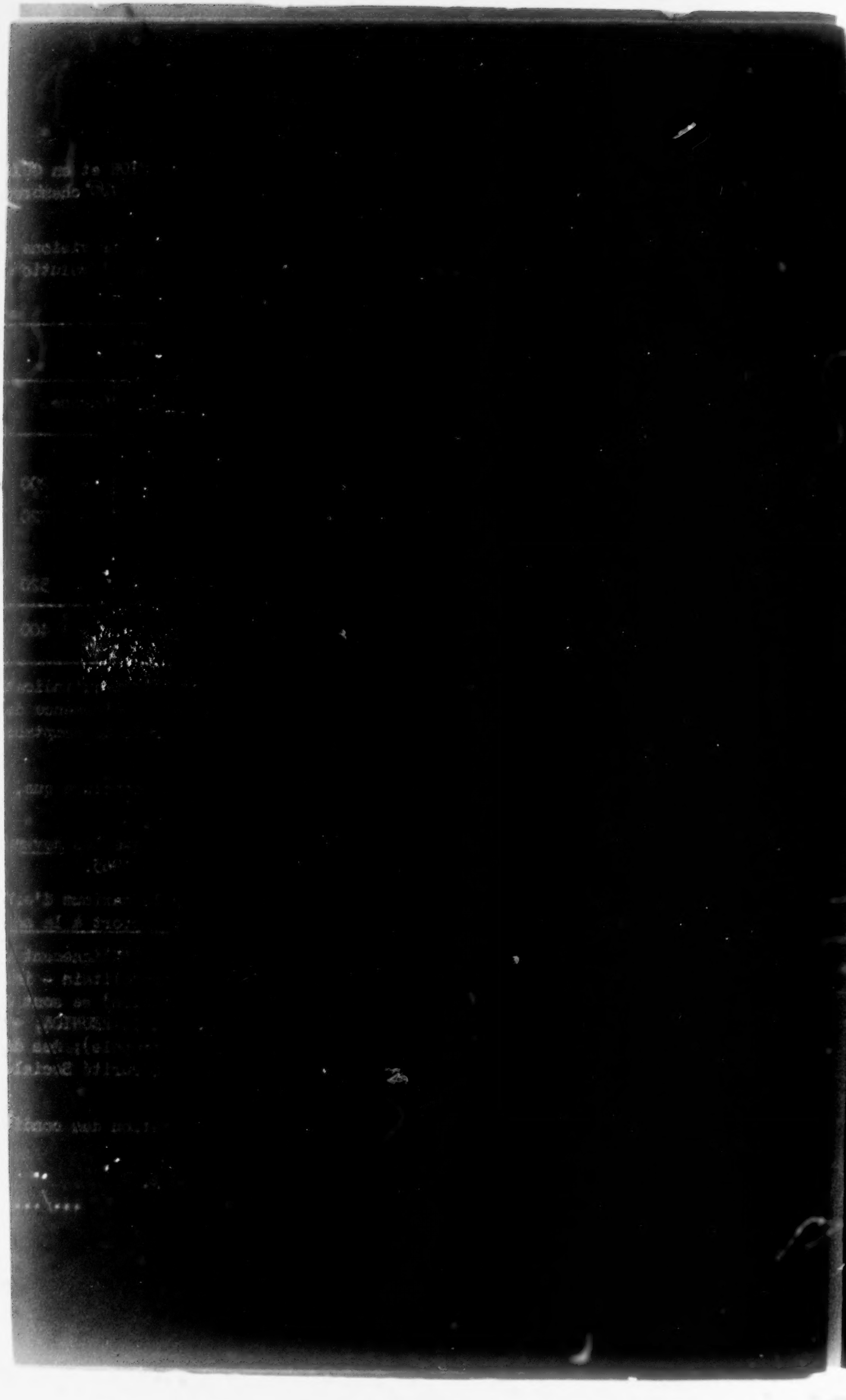

- Les dépôts des particuliers dans le réseau bancaire, au Trésor et dans les Caisses d'Epargnes ont augmenté de 95 % (en francs courants). Le nombre de logements primés annuellement est passé de : 3 961 à 5 860.

3º) - Les comptes rétrospectifs 1961-1963 enseignent que dans les 3 Départements insulaires, la consommation des ménages, compte tenu de la hausse des prix, a augmenté en moyenne par an de 11 % au niveau global et de 7,86 % par tête d'habitant pendant les deux premières années d'exécution du IVème Plan. Ce résultat prend toute son importance quand on le compare à l'évolution enregistrée en métropole durant la même période (+ 6,6 % du niveau global, 5,6 % par tête dn francs courants).

II - Les problèmes en suspens

Si satisfaisants que soient les résultats globaux du IVème Plan, l'économie des départements d'Outre-Mer souffre encore en 1965 de plusieurs causes de fragilité dont certaines se sont aggravées durant ces dernières années .

A - Plusieurs problèmes permanents n'ont pas encore reçu leur solution.

1) - L'expansion démographique des départements d'Outre-Mer s'est poursuivie et même accélérée. En raison d'un excédent annuel des naissances sur les décès qui atteint en 1965 8 000 personnes à la MARTINIQUE & à la GUADELOUPE et 12 000 à la REUNION, le taux annuel d'accroissement démographique reste extrêmement élevé : 2,40 % en MARTINIQUE, 2,90 % en GUADELOUPE, 3,20 à la REUNION, soit en moyenne un taux 4 fois supérieur à celui de la métropole. On s'explique ainsi que de 1961 à 1965 la population des 4 D.O.M. ait augmenté de 13,70 % passant de 952 000 à 1 082 000 habitants .

Durant la même période les densités de population à l'hectare cultivable sont passées de 5,6 à 6,3 en MARTINIQUE, et de 4,2 à 4,7 en GUADELOUPE, de 4,5 à 5 à la REUNION contre 1,2 en Métropole, pays fortement industrialisé. Si l'on ne retient que la population agricole la densité des D.O.M. à l'hectare cultivable est 8 fois plus forte que celle de la métropole.

Le phénomène de surpopulation s'est donc aggravé .

2) - En valeur absolue, la croissance économique enregistrée depuis 15 Ans et surtout depuis 1960 est très remarquable. Mais, rapportée à la tête d'habitant et comparée à celle de la Métropole, elle se présente sous un jour moins favorable .

En raison de l'accroissement démographique, une croissance globale de l'ordre de 7 % en moyenne par an dans les départements d'Outre-Mer, comme celles des années 1961-1963, correspond en effet à une croissance par tête qui reste du même ordre, soit environ 4 % par an, que celle de la France Métropolitaine. Or, avec une production par tête qui ne représente que 27 % de celle de la France continentale en 1963, les Départements d'Outre-Mer continuent à se ranger dans la frange sous-développée de l'économie nationale, là ou les progrès relatifs devraient être par suite les plus rapides .

.../.....

ne, participe étroitement à la croissance globale. Sinon le revenu moyen de la fraction de la population des départements d'Outre-Mer aujourd'hui déjà la plus défavorisée, n'augmenterait pas au rythme souhaitable.

Il faut néanmoins tenir compte des incertitudes qui planent encore sur certains aspects de l'organisation de la politique agricole commune et qui interdisent de déterminer avec précision des objectifs de production à caractère normatif. Tout au plus, peut-on arrêter un certain nombre de prévisions sans lesquelles une croissance globale de 8 p. 100 par an serait inconcevable : augmentation modérée de la production sucrière, accroissement des exportations de bananes, maintien ou si possible légère expansion de la production d'ananas ; l'ensemble de ces spéculations devra occuper sans extension sensible les surfaces aujourd'hui en culture.

La diversification des cultures pourra se traduire par des résultats déjà intéressants en matière d'élevage et de cultures maraîchères et vivrières ; il faudra de toute évidence mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour que ces activités soient développées de façon extrêmement intense, quelle que soit l'évolution des productions traditionnelles. Il y a moins à attendre, semble-t-il, dans le domaine de certaines cultures (thé, tabac, café, cacao) qu'il conviendra néanmoins d'encourager au maximum. Toutefois importance dans les départements insulaires, la forêt et la pêche devraient connaître en Guyane une expansion très vive.

Le développement du tourisme et de l'industrie est d'autant plus indispensable que, soumise à un grand nombre de facteurs limitants, l'agriculture des départements d'outre-mer ne pourra pas progresser à un rythme rapide. Des possibilités restent inexploitées dans ces deux domaines, particulièrement dans le tourisme qui devra constituer un des "secteurs de base" du Ve Plan (2.200 chambres nouvelles en cinq ans, principalement aux Antilles), à un degré moindre dans l'industrie (réalisation de projets industriels de petite et moyenne importance à marché local et régional, voire international).

Le programme d'action correspondant à la réalisation d'un taux de croissance de 8 p. 100 doit conjuguer les interventions par secteurs et les mesures à caractère général.

Compte tenu des nombreuses contradictions internes qui pèsent sur l'évolution du secteur agricole des départements d'outre-mer et font de l'exigence de compétitivié des prix de revient une contrainte difficile à dominer, la politique économique et sociale en agriculture devra reposer sur quatre types d'intervention :

- organisation d'une protection et d'un soutien pour l'écoulement du Ve Plan d'un volume accru de grandes denrées d'exportation sur les marchés français et européens. Jusqu'à la fin de la période transitoire du Marché commun, il s'agira surtout d'organisation du marché national en relation notamment avec les pays producteurs de l'Afrique francophone. Après cette date, les produits agricoles des départements d'outre-mer devront bénéficier de l'ensemble des dispositions de la politique agricole commune (notamment du F.E.O.G.A.) et d'un soutien communautaire préférentiel (banane, ananas, etc.) ;

...

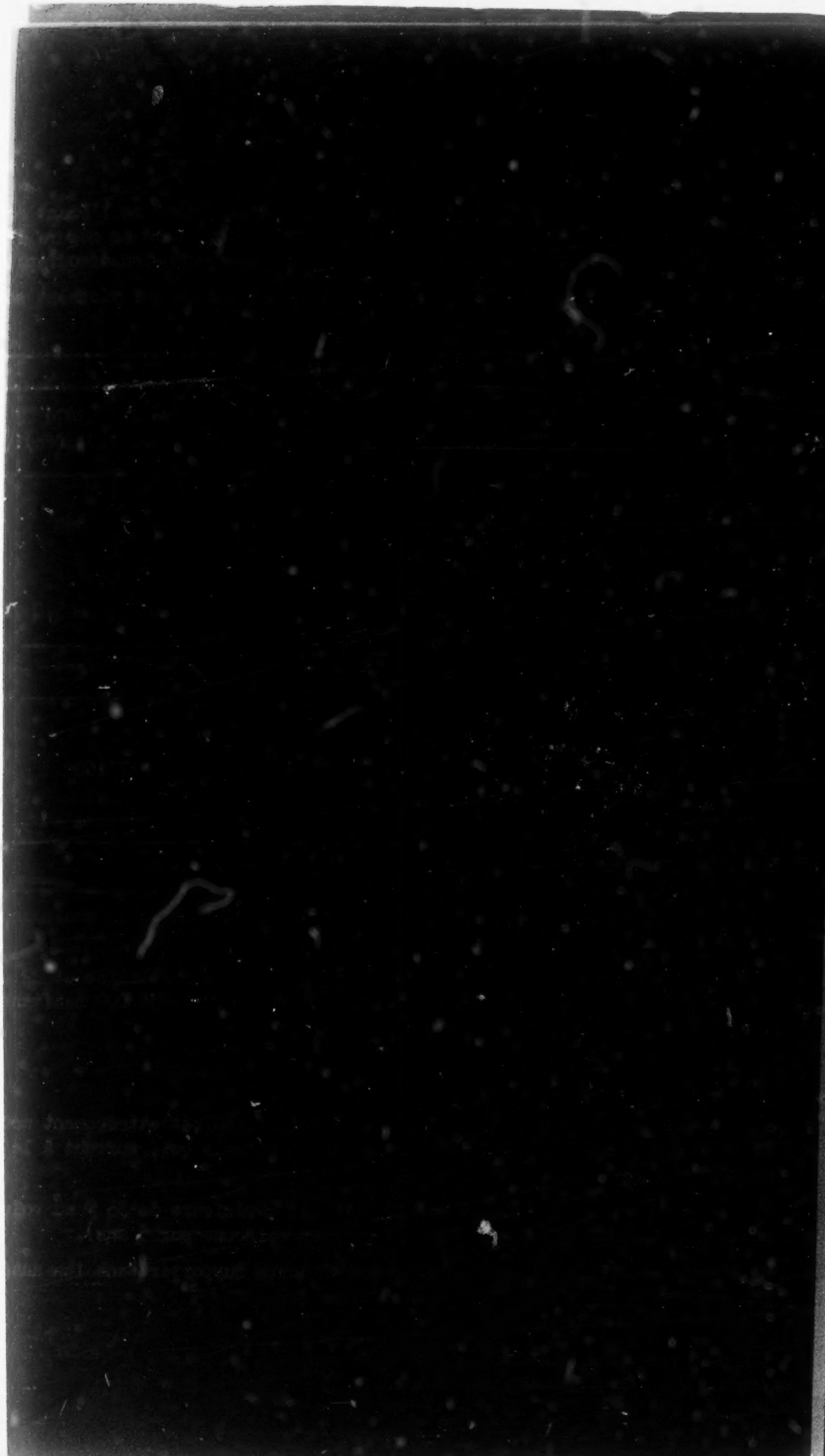

- maintien des salaires et des prestations sociales au niveau de ceux d'un pays indu trialisé.
- Réalisation des équipements collectifs exigés par l'accroissement de la population rendus encore plus nécessaires par l'ampleur du phénomène d'urbanisation (un tiers l'augmentation de la population attendue de 1965 à 1970, soit 53 000 sur 157 000 h tants nouveaux se dirigera vers les grandes agglomérations).

B - Une comparaison de l'évolution démographique de la Métropole et de cel des départements d'Outre-Mer et une analyse des orientations adoptées pour le Vème P métropolitain permettent d'établir que si le taux de croissance de la production glob des départements d'Outre-Mer n'est pas supérieur à 7 % par an, la production par tête élément déterminant pour le niveau de vie, augmentera moins vite dans les département d'Outre-Mer qu'en Métropole.

Il est prévu, en effet, que durant le Vème Plan, la production par tête en tropole s'accroîtra d'environ 4 % par an ; pour parvenir au même résultat dans les dé tements d'Outre-Mer, compte tenu des différences d'accroissement démographique (2,85 au lieu de 0,7 %), un taux de croissance annuel de la P.I.B. de 7 % constitue le "seu au dessous duquel il conviendra de ne pas descendre.

Les travaux de la Commission Centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer conduisent à retenir, pour la période 1963 - 1970 un taux de croissance de la P.I.B. globale de l'ordre de 8 % par an en moyenne pour les trois départements insulaires. et sensiblement plus élevé pour la Guyane, (environ 17 %) en raison notamment des effets attendus de l'installation de la base spatiale. (1)

Ces taux permettent d'amorcer un nouveau "rattrapage" entre les départements d'Outre-Mer et la Métropole. Au rythme proposé pour le Vème Plan, et compte tenu des mouvements migratoires, la production par tête des départements d'Outre-Mer en 1985 devrait normalement représenter 40 % de celle de la Métropole à la même date, au lieu de 27,4 % en 1963.

II - Les fondements de la croissance :

L'option pour une croissance accélérée doit se conjuguer avec l'obligation de tirer avant tout le meilleur parti du potentiel local.

On est donc amené à retenir deux orientations :

1) Une exploitation prioritaire des ressources locales afin d'asseoir l'économ des Départements d'Outre-Mer sur des fondements plus sains et plus solides en favorisant dans toute la mesure du possible une croissance fondée sur le développement intensif de leur production. Il est bien évident, dans cette optique, que toutes les voies du déve- loppement : Agriculture, mais aussi Tourisme et Industrie, doivent être utilisées afin de procurer au plus grand nombre d'habitants un emploi productif et de les faire partici per à la création du revenu global.

2) La nécessité d'un apport complémentaire accru des ressources métropolitai- nes. Il est certain, en effet, qu'une croissance très rapide ne pourra résulter de la seule augmentation d'une production locale qui subit trop de facteurs limitants et qu'el devra reposer, pour une part encore croissante, sur l'appui économique et financier de la Métropole.

(1) On trouvera en Annexe nº III une projection comptable simplifiée donnant pour chaque département d'Outre-Mer l'évolution des agrégats les plus significatifs pour la période 1963 - 1970.

III - Un meilleur équilibre entre [illegible]veloppement économique et le progrès social

La politique économique et sociale des 5 années qui viennent devra concilier les exigences parfois contradictoires de la croissance économique et de l'amélioration des conditions d'existence.

A - Les données des choix à effectuer sont multiples et difficiles à concilier

1) - En se plaçant devant l'optique sociale, c'est-à-dire sous l'angle de l'amélioration des niveaux de vie, il faut souligner en premier lieu que les effets de certaines décisions antérieures (salaires, prestations sociales) continueront à se faire sentir au cours du Vème Plan. Comme objectifs prioritaires du nouveau Plan de développement on serait tenté de retenir

- l'accroissement de l'emploi : couverture des besoins nés de l'expansion démographique, amélioration du taux d'activité des personnes employées, résorption du sous emploi .

- l'amélioration de la distribution des revenus, en engageant une action visant à réduire les disparités actuelles notamment dans le milieu rural (extension de la réforme foncière et soutien systématique des exploitations familiales).

- le maintien de l'alignement des salaires sur le niveau métropolitain.

- l'extension de la protection sociale, notamment dans le secteur rural (exploitants non salariés).

2) - Sous l'angle économique, l'orientation générale des marchés agricoles européens et mondiaux dans les 5 ans du Plan se traduira avant tout par une tendance accrue à la libéralisation des échanges, notamment pour les produits tropicaux . Menacés de voir disparaître leur marché privilégié, les producteurs des départements d'Outre-Mer devront alors rechercher en première urgence la compétitivité de leurs prix de revient .

Or, l'exigence de compétitivité se heurte à de nombreuses difficultés qui résultent pour partie des perspectives sociales que l'on vient de tracer .

a) Le niveau des salaires et charges sociales, beaucoup plus élevé que celui des pays concurrents doit conduire les exploitations employant de la main-d'oeuvre salariée à accroître fortement leur productivité par personne employée et à diminuer ainsi la quantité de travail par unité produite. Il devrait en résulter une diminution de la population rurale, qui paraît d'ailleurs souhaitable, dans la mesure où elle permettrait d'améliorer sensiblement le revenu par tête dans ce secteur, aujourd'hui beaucoup trop faible .

Mais il ne serait pas réaliste de vouloir diminuer sensiblement le volume de l'emploi en agriculture : les capacités d'accueil dans les secteurs secondaire et tertiaire sont trop limitées pour que l'on ne recherche pas plutôt à stabiliser l'emploi rural et même à créer de nouveaux postes de travail en agriculture .

.../.....

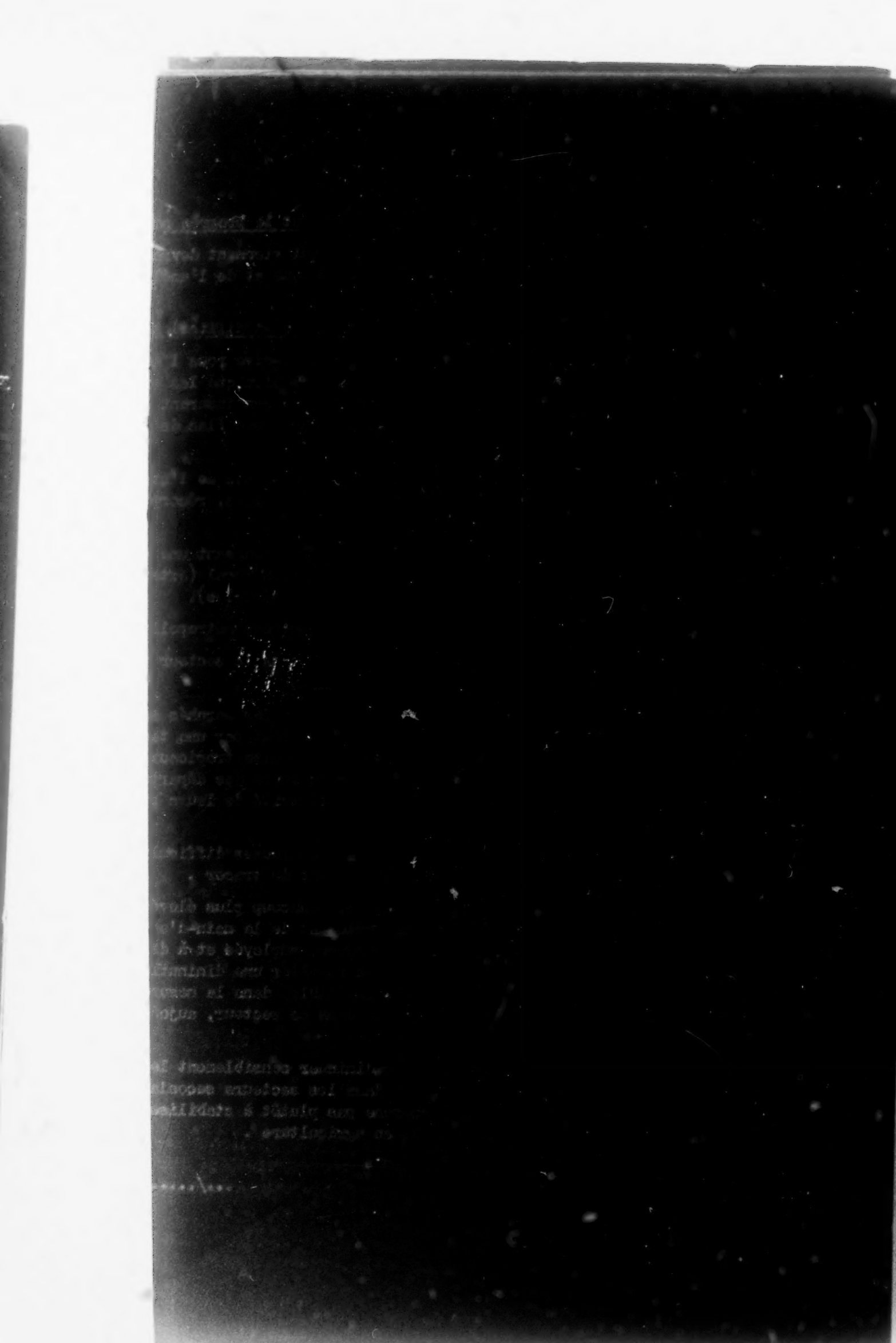

b) La compétitivité est plus facilement réalisable à partir d'unités de prod
tion aux dimensions suffisantes et bien équipée. Or, certaines des petites exploitatio
créer ces dernières années ne deviendront compétitives qu'après d'assez longs délais e
en recourant à l'aide de la puissance publique. Il conviendra de tenir compte de ce fa
au cours du Vème Plan, en recherchant les formules d'exploitation les plus rationelles
en assurant un encadrement suffisamment dense .

c) Si le coût de la main-d'oeuvre devait s'accroître dans des proportions
importantes durant le Vème Plan, la nécessité d'enregistrer d'importants progrès de pro
ductivité par tête serait encore plus impérieuse et la situation du marché du travail
serait profondément détériorée .

Par ailleurs, les producteurs des D.O.M. doivent maintenir et dans certains
cas reconstituer leur marge d'autofinancement si l'on souhaite les voir assurer une par
essentielle du financement des équipements productifs. Des hausses de salaires qui dépa
seraient un seuil critique restant à déterminer mettraient cet objectif hors d'atteinte

3) - Afin de garantir le meilleur rendement de ressources publiques limitées,
le Plan doit procéder au choix des investissements en fonction de leur efficacité maxim

Mais cette recherche de la meilleure rentabilité pour l'investissement public
ne devrait pas conduire à sacrifier trop nettement l'investissement "social" à l'investi
sement "économique", dont les effets sur la croissance globale seraient quantitativement
et qualitativement jugés préférables.

En effet, la pression des besoins (poussées démographiques, urbanisation) est
si forte qu'on ne peut ajourner la mise en oeuvre des équipements individuels et collec-
tifs destinés à les satisfaire (logements, écoles, équipement sanitaire & social).

Il semble donc qu'il faille envisager pour une assez longue période encore, la
poursuite et même l'intensification des efforts financiers à la charge des pouvoirs pu-
blics afin de réaliser les "investissements de production" sans négliger les "investis-
sements de promotion du de bien être" .

B - Partant de ces données, le Plan propose non pas des solutions trop tran-
chées, car elles s'adapteraient mal à une réalité complexe, mais les combinaisons de
facteurs qui semblent les plus efficaces pour assurer dans l'équilibre le développement
économique et le progrès social, à moyen comme à long terme .

1) - Les principes suivants devront être mis en oeuvre au cours du Vème Plan
pour garantir l'équilibre à moyen terme .

a) sous l'angle social la politique entreprise ces dernières années devra être
poursuivie mais au rythme permis par le maintien de l'équilibre économique général et en
fonction de la priorité à accorder au plein emploi .

Sous cette double réserve, les orientations principales seront les suivantes :

- maintien de l'alignement des salaires sur le niveau métropolitain sône 6
pour les Antilles et la Guyane - rattrapage progressif de ce niveau à la REUNION (sous
réserve de ce qui est dit dans la IIIème partie, politique sociale).

.../.....

- Poursuite et intensification de la diversification des cultures au profit principalement des exploitations familiales. Les cultures complémentaires d'exportation auront une place à tenir surtout à la REUNION (Vanille, huiles essentielles, pyrèthre, fleurs, tabac, thé, fruits exotiques), moins aux Antilles (café à la GUADELOUPE, cacao à la MARTINIQUE, tabac, fruits exotiques, fleurs dans les 2 îles). Un développement important est attendu partout des cultures maraîchères et vivrières et de l'élevage. C'est dans ces deux domaines que la diversification des cultures devra concentrer les efforts les plus intenses .

La réalisation de ces hypothèses s'accompagnera d'un accroissement non négligeable des journées de travail que l'on peut estimer à 2 200 000 environ de 1966 à 1970 (24 700 000 en 1965).

2) - Le programme d'action

Il faut envisager une action conjuguée des professionnels et des Pouvoirs Publics dans trois directions complémentaires : le milieu et les structures de production, les hommes, les moyens de production et les débouchés .

a) Action sur le milieu et les structures de production

1. Les aménagements productifs de l'espace rural devront faire l'objet d'investissements absolument prioritaires.

Les travaux de voirie et d'hydraulique qui s'imposent comme certains des facteurs de progrès les plus puissants, seront poursuivis à un rythme plus rapide qu'au IVè Plan dans les 3 départements insulaires. En matière d'hydraulique les opérations les plus importantes seront engagées à la REUNION (Bras de la Plaine) et à la MARTINIQUE (amenée d'eau du Sud-Est).

L'aménagement agro-sylvo-pastoral des "cirques" à la REUNION sera poursuivie

Enfin, il est prévu d'encourager la régie de mécanoculture de la REUNION et de créer des équipements collectifs de mécanoculture aux Antilles. L'extension du machinisme agricole individuel sera envisagée.

2. L'action sur les structures de production prendra surtout l'aspect de la réforme foncière qui sera effectuée sous les formes les plus diverses autorisées par les textes publiés ces dernières années .

Ses objectifs demeurent inchangés par rapport au IVème Plan. Il s'agira toujours de procéder à une véritable restructuration foncière en encourageant la constitution d'exploitations familiales viables afin d'améliorer l'emploi (par une meilleure occupation des personnes actives ayant une compétence agricole), d'accroître le revenu individuel du travailleur rural, aujourd'hui largement défavorisé, et de diversifier les cultures.

Mais, il convient de préciser que la création de petites exploitations pourra résulter aussi bien du morcellement de grandes propriétés (spontané ou provoqué) que du remembrement de parcelles aujourd'hui inadaptées aux exigences de l'exploitation intensive. Ce second aspect de la restructuration foncière ne devra pas être négligé au cours du Vème Plan.

En outre, le succès économique de la réforme foncière commande sa réussite sociale. Il faudra donc être particulièrement attentif à tous les facteurs qui déterm-

.../.....

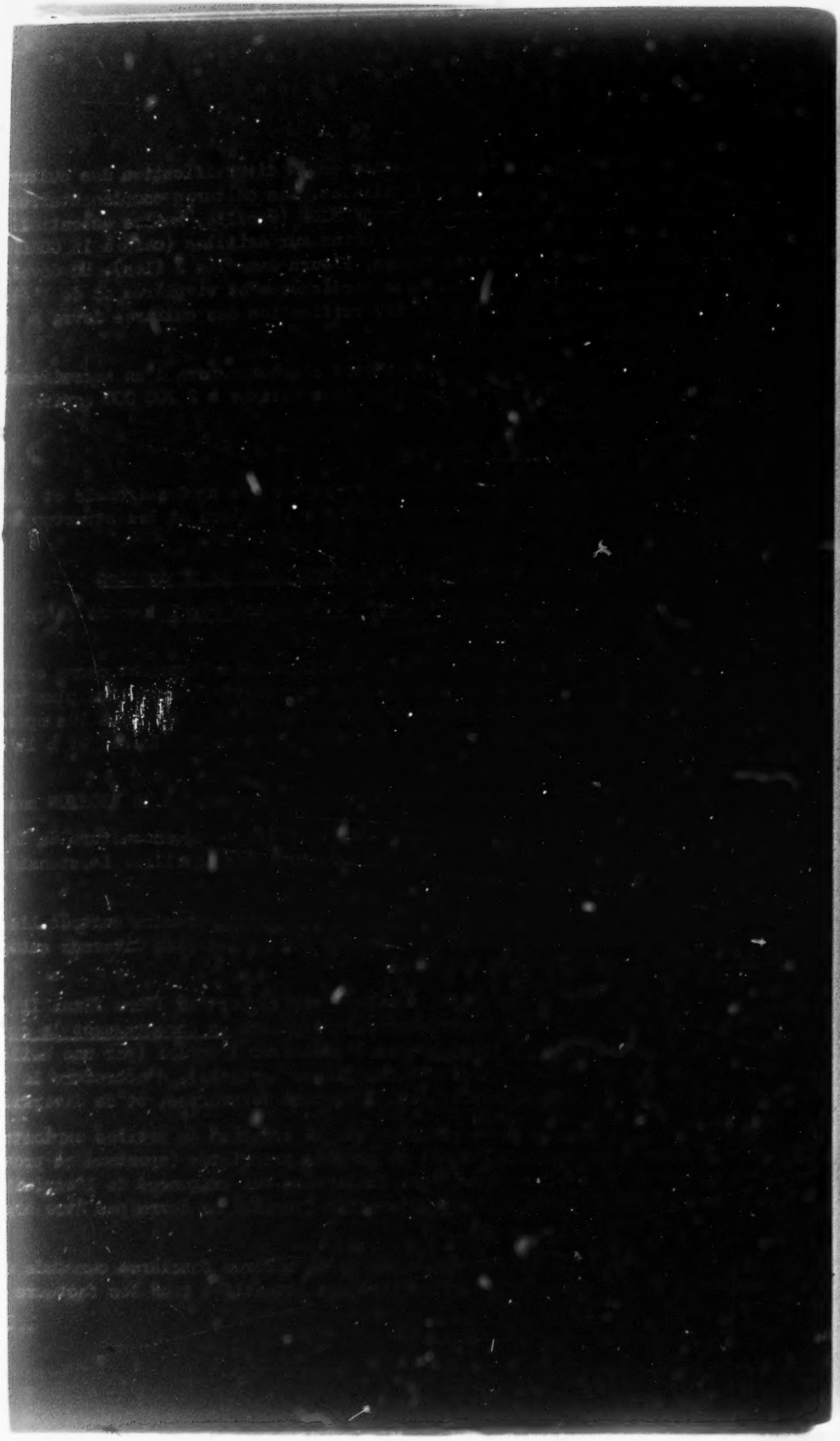

nent l'accroissement du revenu net de l'exploitation pour les bénéficiaires et mettre en oeuvre notamment une assistance technique extrêmement soutenue pendant plusieurs années .

Le programme fixé en matière d'accession à la propriété par voie de lotissement dans les 3 départements insulaires reprend et intensifie quelque peu le rythme des années antérieures? Les opérations de cette nature devront être engagées sur une superficie minimum de 2 700 hectares environ par an. étant entendu que l'ensemble des opérations de toute nature devra porter sur une superficie minimum de 3 500 ha environ par an.

La transposition et l'adaptation des instruments juridiques utilisés en Métropole pour la restructuration foncière devront être réalisées au cours du Vème Plan. Il est d'ores et déjà prévu que des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural (SAFER) seront créées ; l'extension aux D.O.M. des interventions du Fonds d'Action Social pour l'aménagement des structures agricoles (FASASA) devra être réalisée au cours du Plan sous réserve des adaptations rendues nécessaires par les particularités locales .

b) Action sur les hommes

1. Le développement économique et social du secteur agricole est parvenu au point où tout nouveau progrès sensible est conditionné par l'amélioration de la formation technique et professionnelle des exploitants.

A cet égard on intensifiera au maximum et en priorité les actions déjà entreprises dans trois directions :

- l'enseignement agricole des jeunes, la formation des adultes, l'enseignement ménager agricole ; ce secteur devra faire l'objet d'investissements importants en première urgence .
- la vulgarisation, par les Foyers de Progrès Agricole, en collaboration avec la recherche .
- l'encadrement rapproché des agriculteurs sous la forme de l'Assistance Technique exigeant la participation active des professionnels et les amenant à prendre leurs responsabilités .

2. Certains investissements à la charge partielle ou exclusive des pouvoirs publics, sont de nature à améliorer les conditions matérielles d'existence des exploitants. A cet égard, le Vème Plan devra accroître ses efforts en faveur de l'habitat rural, de l'adduction d'eau potable (il faudrait obtenir en 1970 une desserte de 50 % environ des communes rurales), de l'électrification rurale.

3. La généralisation de la prévoyance et de la protection sociale devra être poursuivie :

- en matière de dommages causés par les cyclônes, il conviendra d'étudier la mise en place d'un système d'assurance obligatoire valant pour les grandes productions ,
- en matière de protection sociale des non salariés agricoles, il faudra mettre à l'étude un système d'allocations familiales des exploitants et créer pour eux un régime d'assurances maladies-maternité-invalidité .

c) Action sur les moyens de production et les débouchés

1. L'augmentation de la production agricole devra moins résulter de l'accroissement des surfaces en culture que d'actions systématiques en faveur de la productivité et du revenu net/élevé à l'hectare. L'effort à entreprendre devra porter sur 3 points : le plus

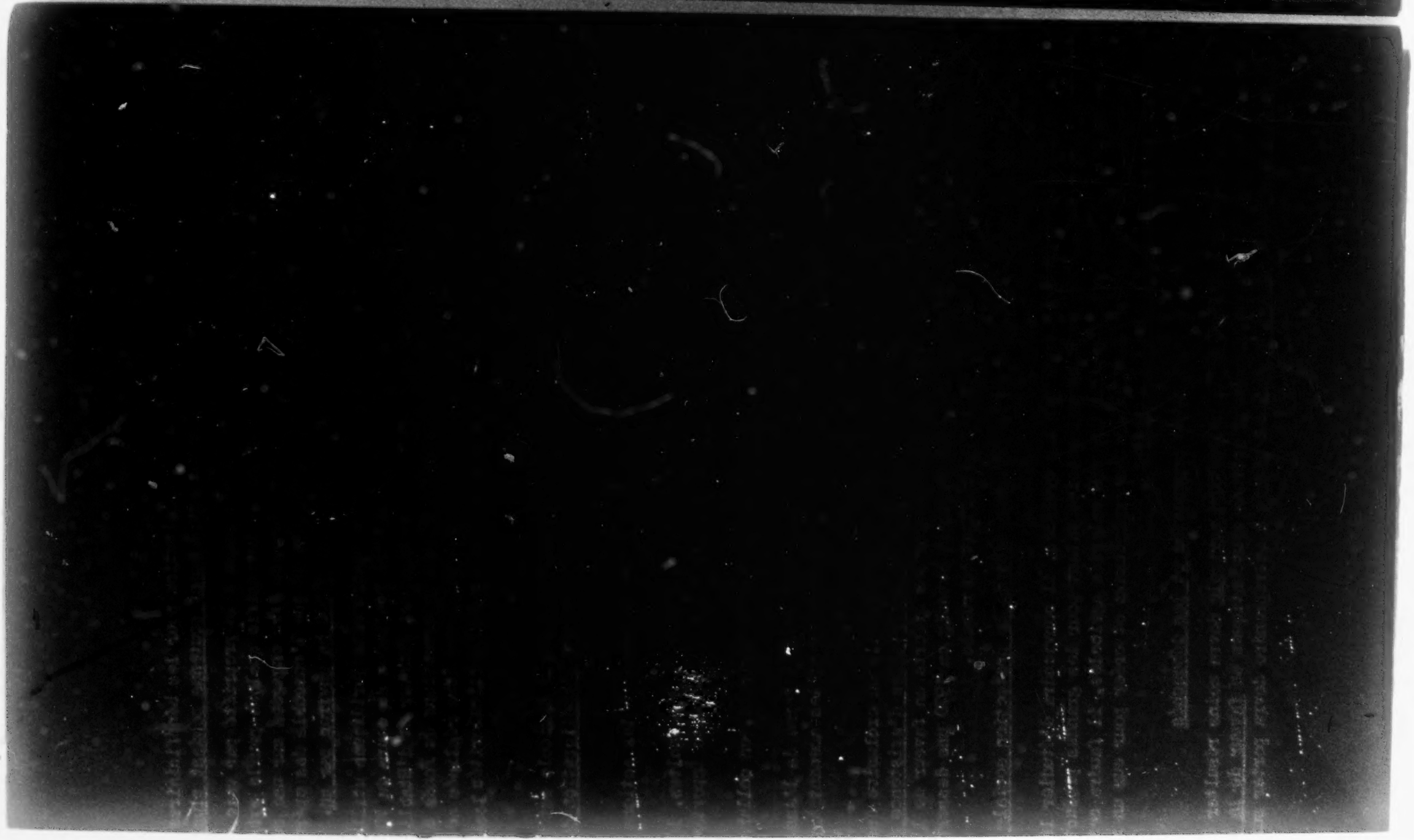

- développement intense de la Recherche fondamentale et appliquée afin d'aboutir aux meilleurs rendements.
- accroissement des capacités de production soit par de nouvelles mises en culture (banane, cultures maraîchères, élevage, cultures complémentaires d'exportation), soit plutôt par la modernisation des techniques culturales ou des techniques de première transformation des produits. Un programme particulier devra être mis au point et exécuté pour la canne (mécanisation du ramassage, amélioration de la collecte, concentration et modernisation des usines) et l'élevage (accroissement des cheptels, développement des fournitures en aliment du bétail, en recourant en tant que de besoin aux importations).
- amélioration de la qualité des produits en imposant des exigences nouvelles aux producteurs (vieillissement du rhum avant exportation, emballage, conditionnement) ou en défendant la valeur de leurs produits (labels de garantie, répression des fraudes).

2. Le problème du marché dominera l'Agriculture des départements d'Outre-Mer durant le Vème Plan. Il faut l'envisager sous deux angles : maintien et si possible élargissement de débouchés extérieurs où la concurrence se fait de plus en plus sévère meilleure utilisation d'un marché intérieur aujourd'hui offert à un vaste courant d'importations et dont les besoins devraient être progressivement couverts par la production locale. Quel que soit le secteur géographique d'écoulement, la compétitivité des prix de vente et le revenu des producteurs seront accrus par la mise en place de structures de commercialisation inspirées des méthodes modernes d'une agriculture évoluée.

- La promotion commerciale doit rester pour tous les exportateurs un objectif permanent. Pour de nombreux produits (rhum, bananes, ananas, cultures complémentaires, huiles essentielles) l'on doit se fonder en priorité sur les initiatives que dictera aux producteurs leur volonté d'aboutir.

- Il n'en reste pas moins établi que compte tenu des données de la concurrence et de la structure des prix de revient un soutien apparaît nécessaire pour garantir l'écoulement à un niveau rémunérateur de certaines productions fondamentales.

- Sur le plan du Marché National, il s'agira principalement d'examiner le problème de réajustement et de l'aide spécifique à la production sucrière, et de maintenir la réservation d'une partie du Marché Métropolitain au profit de la Banane et de l'Ananas des Antilles.

- Au niveau de la Communauté Economique Européenne les dispositions du Traité de ROME, doivent intégralement appliquées aux D.O.M. et le cas échéant de nouvelles dispositions devront être prises pour :

- étendre le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) aux produits des départements d'Outre-Mer.
- organiser une protection suffisante, selon les modalités les plus appropriées pour la banane, l'ananas et sans doute d'autres produits.
- harmoniser les règlementations de nos partenaires afin de parvenir à une définition "structurelles" du rhum à l'échelon des VI conforme à la définition française. Il faut insister sur le fait qu'au cours du Vème Plan, l'expansion, et dans certains cas, le maintien des exportations agricoles des départements d'Outre-Mer, dépendront au premier chef des orientations prises à leur égard par la Politique Agricole Commune. Si les dispositions souhaitables ne sont pas arrêtées par les institutions communautaires, il faudra procéder à une révision des hypothèses de production retenues et étudier

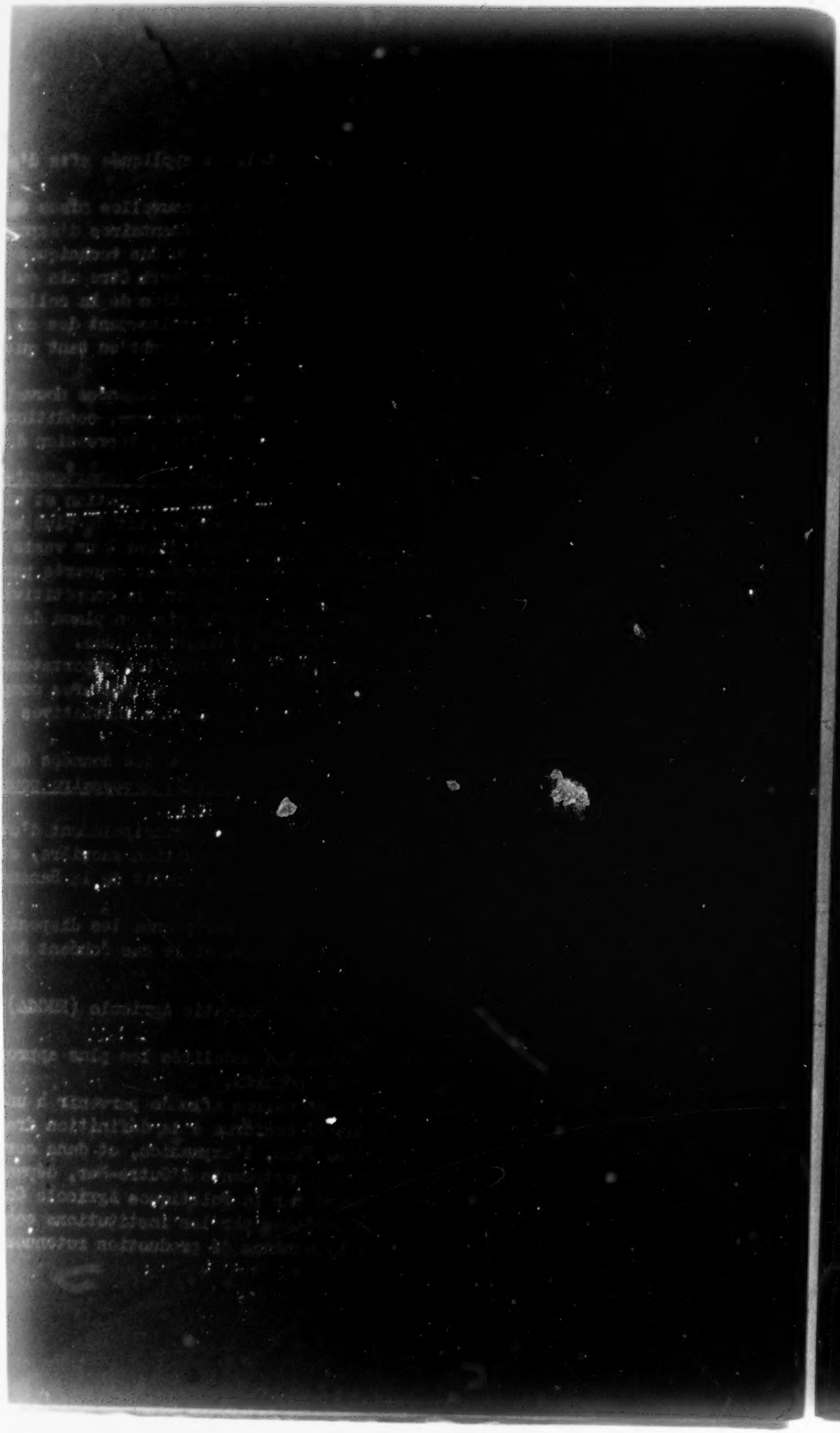

les moyens de nature à maintenir la croissance globale au rythme voulu.
- en tout état de cause, les producteurs devront rationnaliser les structures et les méthodes de commercialisation afin de se présenter dans les meilleures conditions sur les marchés français ou étrangers.

En ce qui concerne les structures professionnelles, il importe de s'inspirer des principes qui sont aujourd'hui droit de cité en Métropole en les adaptant, avec prudence et progressivité, aux conditions locales, très différentes sur le plan humain.

Le développement des SICA, des Coopératives et des Syndicats professionnels doit conduire à la création de groupements de producteurs, de Comités Economiques Agricoles ou de Comités Interprofessionnels et pourra se poursuivre par la mise en place d'une d'une économie contractuelle. C'est principalement pour la Banane (réalisation de l'Unité Interprofessionnelle de la GUADELOUPE), l'Ananas, la Vanille, le Géranium, les Cultures Vivrières et Maraîchères et l'Elevage, que cette organisation trouvera à s'appliquer.

Des équipements nouveaux seront nécessaires pour assurer la mise en oeuvre des techniques modernes de stockage, de conditionnement ou de transport. Cette modernisation concerne notamment ; le sucre (Silos) le rhum (transport en cuves fixes), la banane (entrepôts frigorifiques, hangars de conditionnement aux ports d'embarquement, généralisation du contrat de frêt unique, installation de nouvelles mûrisseries en Europe).

A l'intérieur du Marché Local, il importe de prévoir des abattoirs et de construire pour les produits maraîchers et vivriers des entrepôts frigorifiques, noyaux de futurs marchés de gros.

B - Forêts

La politique forestière retenue par le Vème Plan revêt deux aspects fondamentalement distincts selon qu'elle s'applique aux Iles ou à la GUYANE.
- Aux Antilles et à la REUNION, il s'agira de poursuivre l'effort déjà entrepris afin d'affranchir à long terme les Iles de leur dépendance quasi-totale en la matière à l'égard de l'extérieur. L'importance de la forêt pour la défense des sols contre l'érosion sera également prise en considération .
- En GUYANE, le Vème Plan devrait marquer l'accès de la forêt, dont le potentiel est considérable, au stade de l'économie moderne. L'objectif retenu est de passer d'une production prévisible de 77 500 m3 de bois ronds en 1965 à 320 000 m3 dont 265 000 exportés en 1970, tout en réalisant dans le même temps les conditions propres à atteindre un chiffre de 570 000 m3 dès les premières années du VIème Plan.

La mise en valeur de la forêt Guyanaise s'appuiera sur une série d'actions interdépendantes dont les effets doivent se faire sentir à plus ou moins long terme : poursuite de l'inventaire qualitatif et quantitatif, études technologiques du matériel végétal, études de marché et campagnes d'information auprès des consommateurs, développement de l'infrastructure routière et portuaire, recherche, aides diverses aux exploitants, sous forme de subventions pour ouverture de routes et dans certains cas de ristourne de frêt (aussi longtemps que les conditions d'évacuation des bois n'auront pas été améliorées).

.../.....

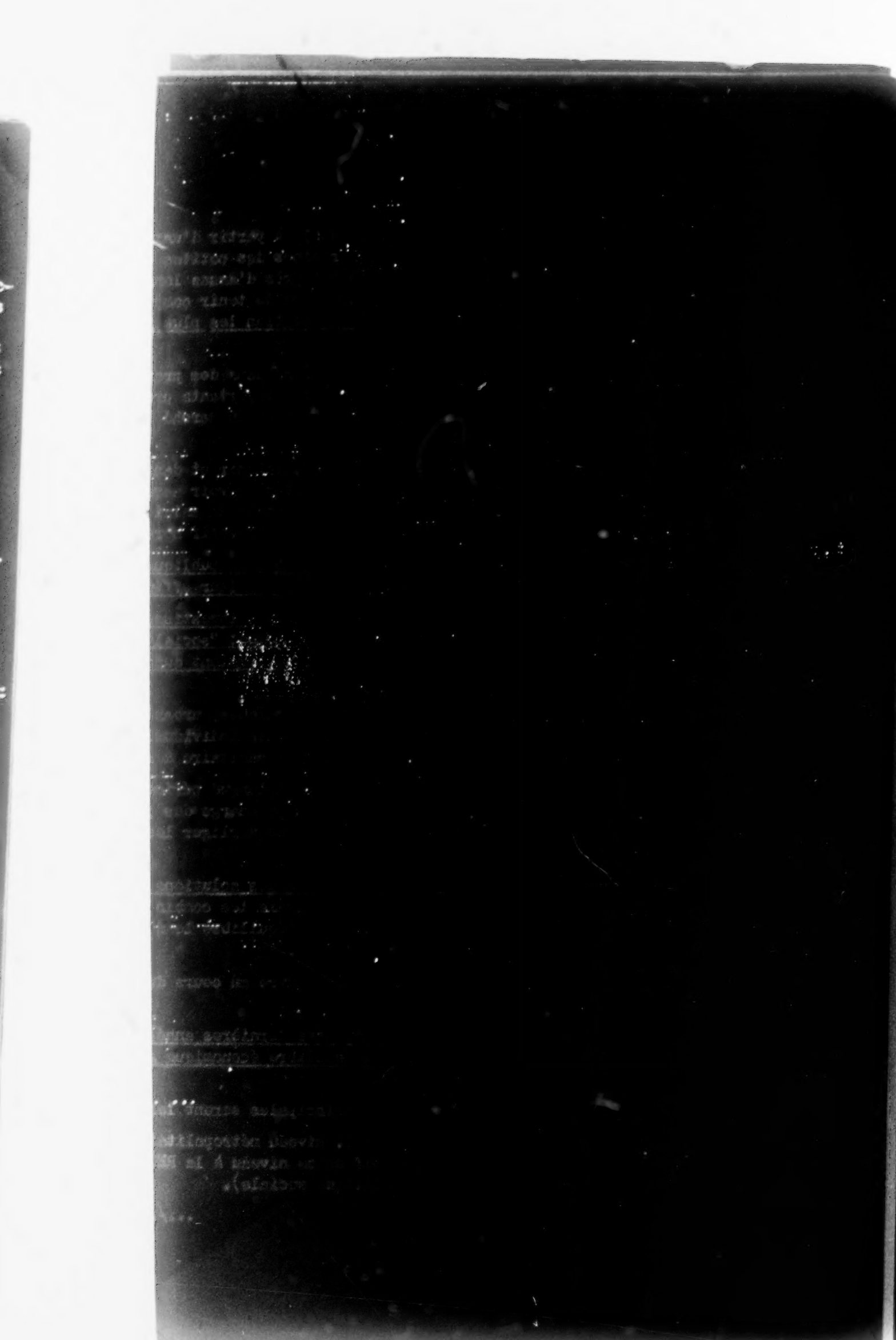

- extension de la protection sociale, si elle paraît économiquement supportable

- poursuite de la politique de réforme foncière essentiellement en tant qu'instrument de redistribution des revenus en faveur des agriculteurs ayant les capacités voulues.

b) Sous l'angle économique : il conviendra de rassembler les moyens qui permettront à l'économie des D.O.M. de se soumettre aux exigences sociales tout en sauvegardant, dans toute la mesure du possible, des prix de revient compétitifs.

Ces moyens qui seront détaillés dans la suite du présent document sont d'ordre interne et externe ;

- sur place, le développement de l'agriculture sous la forme d'exploitations intensives quelles que soient leurs dimensions est d'une absolue nécessité. C'est d'abord la productivité à l'hectare aboutissant à une augmentation des rendements à la surface cultivée et à une diminution du prix de revient qu'il faudra développer .

A côté de la mécanisation attendue dans les exploitations importantes, on assistera au développement de petites exploitations familiales, pratiquant des spéculations trop exigeantes en main-d'oeuvre pour être rentables avec des salariés, mais procurant à l'agriculteur des revenus supérieurs à ce qu'il aurait encaissé comme salarié occasionnel.

Cette perspective suppose que dans les deux types de structures les exploitants obtiennent des rendements élevés. Si cela n'est pas hors de portée des grandes exploitations, l'augmentation rapide des rendements des petites exploitations - au point de les porter au niveau atteint par les grandes est plus aléatoire. Le Vème Plan devra donc intensifier les actions de formation, de vulgarisation et d'assistance technique .

- Ces orientations n'apporteront pas une solution à tous les problèmes posés. Deux sortes de concours externes paraissent indispensables .

En premier lieu la migration se présente comme un des moyens de rétablir l'équilibre sur le marché du travail et d'améliorer indirectement le revenu moyen individuel

Le recours à cette solution ne peut être pas exclu au cours du Vème Plan. En effet, l'exode rural aura tendance à se poursuivre sinon à s'accélérer. Ce mouvement s'effectuera de lui-même ou résultera des accroissements, parfois nécessaires de productivité par tête et de l'impossibilité de multiplier très vite les petites exploitations familiales à haut rendement. Il est douteux qu'un développement intensif du tourisme et de l'industrie parvienne avant longtemps à donner un emploi à tous ceux qui auront rejoint les villes. La migration paraît dès lors un moindre mal. Il reste qu'elle rencontre rapidement ses limites car elle aboutit à opérer une ponction sur les éléments de la population les plus dynamiques, les plus aptes et les plus actifs, et tend ainsi à diminuer la production locale.

En second lieu, l'on peut craindre que les prix de revient n'arrivent pas à être compétitifs, soit parce que les progrès de productivité à l'hectare ne seront pas partout enregistrés à la cadence souhaitable, soit parce que la population salariée dans l'agriculture devra rester encore importante .

.../.....

III - Tourisme

En raison de l'intérêt économique et social qu'elle présente et du marché qui s'offre à elle, l'industrie hôtelière des départements d'Outre-Mer devra constituer au cours du Vème Plan une des branches motrices dont le développement paraît le mieux assuré et devra être le plus rapide. Si c'est aux Antilles qu'elle trouve incontestablement son terrain d'élection, car ces deux départements se trouvent situés au coeur de la zône touristique des îles caraïbes, il ne faudra pas négliger les possibilités, certes beaucoup plus modestes, que présentent en la matière, la REUNION & la GUYANE.

A - Les objectifs retenus concernent les deux aspects que l'activité touristique doit revêtir dans les D.O.M. : accueil d'une clientèle venue de l'extérieur, activité de loisirs pour la population.

1) - Sous le premier aspect le tableau suivant résume les données essentielles du Vème Plan :

	Martinique	Guadeloupe & dépendances	Total Antilles	GUYANE	REUNION
Chambres construites ou en construction					
Fin 1965	225	470	695	30	130-150
Fin 1970	1 175	1 500	2 675	130	290-310
Nombre de chambres à construire au cours du Vème Plan	1 950	1 030	1 980	100	160
dont :		(dont 200 à 250 dans les dépendances)			
- classe internationale			40 %		
- grand confort			40 %	30 %	40 %
- bon confort (dont villages de vacances)			20 %	70 %	60 %
emplois créés					
- directs			2 970	250	
- indirects			1 980		400
- total			4 950		

2) - Le programme à caractère social qu'il conviendra de prévoir afin de satisfaire les besoins des habitants des D.O.M. en matière d'installation de loisirs devra comporter une aide à la petite hôtellerie, et l'aménagement de plages publiques.

B - La réalisation du Vème Plan dans le domaine touristique suppose que l'on entreprenne sans tarder une série d'actions coordonnées et continues, inspirées par une vision complète et claire de l'ensemble des problèmes à résoudre et soutenue par des moyens financiers suffisamment puissants .

L'effort devra porter sur trois points :

1. Mise en place d'une politique d'aménagement d'ensemble
Les principes suivants seront mis en oeuvre :

• concentration des efforts sur des zônes touristiques ou "Rivieras".
•acquisition de terrains par des Sociétés d'équipement en vue de l'aménagement et de la revente aux investisseurs, comme de la constitution de réserves foncières (par procédure Z.A.D., notamment).
•création d'une infrastructure générale "d'approche" à but essentiellement touristique : routes, adduction d'eau, électricité, télécommunications.
Ocréation d'équipement de loisirs : golfs, ports de plaisance, casinos, aménagement de sites d'intérêt touristique et historique.

2. Maintien d'un régime fiscal et financier satisfaisant.

La réalisation des objectifs retenus en ce qui concerne l'Industrie Hôtelière implique au moins le maintien, pendant la durée du Vème Plan, du régime actuel des avantages fiscaux et financiers qui, compte tenu des dernières décisions prises pour les D.O.M. (application de l'article 85 de la loi du 10 Juillet 1962 pour le remboursement forfaitaire de 10 % de la T.V.A., sur les biens d'équipement, prime d'emploi, compensation des charges sociales, exonération de l'Impôt sur les Sociétés pendant 6 ans minimum paraît satisfaisant, tant sur le plan des avantages accordés par l'Etat que sur celui du financement par prêts publics. Mais de nouvelles mesures devraient être prises si le nouveau régime d'aide à l'industrie hôtelière, dont le principe a été arrêté le 22 Juillet 1965 pour la Métropole s'avérait plus avantageux que celui qui est en vigueur dans les D. O. M.

3. Création de structures appropriées.

Elles devront comprendre :

.Un organisme administratif de conception et de coordination : Mission interministérielle installée à PARIS et ayant des antennes sur place auprès des Préfets (Conseillers Touristiques) ;

.Des structures de recherche et d'accueil des investisseurs et de publicité
.Des structures d'actions : société d'équipement pour les aménagements fonciers et touristiques, office du tourisme pour l'accueil des touristes et certaines formes d'animation locale, établissements de formation professionnelle pour combler une lacune dont les effets se sont faits sentir au cours du Vème Plan.

Chapitre 2 : Les Equipements Généraux

I - Infrastructure et Energie

Qu'il s'agisse de transports, de télécommunications ou d'énergie, il faudra simultanément ou presque, supprimer certains goulots d'étranglement et s'apprêter à répondre à une demande dont l'expansion s'annonce très vive.

A - L'Infrastructure

D'importantes opérations devront être engagées dans les 5 ans à venir

.../.....

1) - Routes

La route est le moyen de transport interne quasi-unique dans les D.O.M. L'accroissement prévu du taux de motorisation (alors que certaines routes sont déjà saturées) et la surcharge des réseaux urbains obligent donc à inscrire au Plan plusieurs séries d'opérations. Certaines visent à remédier à l'insuffisance de la voirie départementale et communale, d'autres dont on ne citera que les plus importantes, concernent des investissements d'envergure sur certains grands axes :

GUADELOUPE : modernisation des R. N. 1, 2, 3, 4, 5, Rocade de POINTE-à-PITRE.

MARTINIQUE : En fonction essentiellement des besoins de transport de la canne et déplacements des touristes, aménagement de la liaison FRANCOIS/LAMENTIN/RIVIERE-SALEE par des interventions concernant les R.N. 1, 5, 2 & 6.

GUYANE GUYANE : achèvement de la modernisation de l'itinéraire CAYENNE/SAINT-LAURENT-du-MARONI (La Section CAYENNE-KOUROU devra faire l'objet d'aménagements spéciaux liés à la réalisation du C.N.E.S.), poursuite de l'équipement de l'axe CAYENNE/REGINA.

REUNION : amélioration de l'itinéraire de SAINT-BENOIT à SAINT-PIERRE par l'Ouest. Prolongement de la route du littoral jusqu'au port ; déviation sortie Est de SAINT-DENIS.

Il faudra parallèlement formuler de façon plus rationnelle la politique routière des D.O.M. en établissant des plans directeurs du réseau routier et en réorganisant les transports.

2) - Ports

Plusieurs raisons militent en faveur d'une action importante mais sélective en matière d'équipement portuaire au cours du Vème Plan.

La position géographique des D?O.M? se traduit par des échanges de marchandises qui empruntent la voie maritime dans une proportion destinée à rester très largement majoritaire. Leur augmentation régulière et rapide ces dernières années à tout lieu de se poursuivre durant ce Vème Plan. Or, l'activité des ports des D.O.M. est déjà ralenti par un regrettable encombrement. La relance de la pêche dans les départements insulaires, son extension en GUYANE commandent d'améliorer certaines installations à terre. Par ailleurs, la création d'un port en eau profonde en GUYANE est de nature à développer de façon très sensible les exportations de bois de ce département. Enfin, il apparaît essentiel d'améliorer les méthodes de travail, afin de diminuer les charges d'embarquement et de débarquement aujourd'hui excessives .

Les équipements à poursuivre ou entreprendre concernent aussi bien les ouvrages d'infrastructure (ouvrage d'accès, bassins, appontements, postes à quais, terre-pleins) que les installations de superstructure (hangars, bâtiments, magasins, & ateliers).

On citera notamment les opérations suivantes :

.../.....

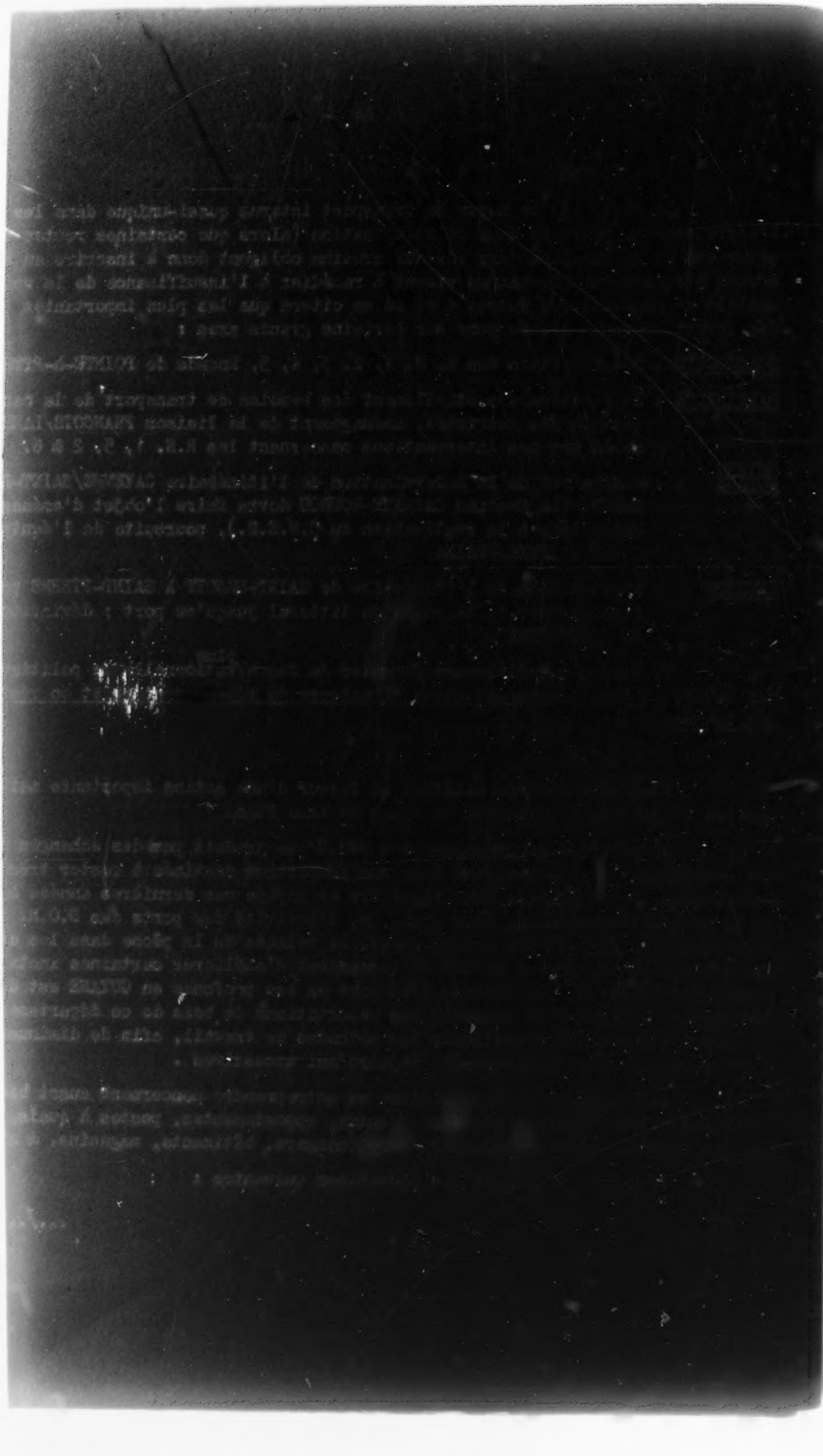

GUADELOUPE - amélioration d'installations à BASSE-TERRE afin de faciliter le chargement des bananes. extension des équipements de POINTE-à-PITRE pour tenir compte de l'accroissement prévisible du trafic.

MARTINIQUE - Construction et aménagement de nouveaux quais à FORT-de-FRANCE pour l'exportation de bananes .

GUYANE - Pour supprimer le goulot d'étranglement résultant aujourd'hui de l'absence de ports accessibles aux navires de 7 mètres de tirant d'eau, l'aménagement du port de Dégrad-des-Cannes sur le MAHURY constitue une des conditions nécessaires du développement attendu de l'exploitation forestière. Les travaux à entreprendre concernent principalement des dragages et la construction d'un quai et de postes d'amarrage. L'aménagement du port de CAYENNE pour les bâteaux de pêche sera également entrepris .

REUNION - Saturé dès aujourd'hui avec un trafic de 600 000 Tonnes le port de la Pointe des Galets est destiné à voir transiter au moins 750 000 Tonnes en 1970? Pour l'adapter à cette évolution d'importants travaux de dragages et d'extension seront exécutés .

La modernisation des méthodes d'exploitation accompagnera la réalisation des équipements prévus .

3) - Aviation Civile

Le trafic aérien est destiné à s'accroître très sensiblement durant la période 1966 - 1970 .

Les taux d'accroissement prévus jusqu'en 1971 ont été chiffrés à 20 % par an pour FORT-de-FRANCE, un peu moins pour POINTE-à-PITRE et un peu plus pour CAYENNE-ROCHAMBEAU .

Une telle augmentation est normale, compte tenu du fait que le transport aérien est, évidemment, de plus en plus le moyen de liaison courant entre les départements éloignés et la Métropole, ou pour ceux des Antilles et la GUYANE avec les ETATS-UNIS. Parallèlement à l'augmentation du trafic, il y a lieu de tenir compte de l'obligation d'aménager les aérodromes pour leur permettre de recevoir les aéronefs les plus modernes appelés à effectuer ces liaisons .

Il faut également souligner que le succès des efforts faits en MARTINIQUE et en GUADELOUPE pour développer le Tourisme est étroitement liés aux facilités qui seront offertes pour leurs voyages aux futurs visiteurs. Les réalisations de la Compagnie Nationale "AIR-FRANCE", notamment la création d'un vol direct NEW-YORK-ANTILLES (à partir de Décembre 1965) sont à cet égard très encourageantes .

.../.....

- poursuite de la politique de réforme foncière sous toutes ses formes au rythme de 3.500 hectares environ par an. On devra continuer à développer des petites exploitations familiales, auxquelles une assistance technique et un encadrement rapproché actifs permettront de combler les différents handicaps causés par leurs dimensions ;

- développement systématique des diverses formes d'équipement individuels ou collectifs (recherche, infrastructure, notamment hydraulique et voirie, mécanoculture) et de tous les types d'enseignement et de vulgarisation agricole pour les jeunes et les adultes ;

- généralisation dans les départements d'outre-mer des méthodes modernes d'organisation intégrée de la production et de la commercialisation, notamment par voie coopérative. Sans ces innovations il n'y aura pas de développement possible de l'élevage, des cultures maraîchères, fruitières et vivrières, et des cultures complémentaires.

La croissance de l'industrie hôtelière et celle des industries de transformation seront encouragées de plusieurs manières : constitution rapide de zones d'aménagement touristique, extension des zones industrielles, organisation d'une politique dynamique de promotion touristique et industrielle, notamment pour la recherche, l'accueil, l'assistance technique aux investisseurs ; accélération et simplification des procédures d'incitation financière et fiscale aujourd'hui en vigueur, développement de la formation professionnelle.

Au niveau global, trois sortes d'interventions seront mises en oeuvre :

Il y a peu de chances qu'au terme du Ve Plan l'équilibre entre la demande et l'offre de travail puisse s'effectuer de lui-même dans tous les départements. Les perspectives de l'emploi sur place, compte tenu de la nécessité d'accroître la productivité, ne sont pas assez satisfaisantes pour éviter les mouvements migratoires. En outre, le rythme de l'accroissement de la population demeurera trop rapide pour que la croissance de la production par tête soit suffisante. Il est donc souhaitable qu'une migration au départ des départements insulaires se poursuive à un rythme annuel de l'ordre de 8.000 à 10.000 personnes. A long terme, sa nécessité pourra s'atténuer à condition que se développe une action efficace d'éducation familiale conduisant à une diminution du taux de natalité.

Il est à craindre, en second lieu, qu'un développement rapide ne s'accompagne de poussées inflationnistes et d'un glissement très sensible des prix qui pourrait atténuer les bénéfices de la croissance pour les consommateurs. Aussi est-il indispensable qu'une politique des prix, prévoyant notamment une meilleure organisation de la commercialisation interne et externe, soit élaborée et appliquée tout au long du Ve Plan.

Enfin, il faudra assurer le financement des investissements nécessaires à la croissance économique et auprogrès social.

...

L'investissement privé devra jouer tout d'abord le rôle essentiel qui lui revient.

Pour l'y encourager, un ensemble très complet de procédures financières et fiscales existe déjà. Certains aménagements pourront lui être apportés afin de rendre ces incitations plus efficaces, plus attrayantes et plus rapides et de contribuer, notamment, à une plus grande mobilisation de l'épargne locale. Dans cet ordre d'idées, l'activité des sociétés de développement régional devra être étendue.

Quant aux pouvoirs publics, la sauvegarde de la place de l'agriculture dans l'expansion, la nécessité d'intensifier sensiblement le développement du tourisme et de l'industrie leur imposent de donner la priorité aux équipements productifs qui commandent le rythme de la croissance globale, garantissant les chances de la croissance à long terme, et aboutissent à la valorisation du potentiel local.

Mais, par ailleurs, les caractéristiques du niveau de vie actuel et les contraintes résultant de l'expansion démographique expliquent la nécessité de poursuivre les équipements sociaux (éducation nationale, habitat : 38.000 à 43.000 logements nouveaux lancés en cinq ans, équipement sanitaire et social), dont on doit attendre une amélioration sensible des conditions d'existence.

Pour réaliser ces objectifs, les dotations F.I.D.O.M. pour la durée du Ve Plan s'élèveront à 750 millions. La part que les budgets des divers ministères réserveront aux départements d'outre-mer sera indiquée en annexe.

Les ressources attendues par les établissements prêteurs publics ou semi-publics (Caisse centrale de coopération économique, Crédit agricole, Caisse des dépôts) devront être en accroissement sensible durant le Ve Plan pour contribuer au financement des équipements productifs et des équipements sociaux.

En ce qui concerne les modalités d'intervention de l'Etat dans le financement des investissements les vocations respectives des ministères techniques et du F.I.D.O.M. dans l'octroi des subventions continueront à être précisées. La départementalisation conduit les premiers à prendre systématiquement en charge dans les départements d'outre-mer les investissements de même nature que ceux financés par eux en métropole. Un nouveau pas sera franchi en ce sens, quand les équipements suivants, aujourd'hui à la charge du F.I.D.O.M., seront financés par les ministères techniques : eau et assainissement urbain (intérieur), ports (travaux publics), et quand le ministère de l'agriculture interviendra plus encore qu'il n'a pu le faire jusqu'ici, pour les équipements collectifs ou productifs, l'orientation des cultures, la recherche agronomique.

En ce qui concerne le F.I.D.O.M., deux missions propres lui seront confiées :

- financement spécifique, à l'exclusion en principe de tout ministère technique, dans certains secteurs où les besoins des départements d'outre-mer sont originaux (assistance technique, études et travaux de réforme foncière, pêche, industrie, tourisme, énergie, infrastructure des zones d'habitation, etc.) ;

...

- financement d'appoint au profit des collectivités locales encore trop pauvres pour supporter la part qui résultera pour elles de l'application généralisée des taux de subvention métropolitaine.

Ce double rôle dont l'importance devrait s'estomper à très long terme justifie la place à réserver encore au F.I.D.O.M. dans le total des investissements et la nécessité de lui affecter des dotations suffisantes au cours du Ve Plan.

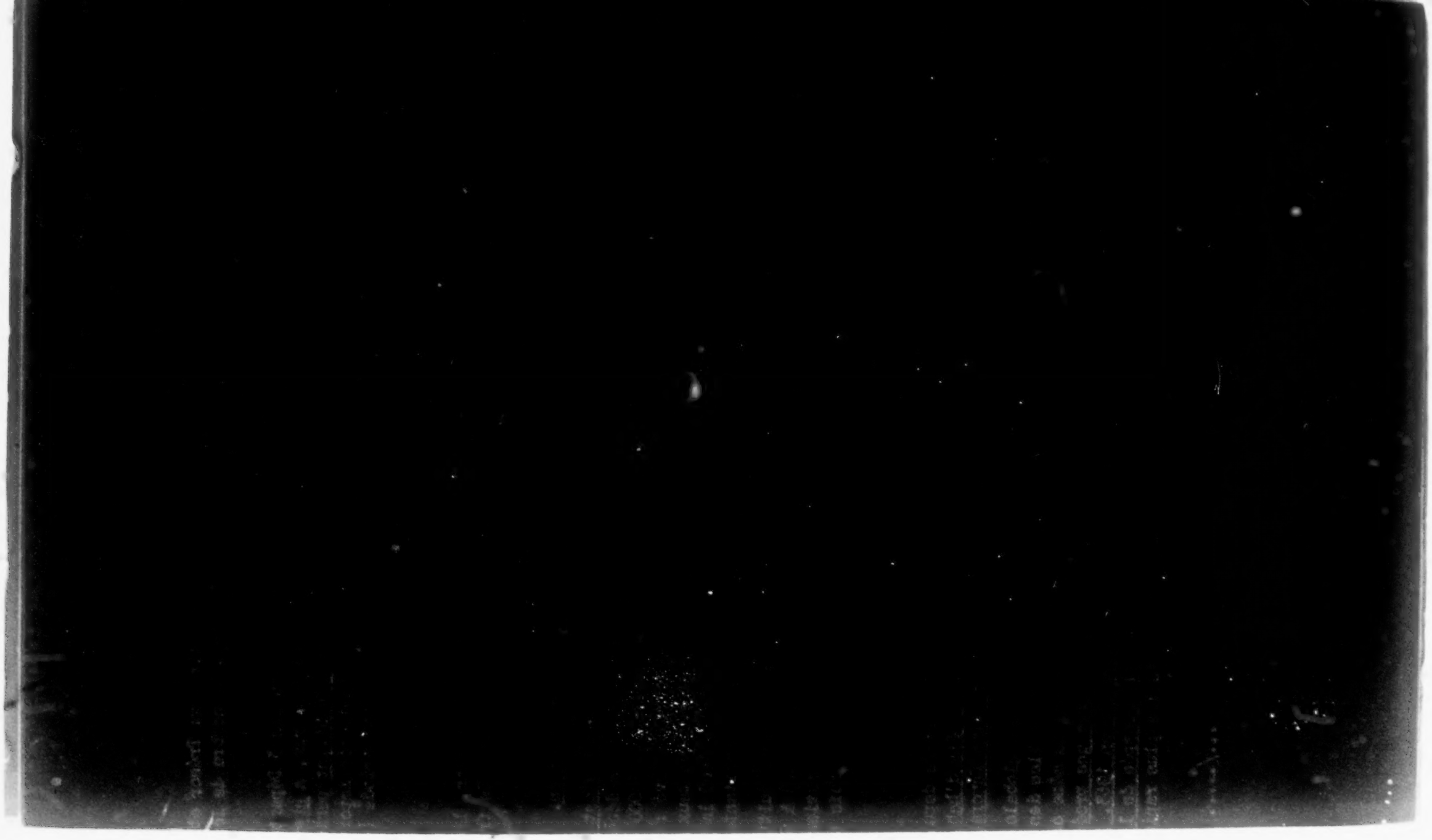

3)- Les comptes économiques enseignent que de 1961 à 1965 l'accélération de la croissance a largement reposé sur les fondements artificiels et conjoncturels qui caractérisent l'économie des départements d'Outre-Mer. En effet, plus qu'au dynamisme propre des économies locales, les taux élevés d'accroissement des revenus et de la consommation constatés pour ces deux années tiennent à l'augmentation très prononcée des apports de fonds extérieurs, liés notamment à l'expansion exceptionnelle des salaires et des traitements publics, des transferts sociaux, et à celle des équipements .

Les départements d'Outre-Mer tendent donc de plus en plus à devenir des zônes de consommation qui ne réussissent pas assez à créer elles-mêmes les revenus nécessaires pour soutenir un niveau de vie élevé .

4)- Le pourcentage de la population active par rapport à la population totale ne dépasse pas 34 %. Il n'est même que de 25 % à la REUNION. Encore faut-il remarquer que ces chiffres recouvrent beaucoup de travailleurs occasionnels.

Ce sous-emploi est d'autant plus ragrettable que compte tenu de la structure des âges caractérisée par l'extrême jeunesse de la population, la proportion des non-productifs par rapport aux adultes en âge de travailler est 3 fois plus élevée qu'en Métropole.

5)- La référence à des taux de croissance globale élevés ne doit pas faire oublier l'existence de grandes disparités de situation. Les départements d'Outre-Mer offrent largement les traits d'une économie dualiste propre à nombre de pays en voie de développement et caractérisée par la juxtaposition d'un secteur minoritaire, bénéficiant largement de la croissance et d'une masse importante restant quelque peu en marge du développement.

La population agricole, qui représente en moyenne 42 % de la population active totale ne produit que 27 % environ de la production intérieure brute. 440 000 habitants des départements d'Outre-Mer sur Un Million ont un revenu moyen très inférieur au revenu départemental.

Au surplus, en raison de la répartition des structures d'exploitation agricole, ces résultats globaux recouvrent des situations individuelles extrêmement diverses .

B) - En outre, deux difficultés nouvelles caractérisent l'évolution des départements d'Outre-Mer au cours des dernières années du IVème Plan.

1)- La position concurrentielle des départements d'Outre-Mer s'est sensiblement dégradée. En effet, la politique sociale appliquée au cours du Plan a placé l'économie exportatrice des départements d'Outre-Mer dans une position de plus en plus difficile. Les majorations de salaires à la charge des producteurs ont atteint en 4 Ans 35 à 42 %; les charges sociales ont suivi un mouvement parallèle .

.../.....

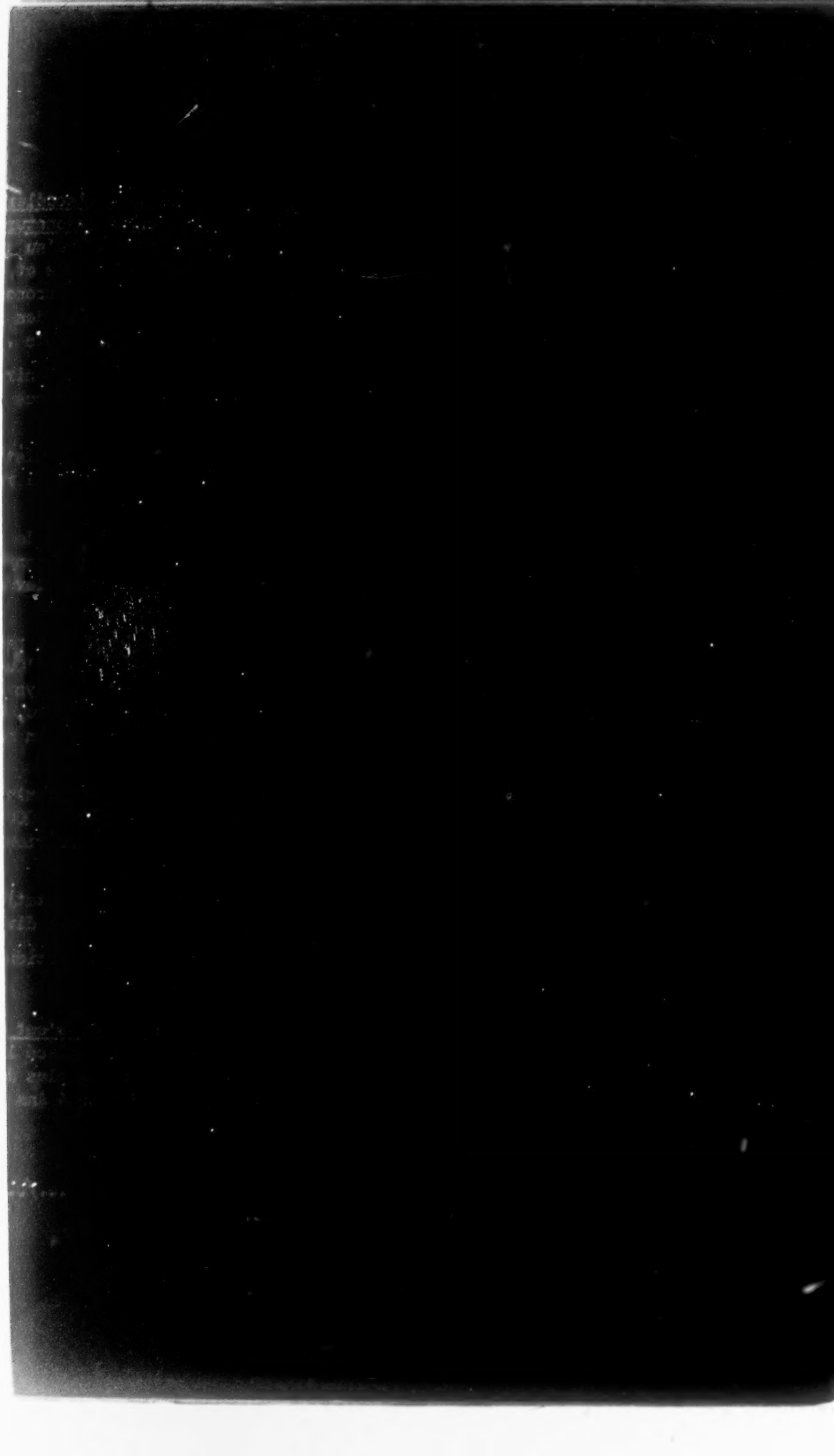

Quels qu'aient pu être les progrès de productivité, cet accroissement des coûts de production a pesé sur les prix de revient, sans que les hausses correspondantes aient pu être répercutées dans les prix de vente à l'exportation .

En effet, pour certaines de leurs ventes à l'extérieur, les départements d'Outre-Mer se trouvent aux prises sur le marché métropolitain, et en outre sur les marchés européens, voire internationaux, avec la concurrence d'autres pays producteurs de la zône tropicale où les charges salariales et sociales sont beaucoup plus faibles. La hausse des salaires enregistrée dans les départements d'Outre-Mer depuis 4 ans fait que l'écart des rémunérations, déjà sensible au début du Plan, est aujourd'hui de 1 à 3 et même pour certains pays de 1 à 5 .

Il est devenu de plus en plus difficile d'assurer dans des conditions de rentabilité suffisante, l'écoulement de produits tropicaux grevés de salaires européens sur des marchés encombrés ou règne une sévère compétition .

On constate dès maintenant dans les 3 Départements insulaires une diminution des revenus bruts d'exploitation qui dans certains secteurs amoindrit la capacité d'autofinancement des producteurs et aboutit à mettre en péril l'équilibre des entreprises employant beaucoup de salariés .

2º - Les prix à la consommation dans les Départements d'Outre-Mer ont eu tendance à augmenter très rapidement en 1964 & 1965. La hausse des salaires et celle de certains éléments des coûts des produits de grande consommation (frêts-prélèvements européens, malgré les compensations partielles apportées) ne sont pas étrangères à ces tensions inflationnistes qui ont atteint un niveau élevé .

Il est donc probable qu'en raison de la hausse des prix de détail le bénéfice de la croissance globale a été partiellement annulé au niveau du consommateur .

Chapitre 2 : Les Options du Vème Plan

En fonction de l'analyse qui précède, le Vème Plan repose sur trois options fondamentales qui concernent :

- le taux de croissance,
- les fondements du développement,
- l'équilibre entre la croissance économique et le rpogrès social.

I - L'accélération de la croissance

A) - La nécessité d'une croissance économique rapide pour les Départements d'Outre-Mer résulte des exigences de la politique de départementalisation qui vise à remédier peu à peu aux insuffisances de leur niveau de vie actuel par rapport à l'ensemble national et à conduire progressivement ces départements à un stade de développement en harmonie avec celui des départements métropolitains .

.../.....

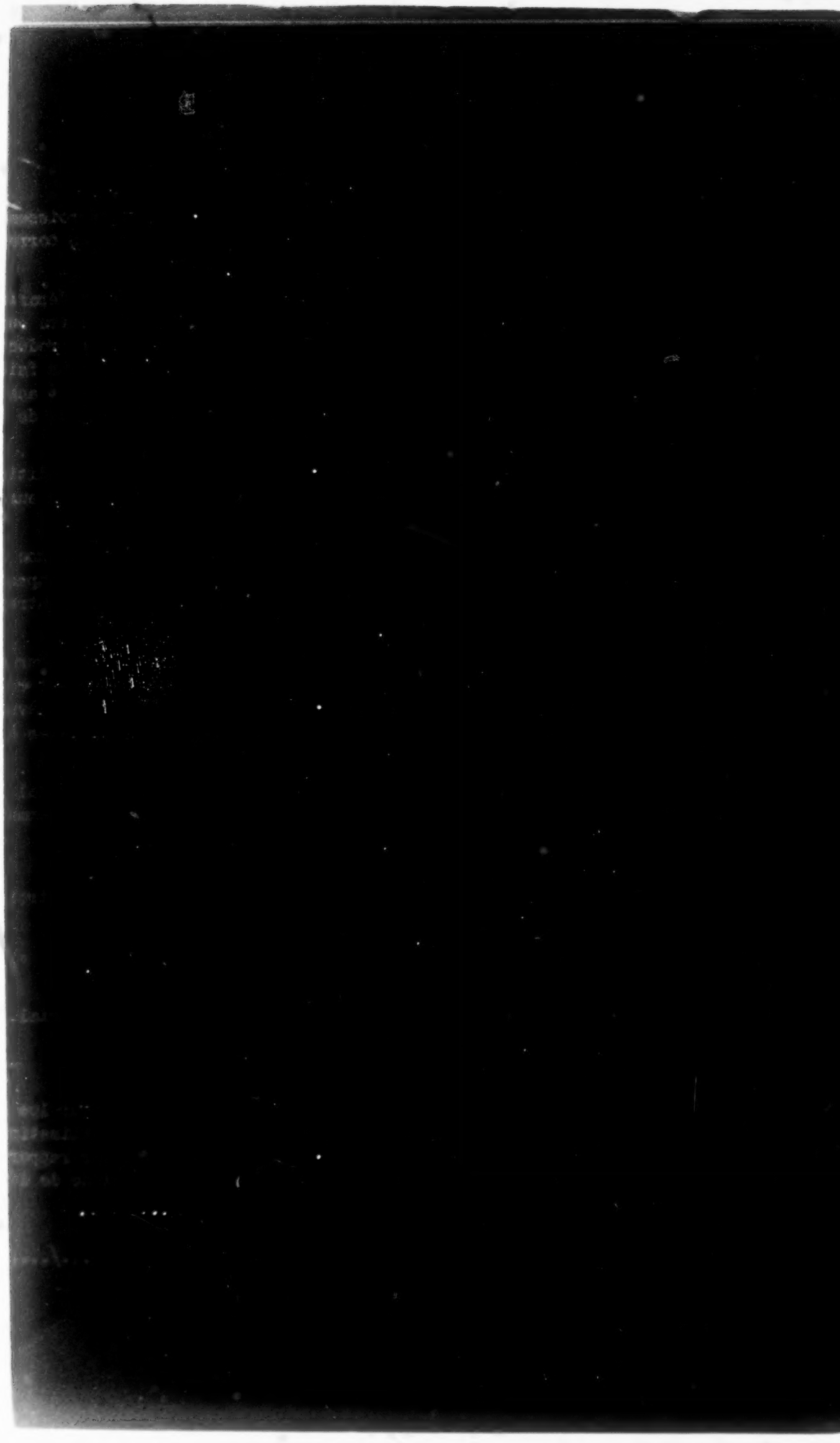

Mais l'option [illegible] une réduction effective de l'écart actuel des niveaux de vie durant la [illegible] particulier quand on mesure l'emploi des besoins qui découlent pour les [illegible] d'une expansion démographique galopante.

Sous cet angle [illegible] perspectives de cinq années qui viennent sont illustrées par le tableau ci-dessous

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		REUNION		TOTAL (1)	
	1965 (31 Déc.)	1970 (31 Déc.)	1965 (31 Déc.)	1970 (31 Déc)	1965 (31 Déc)	1970 (31 Déc)	1965 (31 Déc.)	1970 (31 Déc)
- Population (milliers d'habitants)	355	369	319	366	303	469	1 082	1 240
- Densité à l'ha cultivable	6,3	7	4.7	5,4	5	5,8		
	[illegible]		1966 à 1971		1966	1971	1966 à 1971 (2)	
- demandes d'emplois résultant de l'accroissement démographique	[illegible]		16 920		17'160		49.6/0	

(1) Guyane : 35,7 en 1965 - [illegible] en 1970 (2) sans la Guyane

On insistera [illegible] sur 3 facteurs qui font de la croissance rapide une impérieuse nécessité.

a) au rythme actuel [illegible] population double en 25 ans aux Antilles et 22 ans à la Réunion En 1985, les trois départements insulaires compteront 1 838 000 habitants, dont :

- 757 000 à la [illegible]
- 555 000 à [illegible]
- 526 000 en [illegible]

b) L'estimation de [illegible] d'emplois à satisfaire est extrêmement modérée puisqu'elle a été établie sur la base [illegible] d'activité actuels qui, surtout à la REUNION, sont notablement insuffisants.

On remarquera [illegible] elle est supérieure de 35 % au volume de l'emploi à créer au cours du [illegible] si l'on raisonne sur 5 ans).

c) L'économie des [illegible] devra supporter dans les années qui viennent les charges d'une [illegible] modernisée :

Il apparaît donc qu'en raison des données économiques et sociales qui;leur sont propres, les départements d'Outre-Mer sont en présence des exigences contradictoir de la compétitivité .

Des hauts salaires et du plein emploi. Il faut recourir à un transfert de l'extérieur, sous la forme d'un certain soution à l'écoulement de quelques produits d'exportation ou éventuellement de compensation partielle des charges salariales ou sociales, pour leur permettre de dominer ces contraintes dans l'équilibre.

c) Sous l'angle financier, l'équilibre entre l'aspect social et l'aspect économique suppose que les concours des Pouvoirs Publics soient assez importants pour assurer la réalisation des équipements productifs indispensables et la poursuite de certains équipements collectifs à dominante sociale. Mais, une priorité devra être accordée aux investissements de nature à accroître directement ou indirectement la capacité de production afin de sauvegarder les chances de la croissance à long terme.

2) - Un certain nombre d'actions à cet effet différé doivent être entreprises dès maintenant pour réaliser les conditions de l'équilibre à long terme.

En toute première urgence, il conviendra de développer une action efficace d'éducation familiale aboutissant à une diminution du taux de natalité enregistré aujourd'hui dans les départements insulaires. Sans une réduction de l'accroissement spontané de la population l'avenir économique et social des départements d'Outre-Mer paraît sérieusement compromis et toutes perspectives d'harmonisation du niveau de vie avec celui de la métropole devient irréalisable .

En second lieu, il paraît indispensable de multiplier dans les départements d'Outre-Mer les "faits porteurs d'avenir" ; intensification de la recherche surtout agronomique à tous ses niveaux, développement de toutes les actions de formation des hommes, amélioration des équipements d'infrastructure qui peuvent entraîner une extension du potentiel productif .

Enfin, la Commission Centrale a également souligné qu'il lui paraît extrêmement souhaitable de voir se réaliser au cours du Vème Plan deux projets qui permettraient aux D.O.M. d'améliorer leur position relative dans les ensembles économiques auxquels ils appartiennent .

- une organisation mondiale des marchés agricoles, conforme aux thèses développées par la France à la Conférence du Commerce de GENEVE et garantissant aux producteurs des revenus élevés .

- une reconnaissance à l'échelle de la Communauté Economique Européenne des caractéristiques originales de certaines zônes de développement qui devraient, à ce titre, bénéficier de dispositions spéciales pour les aider à surmonter leur handicap. Les départements d'Outre-Mer devraient constituer la première "Région" de l'Europe tropicale" .

Deuxième Partie

PERSPECTIVES du DEVELOPPEMENT par SECTEURS

L'évolution attendue durant le Vème Plan et le programme d'action correspondant seront présentés pour chacun des grands secteurs de production ou d'équipements généraux .

.../.....

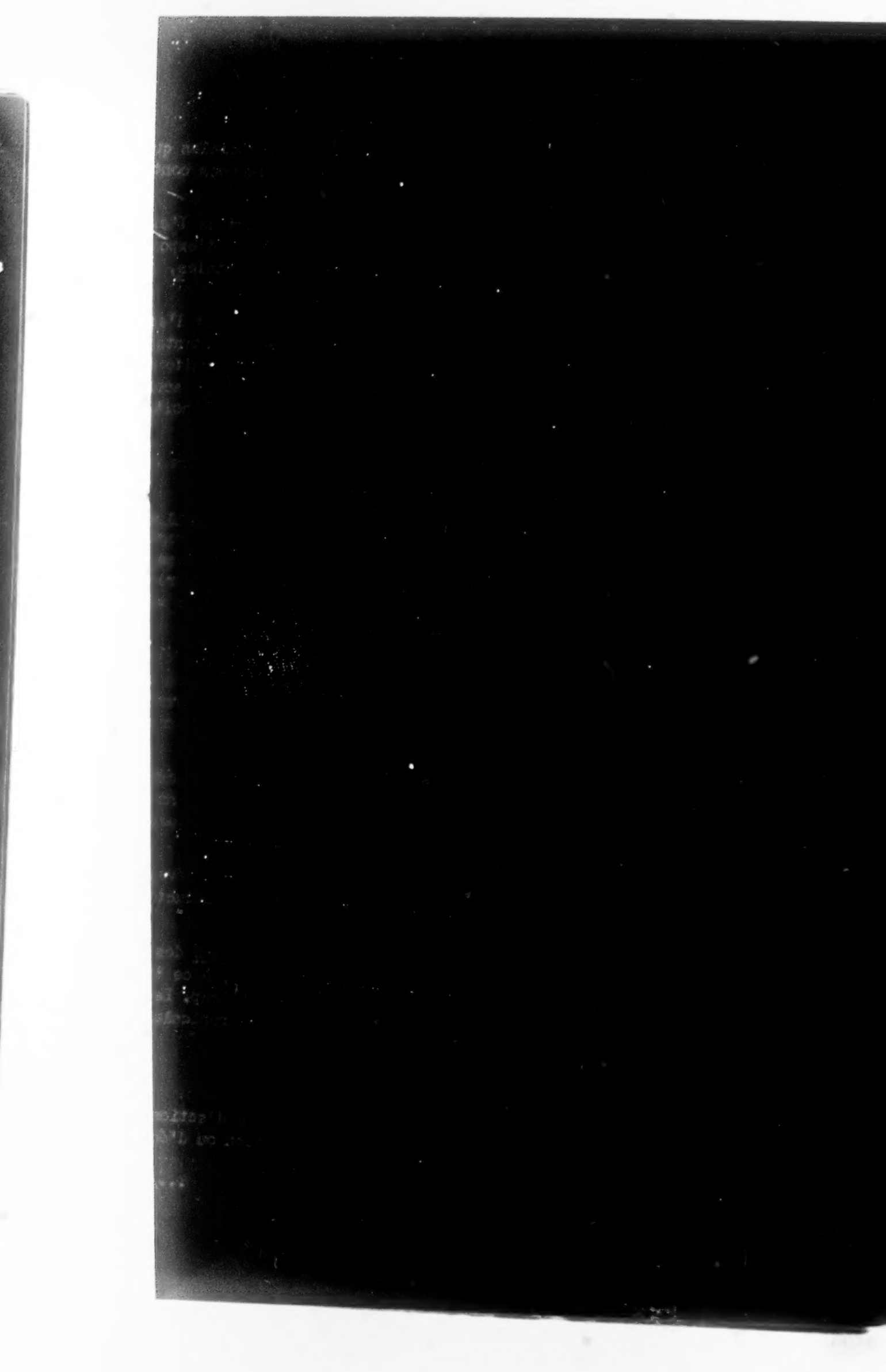

Chapitre 1er : La Production -

I - Agriculture

1) - Les perspectives du développement agricole -

La croissance accélérée de l'économie des départements d'Outre-Mer durant le Vème Plan est inconcevable sans augmentation de la production et du revenu agricole .

Les perspectives retenues pour la croissance de l'Agriculture, n'aboutissent qu'à un taux d'accroissement annuel de 5,2 % (1) sur la période 1963-1970, taux largement inférieur à celui qui est prévu pour la croissance de la production globale (3 %). La part de l'Agriculture dans l'ensemble de la production aura donc diminué de 1963 à 1970 Les facteurs limitants d'ordre essentiellement commercial et humain interdisant en effet de prévoir pour cette branche un développement plus rapide .

Ces données sont résumées dans le tableau suivant :

	MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	Total 3 Départements insulaires	GUYANE
- Indice 1963 - 1970	152	140,5	136	142	498
- Taux d'accroissement annuel	6,2 %	4,9 %	4,5 %	5,2 %	25,8 %
- Part de l'Agriculture la P. I. B.					
1963	25,3 %	30,6 %	26,6 %	29,3 %	11,7 %
1970	21,9 %	23,9 %	21,8 %	22,5 %	19,1 %

Les hypothèses de production correspondant aux taux de croissance retenu sont résumées dans le tableau ci-après. Il faut les considérer avec prudence, l'incertitude qui pèse encore sur l'organisation de certains marchés et le grand nombre d'aléas/prévisibles affectant les productions tropicales interdisant de parler d'objectifs sur lesquels les Pouvoirs Publics accepteraient de s'engager. Il ne s'agit que de possibilités techniques assorties d'espérances commerciales qui pourront faire l'objet de révisions au cours du Plan. En outre, la répartition ainsi proposée entre les diverses spéculations ne doit pas avoir un caractère de trop grande rigidité.

Sous ces importantes réserves les données principales des hypothèses proposées correspondent aux idées directrices suivantes :

- Développement des grandes denrées traditionnelles d'exportation : accroissement modéré de la production sucrière de nature à la conduire à son niveau d'équilibre technique et à permettre l'emploi rationnel du potentiel productif, augmentation plus importante pour la banane, maintien ou si possible légère expansion de la production d'ananas destinés à la conserve par rapport à 1965. La production d'ananas frais doit connaître un accroissement sensible :

(1) Ce chiffre qui concerne l'ensemble Agriculture, Pêche, Forêts, vaut pour les départements insulaires.

AGRICULTURE

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE		REUNION		TOTAL	
	1965	1970	1965	1970	1965	1970	1965	1970	1965	1970
SUCRE (T)	68 000	100 000	185 000	220 000			250 000	300 000	503 000	620 000
RHUM (HAP.)	100 000	140 000	60 000	82 000	4 700	7 200	43 000	54 000	207 000	267 200
ANANAS (-)	22 000	28 000			80	2 800			22 080	30 800
dont frais	3 000	6 000							3 000	6 000
BANANES (T)	227 000	275 000	(1) 000	225 000	1 500	4 500	6 000	10 000	318 500	450 000
CAFE			240	200					240	200
CACAO	260	350	60						320	410
THE										
TABAC	-	70	-	70			30	300	30	300
VANILLE			4	5			240	800	240	940
GERANIUM							72	100	76	105
VETIVER							150	100	150	100
PYRETHRE							38	50	38	50
FLEURS (pièces)	1 000 000	3 000 000	1 700 000	2 800 000			20	1 200	20	1 200
Cultures maraîchères et vivrières							(qx) 300	(qx) 800		
Indice 100 en 1963 (valeur)		indice 1970 195 à 288		indice 1970 152 à 200		indice 1970 132		indice 1970 157 à 220		
Elevage										
Indice 100 en 1963 (valeur)		168 à 240		205 à 325		390 à 584		177 à 275		

(1) La faiblesse de ce chiffre s'explique par les conséquences du cyclône de 1964 sans lequel les objectifs du IVème Plan auraient été réalisés .-

Il conviendra de doter la GUYANE d'une législation forestière afin de fixer des modalités de cession des bois plus conformes à une mise en valeur rationnelle et intensive de la forêt et d'adapter le montant de la taxe d'abattage-aujourd'hui quasiment nul-aux conditions nouvelles de l'exploitation. Ce devra être là une des premières tâches de l'Office National des Forêts .

Pour garantir l'exploitation à long terme de la forêt guyanaise, il conviendra par ailleurs :

- de mettre à l'étude dès à présent les actions sylvicoles propres à assurer une régénération de la forêt en vue de son exploitation intensive.
- d'examiner les conditions d'installation et d'approvisionnement d'industries de la pâte et de panneaux de particules, en recherchant s'il n'y aurait pas avantage à obtenir un approvisionnement en bois de trituration à partir d'une forêt artificielle.

C - Pêche

Le développement de la pêche dans les Iles est étroitement subordonné à la solution qui sera apportée au problème humain que posent aujourd'hui les difficultés d'adaptation du milieu aux exigences d'une activité moderne. Il dépend, en outre, à la REUNION des expérimentations qui restent à entreprendre.

En ce qui concerne les Iles, les orientations pourraient être les suivantes :

- Aux Antilles : en raison des facteurs limitants qui continueront à jouer, la modernisation de la pêche artisanale devra être poursuivie avec quelque prudence (remplacement de "gommiers" par des "pointus"). En revanche la grande pêche au large, à bord de thoniers palangriers, est promise à un certain avenir.
- A la REUNION, faute de connaissances suffisantes sur le potentiel exploitable on peut seulement indiquer les domaines où des résultats intéressants pourraient être obtenus d'ici 1970 si des recherches sont entreprises assez vite et couronnées de succès (pêche côtière à l'appât vivant, pêche au large au chalut, pêche aux crustacés, pêche au thon).

Les actions à mener dans ce secteur devront porter sur :

- une amélioration de la connaissance des ressources de la mer, ce qui suppose l'installation aux Antilles d'un Etablissement de recherche scientifique dépendant de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes et la poursuite de plusieurs campagnes expérimentales à la REUNION.
- Le développement de la formation professionnelle et l'extension de l'assistance technique.
- La modernisation de la flotte de pêche (Plan de relance des pêches maritimes).
- L'organisation coopérative de la commercialisation sur le marché intérieur.
- En GUYANE, grâce aux conditions beaucoup plus favorable qu'elle rencontre, l'activité de la pêche devrait se développer considérablement au cours du Vème Plan et être à l'origine d'un courant d'exportations non négligeables

La modernisation de la pêche côtière traditionnelle devra être entreprise. Mais c'est la pêche à la crevette qui doit incontestablement donner lieu à l'extension la plus importante. Il faudra faire en sorte que des armements français s'installent à côté des armements d'origine étrangère .

On pourra également assister au démarrage de la pêche hauturière.

Le programme d'actions correspondant devra respecter les grandes lignes de celui qui est retenue pour les départements insulaires. En outre, les débouchés de la crevette sur la Métropole devront être étudiés.

II - Industrie

La place, encore modeste, qu'occupe l'industrie dans les départements d'Outre-Mer au terme du IVème Plan ne doit pas faire douter de son avenir. Même si, dans ce domaine, certaines perspectives de développement paraissent aléatoires, les exigences d'une croissance rapide font obligation de les explorer systématiquement.

Il convient donc de poursuivre avec détermination le processus d'industrialisation qui s'est développé de 1962 à 1965 et de réunir les conditions nécessaires pour l'accélérer dans toute la mesure du possible .

A - Les voies de l'industrialisation empruntent des tracés différents selon la zône géographique concernée .

1. Pour l'ensemble Antilles-Guyane il faut tirer parti des matières premières existantes (forêts, pêches en GUYANE - Valorisation des sous-produits agricoles aux Antilles) et des possibilités offertes à une industrie de transformation par les marchés locaux et nationaux, voire régionaux ou internationaux .

La création des activités orientées exclusivement vers le marché local n'est pas loin de rencontrer un point de saturation. Il est donc indispensable d'essayer d'implanter dans ces départements une industrie d'exportation, animée sans doute par des promoteurs venus soit de la métropole, soit d'autres pays, et offrant des possibilités de développement beaucoup plus importantes. La situation géographique des Antilles françaises et de la GUYANE, leur appartenance au Marché Commun, l'expérience Porto-Ricaine, sont des arguments en faveur de cette tentative.

2. En ce qui concerne la REUNION, l'insuffisance des dimensions du marché départemental et la faiblesse des revenus individuels limitent dans ce département, plus encore qu'aux Antilles, les possibilités de développement industriel. Néanmoins la satisfaction des besoins locaux ouvre encore une certaine marge d'expansion et on ne peut exclure à priori toute possibilité pour l'industrie réunionnaise de prendre place sur les marchés riverains et d'y exporter une partie de ses produits.

B - On doit dans ce domaine se contenter d'hypothèses de production. Faute d'avoir pu prévoir les possibilités de réexportation sur les marchés américains ou européens pour les Antilles et la GUYANE, et sur les marchés voisins pour la REUNION, les deux variantes formulées ne tiennent compte que d'une partie du potentiel envisagé :

- La variante faible rassemble des prévisions relatives aux productions pour la vente sur le marché local et régional. Sa réalisation devrait se traduire par la création de 4 000 emplois environ (MARTINIQUE 1 350, GUADELOUPE 1 800, GUYANE 170, REUNION 700).

La variante forte se concrétise :

• pour les Antilles, par la prise en considération des "grands projets" déjà à l'étude, (cimenterie, raffinerie, suchrochimie,etc...)

•pour la GUYANE, par la mise en exploitation du gisement de bauxite de Kaw, et une extension importante des usines de transformation du bois,

• pour la REUNION, par une progression plus rapide des activités retenues en hypothèse faible n'excluant pas certains projets plus importants difficiles à déceler pour l'instant.

Dans cette hypothèse 6 900 emplois pourraient être créés dont 2 550 à la MARTINIQUE, 2 800 à la GUADELOUPE, 650 en GUYANE et 900 à la REUNION.

Dans la meilleure des hypothèses l'industrialisation ne contribuera encore que faiblement au développement des D.O.M. La part de l'Industrie de la P.I.B. pourrait être de 7 à 8 % en 1970 au lieu de 4,8 % en 1963. Il serait donc indispensable de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour faciliter la réalisation de la variante la plus forte et inculquer aux professionnels la volonté d'aboutir dans ce secteur.

C - Parmi les multiples domaines concernés par une politique coordonnée de développement industriel, on ne retiendra que quelques aspects essentiels.

1. Dans un milieu où l'industrie ne joue encore qu'un rôle secondaire, la promotion industrielle doit répondre à une triple nécessité :

• poursuivre les études tant sur les objectifs que sur la consistance et l'évolution des différents marchés, dont la connaissance reste encore aujourd'hui très insuffisante,

• Prospecter les promoteurs locaux ou résidant à l'extérieur,

• les accueillir, les informer et leur prêter une assistance technique pour accélérer la constitution et l'étude de leur dossier durant sa phase administrative.

Ces trois fonctions devraient être assurées par des structures originales, légères et efficaces, dépendant de l' Administrations sur place comme sur le plan métropolitain (Bureau du Développement Industriel et Touristique).

2. Le système actuel d'incitations financières et fiscales, compte tenu des décisions prises en matière de compensation des charges sociales et des primes d'emploi est déjà très étendu. Le cas échéant certains aménagements pourront lui être apportés.

En outre, les formalités d'agrément seront simplifiées, décentralisées et accélérées au maximum. Il sera également nécessaire d'améliorer l'information des promoteurs sur le système aujourd'hui en vigueur.

3. La poursuite de l'aménagement des zônes industrielles et des cités artisanales s'impose pour permettre la réalisation de certains grands projets et le transfert en zône périphérique d'installations industrielles ou commerciales aujourd'hui implantées dans les villes.

On doit donc prévoir l'équipement de nouvelles surfaces à la "Gabarre" et à la "Pointe Jarry" en GUADELOUPE, au Dégrad des Cannes en GUYANE, à FORT-de-FRANCE (zône portuaire et zône dite "Californie Nord") A la REUNION des aménagements seront nécessaires à SAINT-DENIS, au Port et à SAINT-PIERRE.

4. La présence d'une main-d'oeuvre apte et qualifiée est une condition indispensable à l'installation d'entreprises nouvelles. Le programme de formation professionnelle prévoit les mesures nécessaires. Il ne faudra pas omettre non plus le perfectionnement des cadres moyens des petites entreprises .

Enfin l'implantation en GUYANE d'importantes installations du C.N.E.S. va donner à ce département une activité qui se traduira en particulier par de nombreuses liaisons aériennes avec la Métropole .

On est donc amené à prévoir un programme d'opérations assez diversifié.

En ce qui concerne les liaisons à longue distance, les équipements prioritaires intéressent les Aérodromes de GILLOT à la REUNION et de ROCHAMBEAU en GUYANE dont les pistes doivent être allongées aux dimensions exigées par les quadriréacteurs. Aux Antilles, il s'agira plutôt d'achever l'équipement normal des Aérodromes du "RAIZET" (GUADELOUPE) et du LAMENTIN (MARTINIQUE .

Le développement des liaisons locales suppose l'aménagement ou la construction de petits aérodromes dans les quatre départements, plus particulièrement en GUADELOUPE (liaisons avec les dépendances), en GUYANE & à la REUNION .

4) - Postes & Télécommunications

En dépit de l'importance des investissements effectués au cours du Vème Plan, le dynamisme de la demande dans ce secteur encore sous-équipé est particulièrement remarquable. La multiplication des échanges postaux avec la Métropole, l'accroissement de 1962 à 1965 du nombre des demandes d'abonnement téléphoniques en instance, les exigences de l'économie moderne comme celles du développement touristique, font penser que les besoins à satisfaire iront croissant au cours du Vème Plan. La modernisation des services des postes intéressera surtout les bâtiments (construction d'Hôtels des Postes et le Centre de Messageries pour les Colis Postaux) et les véhicules (extension du Parc) .

L'amélioration des Télécommunications résultera de diverses interventions :

.../.....

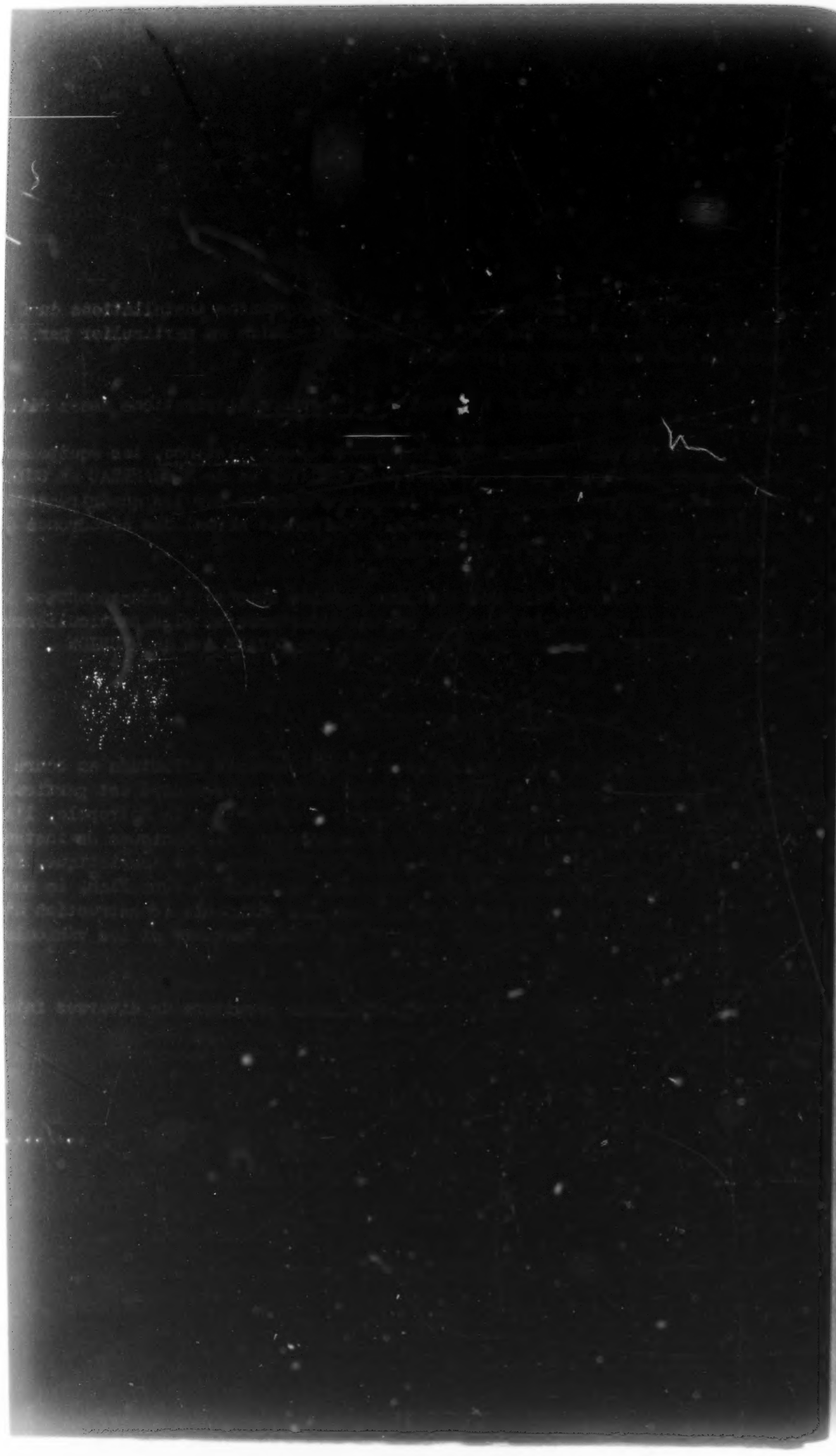

- mise en cable des circuits interurbains et locaux, amélioration en nombre et en qualité des liaisons avec la métropole et les pays voisins (en fonction notamment des besoins du tourisme), installation de centraux automatiques dans les grandes agglomérations et extension des centres déjà [illegible] développement du service Télex.

5) - Recherches générales

Il sera nécessaire de continuer et de compléter, la reconnaissance générale du sous-sol qui a déjà été entreprise (cartographie, géologique et géotechnique, recherche des gîtes de substance minérale) en concentrant éventuellement les moyens sur la GUYANE (établissement de la carte géologique) et en joignant aux équipes de reconnaissance de légères équipes de prospection. Le problème de l'eau qui se pose dès aujourd'hui avec une inquiétante acuité devra être examiné de très près en fonction des besoins domestiques, agricoles et industriels .

B - Energie

1) - L'analyse des perspectives de la consommation permet de conclure que la demande d'énergie électrique sera en fort accroissement durant le Vème Plan. Pour éviter toute rupture de fourniture, la production devra augmenter suivant les départements de 190 à 260 % de 1965 à 1970, c'est dire qu'elle devra au moins doubler. Les puissances installées devront être accrues en conséquence. En raison de cette augmentation exponentielle les investissements à engager au cours du Vème Plan devront donc être beaucoup plus importants que ceux déjà considérables, qui ont été effectués de 1962 à 1965 .

Le tableau ci-dessous résume ces diverses données :

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
Puissances Installées (KW)				
1960	9 800	7 200	2 500	5 400
1965	15 500	20 000	3 600 x 5	12 000
1970	40 500	50 000	7 500 à 8 500	31 500 à 40 500
Production (Millions KW h)				
1960	22	[illegible]	4,4	14
1965	45	47	8	40
1970	103	120	15	100
Investissements (Millions F)				
- IVème Plan x 5/4	18	45,2	7,7	37,5
- Vème Plan	63,6	59,05	7,8 à 9,6	58,3 à 70

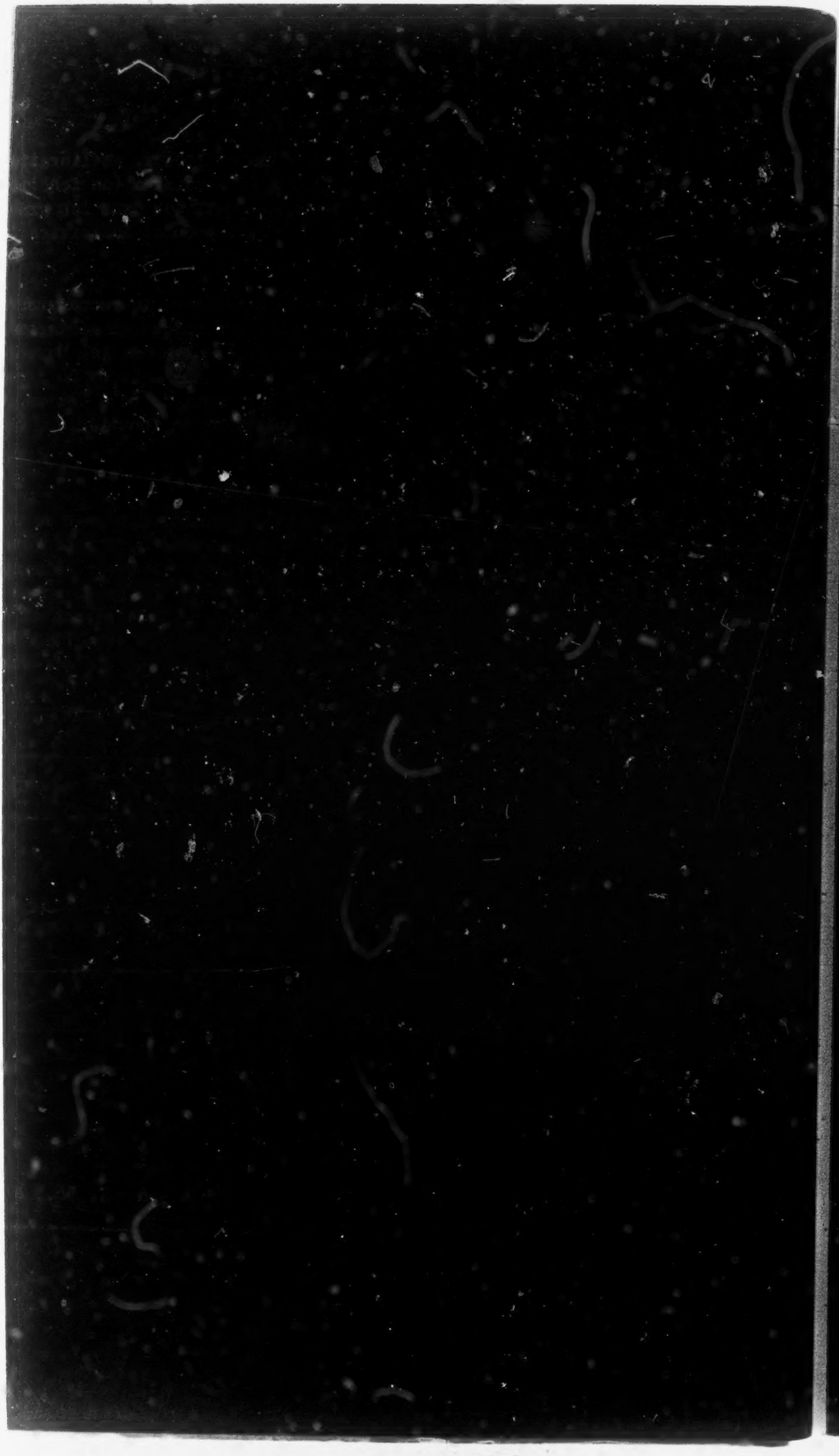

En matière de production lesprincipales opérations seront les suivantes :

- GUADELOUPE : installations de nouvelles unités à la Centrale de la "Pointe Jarry"
- MARTINIQUE : développement de la Centrale de la "Pointe des Carrières"
- GUYANE : extension de la Centrale de CAYENNE
- REUNION : achèvement de la Centrale de TAKAMAKA et mise en service d'installations thermiques complémentaires, et éventuellement hydrauliques.

Les réseaux de transport et de distribution seront étendus et modernisés .

2) - De 1966 à 1970 l'accroissement de la consommation de carburant variera de 30 à 60 % suivant les départements. Ces besoins seront couverts par des importations de produits élaborés ou pour les Antilles par les fournitures de la raffinerie à implanter. espère y construire .

II - Investissements à dominante sociale

A - Habitat et Urbanisme

1) - L'accroissement de la population de 1966 à 1970 et sa tendance à se concentrer en zône urbaine, comme la nécessité de résorber les bidonvilles, conduisent à retenir un objectif compris entre 38 000 et 43 000 logements. Une hypothèse moyenne fixée à 41 300 logements dont 37 700 aidés, correspond à la répartition suivante entre les départements .

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion	TOTAL
Logements aidés	11 100	10 900	1 700	14 000	37 700
Logements non-aidés	1 200	1 100	100	1 200	3 600
TOTAL	12 300	12 000	1 800	15 200	41 300

2) - La politique du logement devra suivre quelques axes principaux

- accorder une priorité marquée aux logements urbains afin qu'en tout état de cause la totalité des besoins nouveaux dans les grandes agglomérations soit satisfaite au cours du Vème Plan. Cette répartition ne doit pas conduire pour autant à négliger l'habitat rural : un rôle important sera réservé à la SATEC et au Crédit Agricole et les Sociétés Immobilières seront également appelées à intervenir. L'adaptation de ces logements aux conditions propres du milieu rural devra être poursuivie, notamment aux Antilles ou l'habitat de type "léger" n'a pas connu la même fortune qu'à la REUNION.

- de donner une priorité absolue au logement social destiné aux couches de la population les plus défavorisées. On est donc amené à proposer le maintien de normes dérogatoires au droit commun, pour l'Octroi des aides de l'Etat. Par ailleurs, il faudra étudier les modes de financement spécifiques qui permettraient d'accroître l'aide de l'Etat aux constructeurs de logements sociaux et d'abaisser ainsi certains loyers au niveau de la demande solvable .

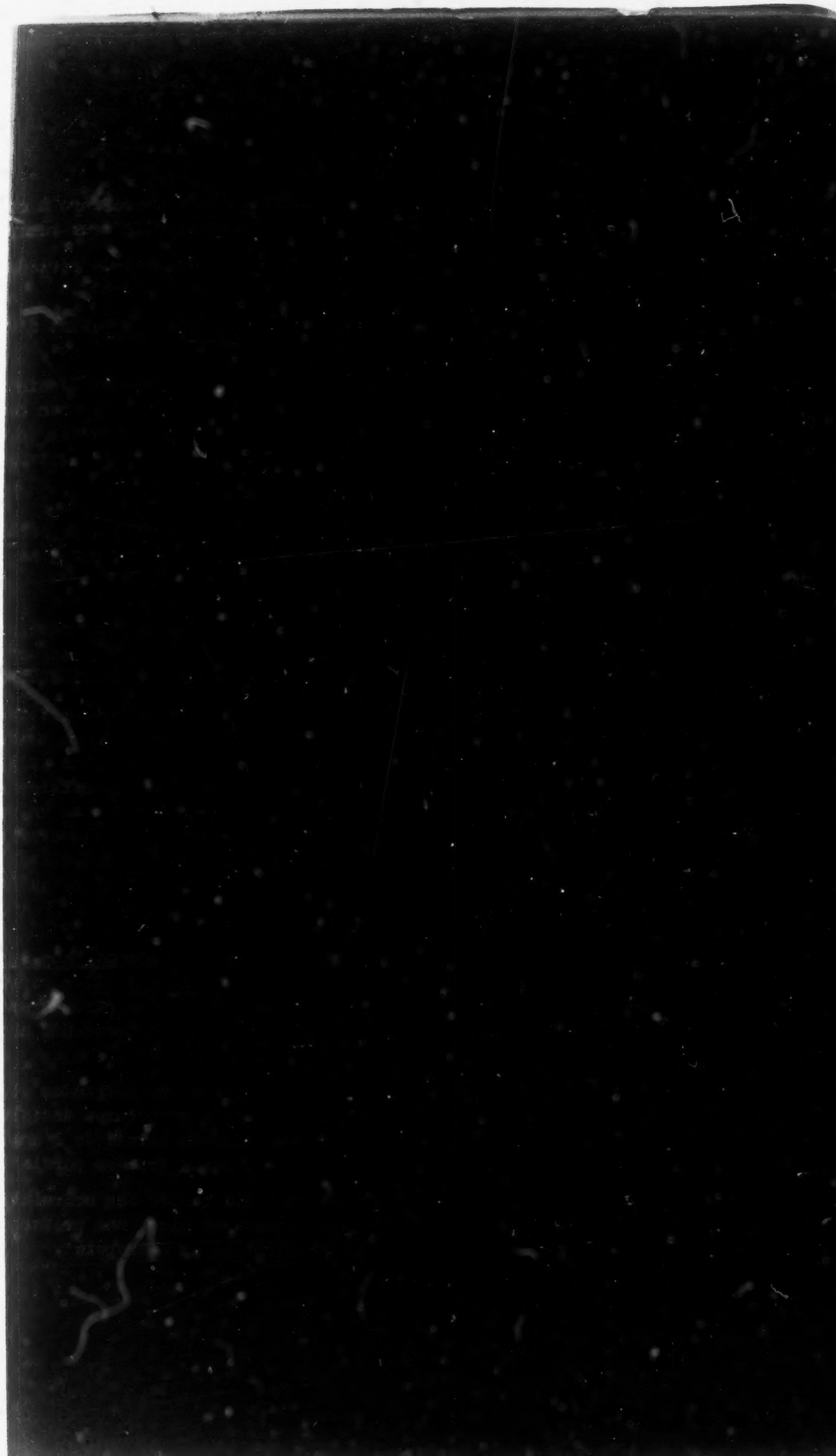

La formation de la main d'oeuvre doit avoir essentiellement les points d'application suivants : métiers du bâtiment, de la métallurgie courante, métiers liés au développement de l'industrie hôtelière, à la modernisation de l'agriculture. Il conviendra donc d'intensifier les actions de préformation (sections préparatoires des Centres de (FPA) et de créer de nouveaux centres de FPA. L'effort portera aussi sur le perfectionnement des cadres moyens des petites entreprises de toute nature (notamment les cadres comptables

Une telle politique nécessite une coordination très étroite de la Formation Professionnelle et des responsables de l'enseignement .

Le rôle du service militaire adapté dans la Formation Professionnelle sera maintenu. En ce qui concerne la REUNION, une forme originale sera mise en place :

B) Les revenus et leur répartition

1) Il est prévu qu'au cours du Plan les revenus des entreprises et des ménages s'accroissent de 8 à 8,5 % environ par an en volume. Dans ces conditions, la consommation par tête dans les 3 Départements insulaires, compte tenu des mouvements migratoires, pourrait s'élever d'environ 6 % par an, au lieu de 3,5 % en Métropole .

L'écart actuel des niveaux de vie devrait donc se réduire dans une proportion déjà significative .

Les revenus de la population salariée sont susceptibles d'être augmentés dans des proportions supérieures si le niveau moyen des salaires est élevé par voie règlementaire ou conventionnelle. Encore faut-il préciser que ce résultat ne serait atteint que dans l'hypothèse - très aléatoire - où la hausse des salaires devra tenir compte non seulement de la nécessité de sauvegarder l'équilibre économique général mais aussi de l'obligation de rechercher le plein emploi (cf. 1ère partie).

Compte tenu de toutes ces contraintes, il sera nécessaire de procéder à une étude attentive des données de l'équilibre économique et social des D.O.M. lorsque deux problèmes se poseront au cours du Vème Plan .

- rythme de l'alignement du SMIG de la REUNION sur celui de la zône 6 Métropole.
- opportunité de faire bénéficier les départements d'Outre-Mer de la suppression des abattements de zône en Métropole.

2) La croissance espérée des revenus ne doit pas ajouter aux disparités anciennes des inégalités inadmissibles. Une action corrective s'impose donc en vue de parvenir à plus ou moins long terme à une meilleure répartition des fruits de l'expansion.

En fait la politique de distribution des revenus est difficilement dissociable de la politique de développement "global" dont les perspectives ont été tracées. La plupart des objectifs généraux du Vème Plan trouvent donc dans l'optique des revenus leur confirmation .

// nominaux ne seraient pas annulés par le glissement des prix qui résulteraient d'une inflation par les coûts. Il faut rappeler en outre que la hausse des salaires

En dépit des progrès considérables accomplis depuis 10 Ans on recense encore aujourd'hui de très nombreuses lacunes dans quelques secteurs essentiels pour la connaissance de la vie économique et l'orientation de la croissance. Un programme prioritaire d'enquêtes ou d'inventaires sera dressé pour étendre les statistiques dans les domaines où l'insuffisance de renseignements actuels est la plus regrettable .

Pour en assurer la bonne exécution, il faudra renforcer les services compétents tant à l'échelon central qu'à l'échelon local et mieux coordonner les recherches et leur utilisation .

B) Par ailleurs, l'information économique à l'usage essentiellement des Administrations mais aussi des particuliers sera rationnalisée et perfectionnée afin de réunir les matériaux nécessaires à l'étude objective de l'évolution économique des Départements d'Outre-Mer et au contrôle des résultats du Plan (indicateurs conjoncturels, comptes économiques, etc...).

Le concours d'un Centre Universitaire de Documentation et d'Etudes sur les Départements d'Outre-Mer pourra éventuellement être envisagé .

Les autorités responsables, tant à l'échelon central que local, en possession d'informations synthétiques et cohérentes, pourront dès lors mieux mesurer les difficultés de l'exécution du Plan et procéder aux ajustements souhaitables en fonction des déséquilibres constatés et de l'évolution de la conjoncture économique, locale ou extérieure .

- Equipement urbains			
. Eau & Assainissement	- Intérieur	112,1	32,32
. Rénovation urbaine	- Construction		25
- Postes & Télécommunications	- Postes & Télécommunications	120	100
- Formation Professionnelle des Adultes	- Travail	21 (1)	21 (1)
B) Equipements programmés non imputés sur les enveloppes financières déjà arrêtées par le Vème Plan à l'échelle nationale			
- Transports (2)			
Signalisation maritime	- Travaux Publics	14	14
Aéronautique Civile (3)	- Travaux Publics	94,5	86,2
Total		1 562,3	1 022,97

II - F.I.D.O.M.
Total des AP programmées pour la période 1966-1970 : 750 Millions.

RECAPITULATION du FINANCEMENT par SUBVENTIONS (en AP)

F.I.D.O.M. :	750 Millions Fr
Ministères Techniques (crédits programmés ou considérés comme tels)	1 023 "
Total	1 773 Millions Fr

1) Ce chiffre ne comprend pas les crédits prévus par ailleurs pour les équipements de métropole destinés aux travailleurs venus des D.O.M.

2) En ce qui concerne les crédits correspondants à l'intervention du Ministère des Travaux Publics pour l'Aéronautique Civile et la signalisation maritime, il est rappelé (cf.page 38) que, bien que non comprises dans l'enveloppe financière affectée aux équipements de cette espèce par le Vème Plan, ces dépenses seront considérées comme étant programmées au titre du Vème Plan.

3) Les chiffres indiqués sous cette rubrique ne comprennent pas les dépenses d'équipement des aérodromes locaux ./.

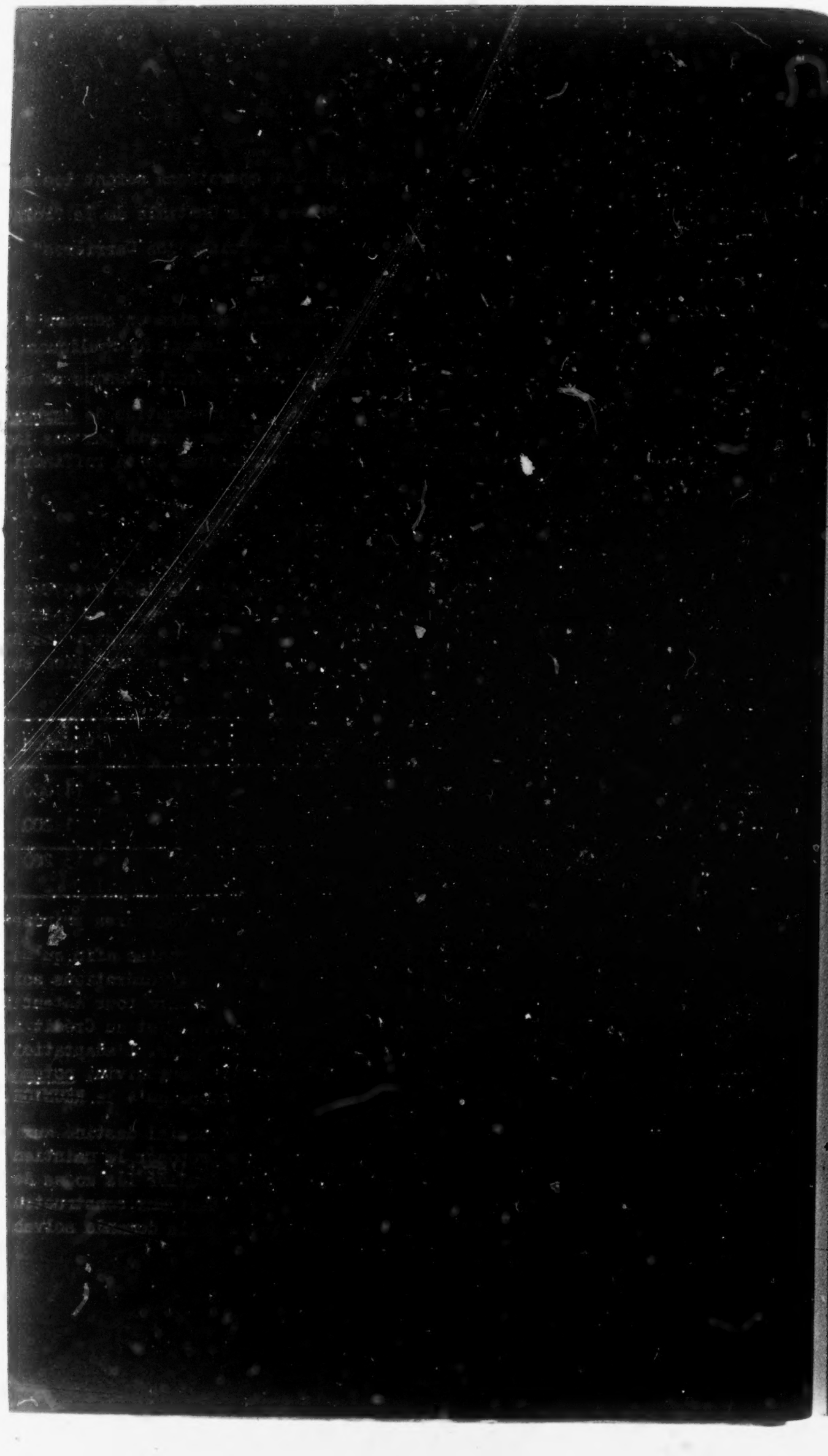

Afin d'accélérer la résorption des bidonvilles et prévenir leur extension il paraît indispensable de mettre au point des types de construction et des modalités de financement correspondant à des logements très simplifiés et pouvant consister dans certains cas en un morcellement de parcelles viabilisées .

- Encourager la construction ne bénéficiant pas de l'aide directe de l'Etat par le maintien du système d'incitations fiscales aujourd'hui en vigueur et son orientation en faveur des investissements dont l intérêt a paru évident sur le plan de l'urbanisme ou sur le plan social.

3) - Sous l'angle de l'urbanisme et de l'équipement urbain, il conviendra d'achever l'établissement des plans d'urbanisme et d'entreprendre l'étude des "programmes de modernisation et d'équipement" (P.M.E.) des grandes agglomérations, (en première urgence : FORT-de-FRANCE - POINTE-à-PITRE, BASSE-TERRE, SAINT-DENIS et le PORT)

La situation, actuellement très insuffisante de l'infrastructure urbaine justifie d'inscrire au Vème Plan d'importantes opérations en matière d'adduction d'eau et d'assainissement dont la plupart des grandes villes devraient bénéficier :

EAU : FORT-de-FRANCE - CAYENNE - POINTE-à-PITRE - BASSE-TERRE - SAINT-DENIS.

ASSAINISSEMENT : FORT-de-FRANCE/SCHOELCHER - FORT-de-FRANCE/Dillon - POINTE-à-PITRE BASSE-TERRE - CAYENNE - SAINT-DENIS, le PORT.

Il est prévu de lancer au moins 20 000 logements dans les zônes d'habitation confiées généralement aux grandes sociétés immobilières. La politique de réserves foncières menée par ces sociétés devra être adaptée à cet objectif.

Les opérations de rénovation urbaine /seront poursuivies et celles concernant la résorption de bidonvilles étaient dues. . Elles intéresseront principalement en GUADELOUPE : le quartier de l'Assainissement de POINTE-à-PITRE & BASSE-TERRE, en MARTINIQUE, la région de FORT-de-FRANCE, en GUYANE, la Ville de CAYENNE et à la REUNION les Villes de SAINT-DENIS, le PORT et le TAMPON - SAINT-PIERRE.

B - Equipement sanitaire et social

D'une manière générale, le développement de l'équipement sanitaire et social a marqué un certain temps d'arrêt dans les D.O.M. au cours du IVème Plan. Le rencencement des installations existantes met en lumière l'insuffisance quantitative et la vétusté des hôpitaux et centres de soins. S'il paraît nécessaire de commencer à combler ce retard, il faut également faire face aux besoins nouveaux dont l'expansion démographique, la modification des niveaux de vie, l'évolution des conceptions et des techniques ont tendance à accroître la pression. En outre l'équipement social est inadapté à une population jeune et en accroissement très rapide .

Il semble donc indispensable de rendre à ce secteur au cours du Vème Plan l'importance qui, pour diverses raisons, lui revient. Les programmes devront néanmoins s'en tenir aux opérations essentielles afin de ne pas trop s'engager dans des investissements dont le caractère est exclusivement social et qui de ce fait s'écartent quelque peu de l'orientation générale tracée pour le Vème Plan.

Des interventions sélectives pourront contribuer en outre à orienter la croissance dans le sens souhaitable. C'est ainsi qu'on dirigera l'effort de construction vers le logement social et que l'on s'efforcera d'atténuer par tous les moyens appropriés les disparités entre le secteur urbain et les milieux ruraux . Mais l'on veillera aussi à contrôler plus rigoureusement les prix et à lutter contre l'inflation afin d'éviter une dégradation des niveaux de vie qui affecterait surtout les salariés .

C) La politique démographique

Il faudra tout à la fois garantir le bon état sanitaire de la population contre les maladies qui la menacent en milieu tropical et lutter contre la surpopulation des départements insulaires .

En ce qui concerne l'éducation sanitaire proprement dite on s'efforcera de développer l'hygiène familial et l'éducation nutritionnelle, les principes de base en étant enseignés dès l'école .

Par ailleurs, les perspectives de l'évolution démographique et de l'emploi au cours du Vème Plan conduisent à maintenir de 1966 à 1970 les principes et les modalités de la politique lancées au cours du Plan pour organiser les courants migratoires du départ des 3 îles et à destination de la Métropole. Un rythme de 8 000 à 10 000 personnes par an (compte tenu des regroupements familiaux) paraît nécessaire si l'on veut éviter une dégradation de la situation du marché du travail, par rapport à 1965 et résorber le sous-emploi existant au début du Plan. Cette politique devra continuer à s'entourer , tant sur place, qu'en Métropole, et sur les plans psychologique, technique et humain, de toutes les garanties nécessaires pour une réelle promotion sociale des migrants.

Il faut noter cependant qu'une politique reposant exclusivement sur le développement de l'emploi et de la migration n'est pas à l'échelle des problèmes que pose la surpopulation des Départements insulaires .

//

La nécessité s'impose donc de façon absolue de régulation des naissances. Les propositions des Commissions Locales du Plan de la Martinique, de la Guadeloupe et de de la Réunion qui traduisent une ferme volonté de recourir à des solutions efficaces ont été très nettes sur ce point. Il paraît opportun de susciter la création d'organismes privés qui, en relation avec des Centres publics d'action sanitaire, démographique et sociale s'efforceront de développer une action devant aboutir à une réduction du taux de natalité .

II - La Rationalisation des circuits commerciaux et la politique des prix .

Le développement économique et la progression du niveau de vie dans les Départements d'Outre-Mer au cours du Vème Plan dépendront largement de la politique qui sera définie et appliquée pour organiser rationnellement des circuits commerciaux fonctionnant au moindre coût et garantir la stabilité des prix à la consommation intérieure .

.../.....

// promouvoir dans ces départements, au cours du Ve Plan, une politique de

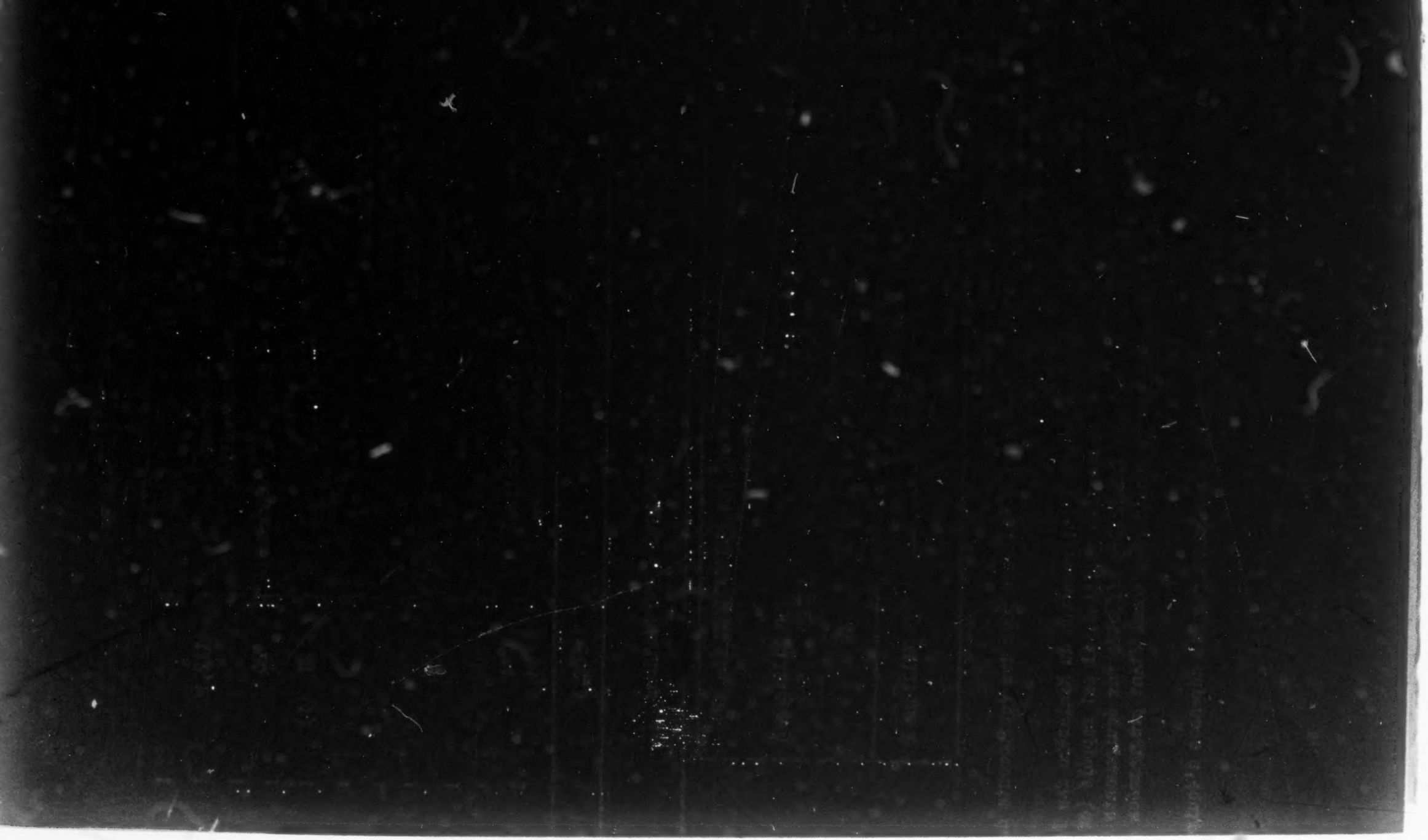

E R R A T A

Après page 40, les sept pages qui suivent doivent avoir les numéros suivants :

- 41 - 1
- 41 - 2
- 42
- 43
- 44
- 45
- 46 (dernière page)

-.

ANNEXE N° 1

	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE		REUNION		TOTAL	
	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	1965	1961	
Population	291 000	325 000	282 000	319 000	31 000	35 700	347 000	403 000	951 000	1 082 700

	MARTINIQUE			GUADELOUPE			REUNION			TOTAL 3 ILES			GUYANE		
	1961	1965 Plan	1965 Prév.	1961	1965 Plan	1965 Prév.	1961	1965 Plan	1965 Prév.	1961	1965 Plan	1965 Prév.	1961	1965 Plan	1965 Prév.
Production agricole (Tonnes)															
- Sucre	89 700	89 700	68 000	167 800	167 800	185 000	262 000	262 000	250 000	519 000	519 000	503 000			
- Bananes	165	235 700	220 000	134 000	184 000	84 000	(1)			299 700	419 700	304 000			
- Ananas	12 250	27 250	22 000	-	-	-									
- Tabac							300	500	240				-	-	80
- Cacao	140	200	200												
- Thé							-	100	26						
- Vanille							42	62	72						
- Bois													25 000	35 000	77 500

	MARTINIQUE			GUADELOUPE			REUNION			GUYANE		
Productions Electriques (Millions Kwh	1961 24,7		1965 45	1961 23,8		1965 47	1961 16,6		1965 40	1961 3,6		1965 8
Commerce extérieur (Millions Frs)	1961	1964		1961	1964		1961	1964		1961	1964	
- Importations	251	389		258	390		285	430		37	78	
dont ciment	3,6	5,6		3,6	6,3		8,4	10,2		0,5	1,4	
carburants	15,61	20,41		17,41	19,51		6,4	9,21		2,51	2,7	
-Exportation	165	144		170	171		181	184		3,8	3,3	
Trafic Maritime (Milliers de T.)	1961	1964		1961	1964		1961	1964		1961	1964	
	626	576		631	680		555	610		33	55	
Trafic Aérien Milliers de Passagers	1961	1964		1961	1964		1961	1964		1961	1964	
	44	72		62	190		16	34		12	11,5	

(1) La faiblesse de ce chiffre s'explique par les conséquences du cyclône de 1964 sans lequel les prévisions du Plan auraient été atteintes.

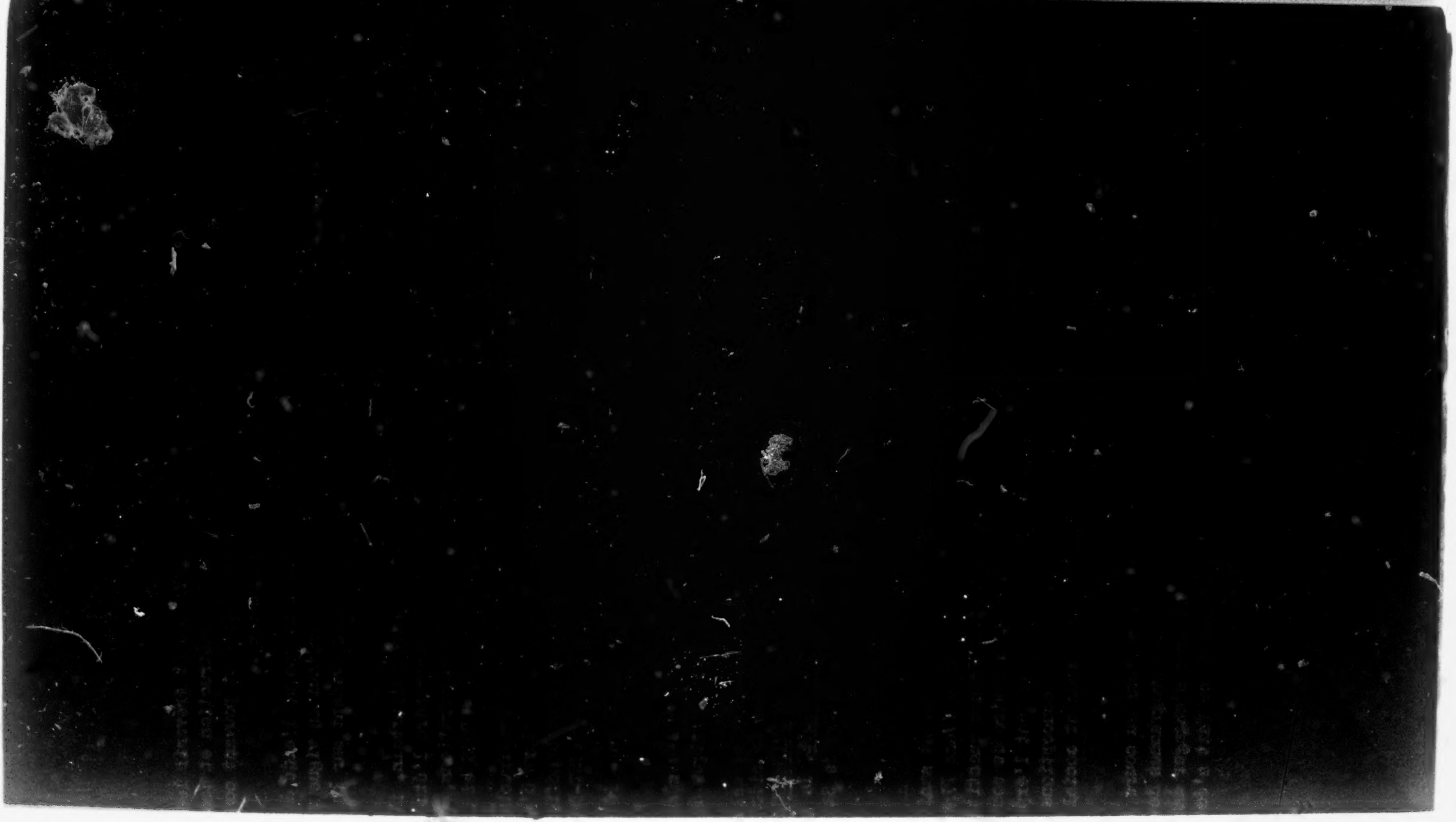

En matière d'équipement sanitaire, les principales opérations devront intéresser les divers types d'établissements : hôpitaux psychiâtriques, hébergement des personnes âgées, dispensaires de prévention. Les investissements les plus urgents peuvent ainsi résumés :

- GUADELOUPE : reconstruction du Centre Hospitalier de POINTE-à-PITRE (y compris l'Hôpital Psychiâtrique) et l'Hôpital de Sainte-HYACINTHE.
- MARTINIQUE : extension et aménagement du Centre Hospitalier de FORT-de-FRANCE - extension de l'Hôpital Psychiâtrique
- GUYANE : construction d'un quartier psychiâtrique à CAYENNE
- REUNION : extension du Centre Hospitalier Départemental de SAINT-DENIS - construction d'un nouvel Hôpital à SAINT-PIERRE.

Dans le domaine de l'Equipement Social on devra engager les opérations les plus urgentes permettant d'assurer convenablement l'accueil et l'aducation des enfants en difficulté familiale, le rattrapage des enfants caractériels, la formation ménagère, l'aide aux infirmes .

C - Equipement Scolaire - Socio-Educatif & Sportif

A) - l'Equipement Scolaire

a) le volume des équipements scolaires à réaliser au cours du Vème Plan dépend en premier lieu de l'accroissement démographique très rapide des D.O.M.

A ce titre, le maintien des normes actuelles de scolarisation exigera déjà le lancement d'un grand nombre de constructions neuves. En outre, la situation actuelle des établissements d'enseignement justifie la réalisation d'investissements importants.

En effet, malgré l'effort remarquable déjà entrepris ces dernières années, on constate encore au terme du IVème Plan l'insuffisance de l'enseignement préscolaire, la vétusté et l'encombrement d'une grande partie des locaux de l'enseignement primaire, le retard enregistré par l'enseignement secondaire, (retard accentué par un profond déséquilibre entre le 1er et le second cycle), la dispersion des quelques établissements d'enseignement supérieur. Ces problèmes sont aggravés par la concentration urbaine .

b) Le tableau ci-dessous résume les objectifs qui devront être atteints sous forme de taux de scolarisation et d'équipements nouveaux à engager :

	Taux de Scolarisation moyens pour l'ensemble des DOM Septembre 1972	Equipements nouveaux à lancer de 1966 à 1970
- Enseignement préscolaire	18 %	70 Classes & 17 logements de fonction
- Enseignement Primaire	94 %	1 860 Classes & 370 logements
- Premier Cycle du second degré	52,5 %	16 200 places de CEG-CES
- Second Cycle long	27 %	5 000 " de Lycée
- Second Cycle court	18,5 %	7 150 " de CET

A) On s'efforcera tout d'abord de réduire les charges dues à la distance et à l'insularité .

La caractère inadapté des méthodes commerciales à l'importation, le fractionnement extrême des importations et la multiplicité des importateurs rendent très souhaitable une concentration des achats et des entreprises (groupements d'achats).

Une meilleure information des usagers doit être recherchée en matière du taux de frêt maritime. La fixation des tarifs devra faire l'objet d'une concertation préalable entre les compagnies de navigation et les Administrations intéressées .

Le problème de l'adaptation des taxes perçues à l'entrée et à la sortie des Départements d'Outre-Mer aux exigences de la vie économique devra faire l'objet d'une attention particulière. Ces taxes compliquent notamment les formalités de dédouanement et dans la région Antillaise isolent les uns des autres marchés constitués par chaque département. Il faudra étudier les modalités d'introduction d'un système de déclaration unique pour la taxation à la TVA des marchandises en provenance de Métropole, l'amélioration des procédures de dédouanement (renforcement des services des Douanes) la simplification des conditions d'exonération de la TVA à l'importation . L'harmonisation des droits d'octroi de mer entre les deux Antilles pour les mêmes produits, // la création d'un marché unique de 600 000 habitants. Il sera peut-être nécessaire d'étudier la possibilité de supprimer l'octroi de mer et de le remplacer par des ressources équivalentes pour les collectivités locales .

B) Il faudra en second lieu entreprendre une série d'actions regroupées dans une politique d'ensemble, pour mieux organiser les circuits commerciaux internes et réduire le coût de la distribution aujourd'hui trop élevé .

Pour accroître la productivité de ce secteur; il paraît nécessaire de moderniser les structures, actuellement trop dispersées, de l'appareil commercial, d'améliorer les méthodes de gestion (assistants techniques du commerce) et les équipements .

Il convient aussi de relever que l'abus du paiement différé par les commerçants ou les consommateurs conduit au maintien d'un niveau de vie artificiel et instable et majore les charges du circuit commercial au détriment, en définitive, de l'acheteur final. Il importe de faire prendre conscience de ces problèmes aux intéressés en les mettant en garde contre les excès du crédit et d'engager une action en faveur d'un meilleur contrôle de l'endettement. Des études devront être lancées afin de pouvoir adapter les "ventes à tempérament" aux habitudes locales et sanctionner certains procédés de démarchage. En tout état de cause l'éducation du consommateur reste à faire entièrement.

C) Enfin l'expérience du IVème Plan et l'orientation du Vème Plan dans le sens d'une croissance accélérée font de la politique des prix un élément essentiel de la politique économique générale dans les Départements d'Outre-Mer et une condition de base de l'amélioration du niveau de vie.

Une telle politique implique la mise au point d'un indice des prix de détail dans les 4 Départements et l'accroissement des moyens des services de la Statistique et du Commerce Intérieur .

// l'usage plus fréquent du régime de l'entrepôt privé serait de nature à faciliter

.../.....

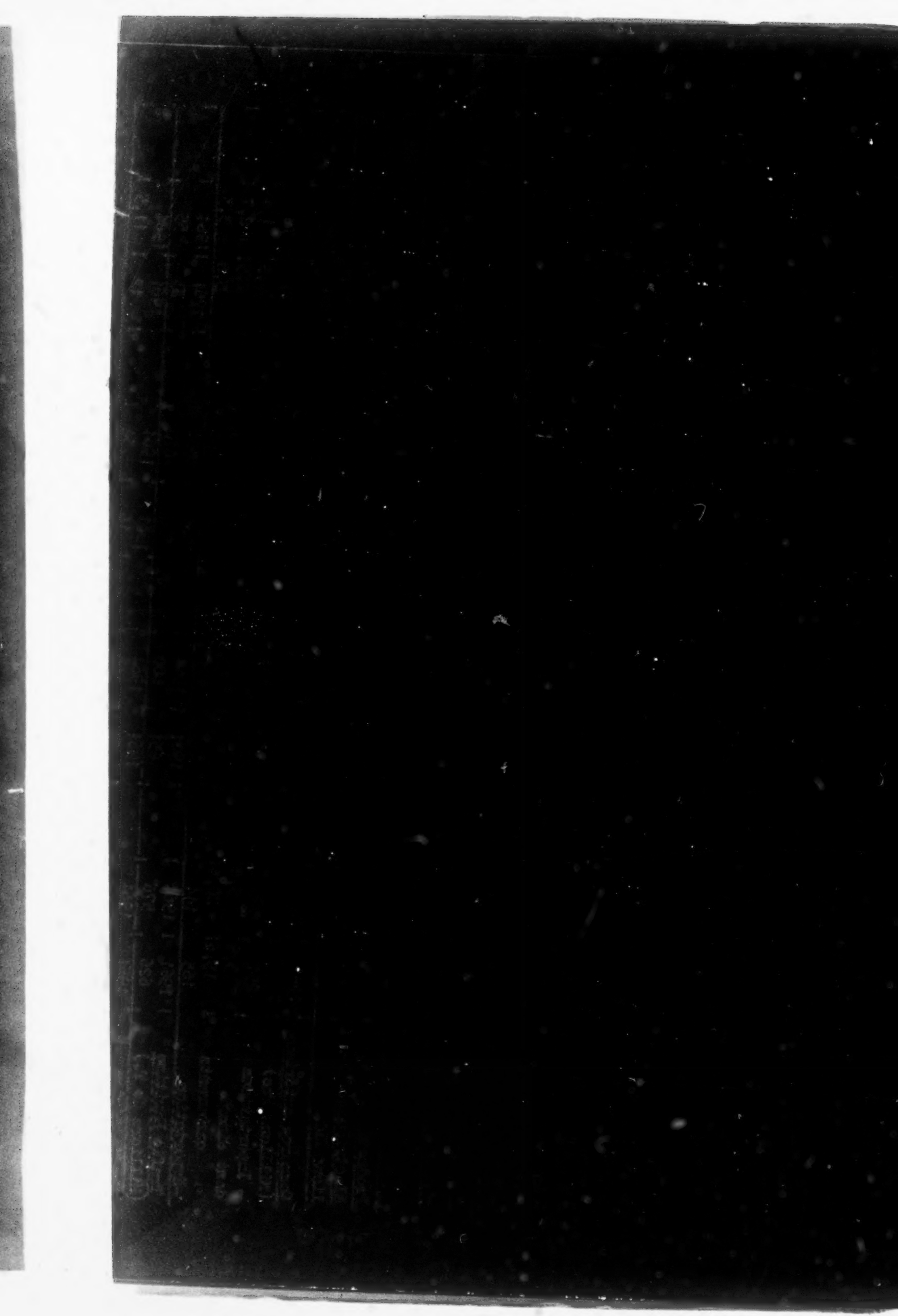

Crédits d'équipement Budget de l'Etat (Millions F.) y compris prime à la construction)	1962		1965	
	AP	CP	AP	CP
	269	148	362	282

	1961	1965
Logements primés	3 961	5 860

Montant du SMIG horaire (anciens F.)	ANTILLES-GUYANE	REUNION	METROPOLE
- décembre 1961	136,75	110	155,15 (zône 8)
- septembre 1965	188,7	159,7	188,7 (zône 6)

Protection sociale (dépenses Millions F.) — 4 D. O. M.

	1961	1965
- Assurances sociales	116,9	152
- Accidents de travail	9,9	18,4
- Prestations sociales	50,4	149,3
- Déficit du régime de S.S.	26,27	105
- Aide sociale (Dépenses millions F.)	87,8	113,9

Dépôts des particuliers (Banque, Trésor, Caisse d'Epargne) (Millions F.)	MARTINIQUE		GUADELOUPE		GUYANE			REUNION		TOTAL
	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1964	1961	1964
	98,11	170,57	71,38	150,45	18,10	35,94	85,62	170,25	273,21	527,21

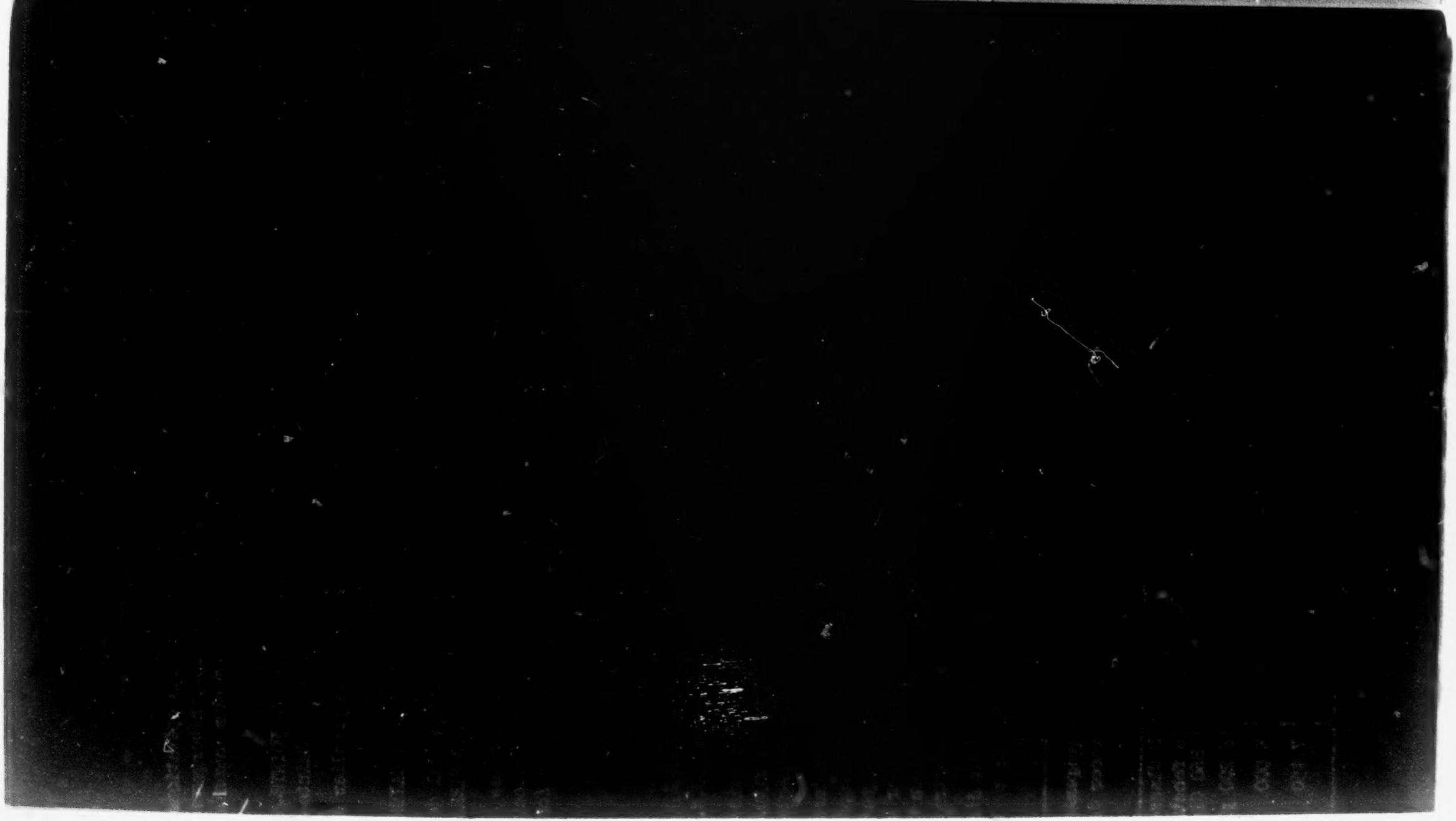

Trois idées directrices président à la répartition de l'effort d'équipement envisagé entre les divers ordres d'enseignement :

- pour le premier degré, nécessité de scolariser entièrement en 1972 la tranche d'age ressortissant à l'enseignement primaire. Opportunité d'un certain accroissement du taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire ;
- pour le second degré : urgence particulière du développement rapide du cycle d'observation et d'orientation en vue de donner des bases saines à la progression de l'ensemble des enseignements secondaires ; nécessité de parvenir à un certain équilibre entre l'enseignement long (lycées) et l'enseignement court (collèges d'enseignement technique) ce qui implique un effort d'équipement plus que proportionnel au bénéfice des C. E. T.

- pour l'enseignement supérieur : utilité d'implanter, avec une centralisation fonctionnelle aussi poussée que le permet la dispersion des territoires, // un premier cycle d'études supérieures qui vienne compléter les structures scolaires mises en place en amont.

- Les équipements correspondants, pour le primaire et le secondaire, ne peuvent être déjà individualisés. Pour l'enseignement supérieur, il faudra assurer le renforcement et l'extension des quelques installations actuelles et le lancement d'opérations nouvelles visant à donner aux trois départements insulaires un ensemble d'équipements cohérents (Instituts d'enseignement - bibliothèques - cités-restaurants). Il est donc prévu de réaliser ces ensembles au profit de l'enseignement juridico-littéraire et scientifique à la REUNION, [illegible] dominant en faveur des Lettres et du Droit, à la MARTINIQUE, et des Sciences à la GUADELOUPE.

c) S'il apparaît toujours nécessaire de recruter sur le plan local les enseignants du préscolaire et du primaire, il conviendra d'élever le niveau moyen de l'enseignement en aménageant les modalités de ce recrutement et surtout en améliorant sensiblement la formation pédagogique de ce personnel .

Les dispositions nécessaires seront prises pour que la qualité de l'enseignement soit assurée dans l'enseignement supérieur et celui du second degré .

En ce qui concerne l'enseignement technique, les besoins du Vème Plan seront couverts par les établissements prévus et construits au cours du Plan antérieur. Il conviendra d'organiser sur place la coordination nécessaire pour déterminer la capacité d'accueil des nouvelles installations lancées au titre du Vème Plan et l'adapter à l'évolution attendue du marché du travail après 1970 .

2) - Equipement socio-éducatif et sportif

Malgré les résultats appréciables obtenus à la suite de l'exécution de la première Loi-Programme, les besoins demeurent étendus. La seconde Loi-Programme (1966 - 1970) prévoit donc les crédits correspondants à la poursuite de cet effort et permettra la construction de stades, de gymnases et de maisons de jeunes. L'équipement sportif scolaire sera étendu au même rythme que les établissements d'enseignement.

// et en coordination avec les équipements de métropole

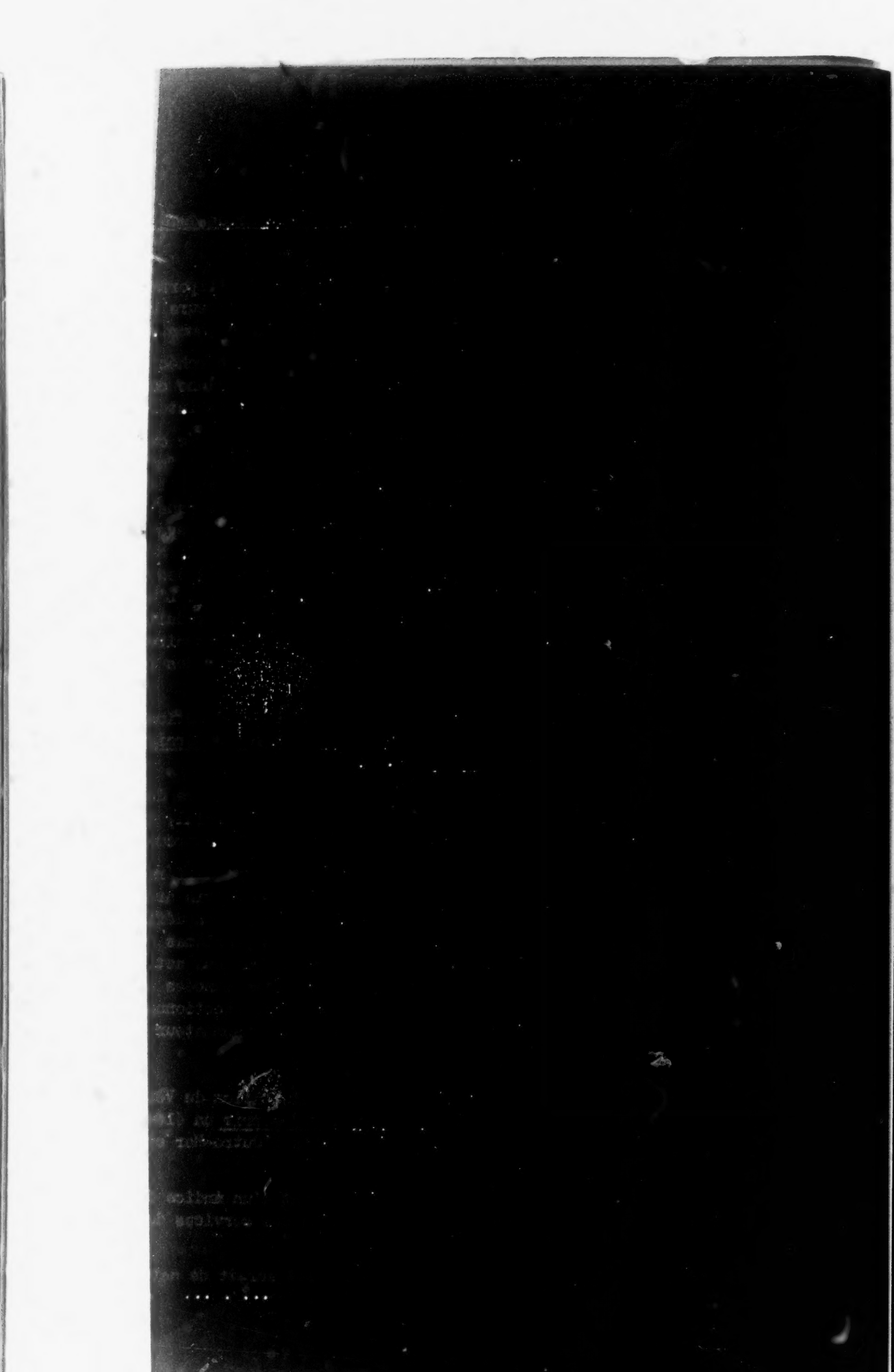

III - Le financement des Investissements

Quelle que soit l'origine des ressources utilisées, l'efficacité et le volume de l'effort total d'investissement seront accrus par la diversification et la rationalisation des mécanismes de financement actuels.

A) Le financement des investissements sur ressources privées

Une politique de développement économique accélérée exige un effort intense d'investissement qui incombe au premier chef au secteur privé, principal responsable de la création d'emplois et de revenus, et en définitive de la croissance globale.

Sans revenir sur les incitations financières et fiscales qui continueront à être mises en oeuvre au cours du Vème Plan afin d'encourager les promoteurs à investir (1) le développement indispensable de l'investissement privé pourra être facilité en associant plus directement l'épargne locale au lancement et au développement d'entreprises à caractère local.

Il existe en effet dans les Départements d'Outre-Mer une importante faculté d'épargne qui pourrait être davantage orientée vers les investissements productifs dans le secteur industriel, touristique et commercial. Il importe donc de développer l'activité des deux sociétés de Développement Régional aujourd'hui en place, en augmentant notamment les ressources dont elles disposent et d'étudier la possibilité d'assouplir les modalités d'application du décret du 26 Février 1964 exonérant les revenus de toute nature assujettis à l'I.R.P.P. et investis dans la souscription au capital ou aux emprunts obligataires de certaines sociétés. On pourra également envisager suivant quelles modalités les banques de dépôt des Départements d'Outre-Mer pourraient éventuellement intervenir dans le "long terme", compte tenu de l'expérience qui aura pu être faite en Métropole et des particularités locales .

B) Le Financement des Investissements sur ressources publiques

Si la réalisation des équipements nécessaires dépend principalement de la contribution des entreprises et des ménages, il reste qu'en fonction des caractéristiques des Départements d'Outre-Mer et de l'importance du développement économique et social préconisé par le plan, le rôle de la Puissance Publique dans la formation brute de capital fixe sera encore essentiel de 1966 à 1970. Le Vème Plan se traduira donc par un accroissement sensible du volume des fonds publics consacrés à l'investissement Il est par suite indispensable de poursuivre la rationalisation des procédures déjà entreprises afin que les circuits et les modalités du financement garantissent la pleine efficacité de cet effort accru .

Le régime actuel du financement par subvention de l'Etat se caractérise par la juxtaposition, quand ce n'est pas la superposition, des financements par le FIDOM et par les Ministères Techniques .

---

(1) Voir plus haut Industrie & Tourisme .

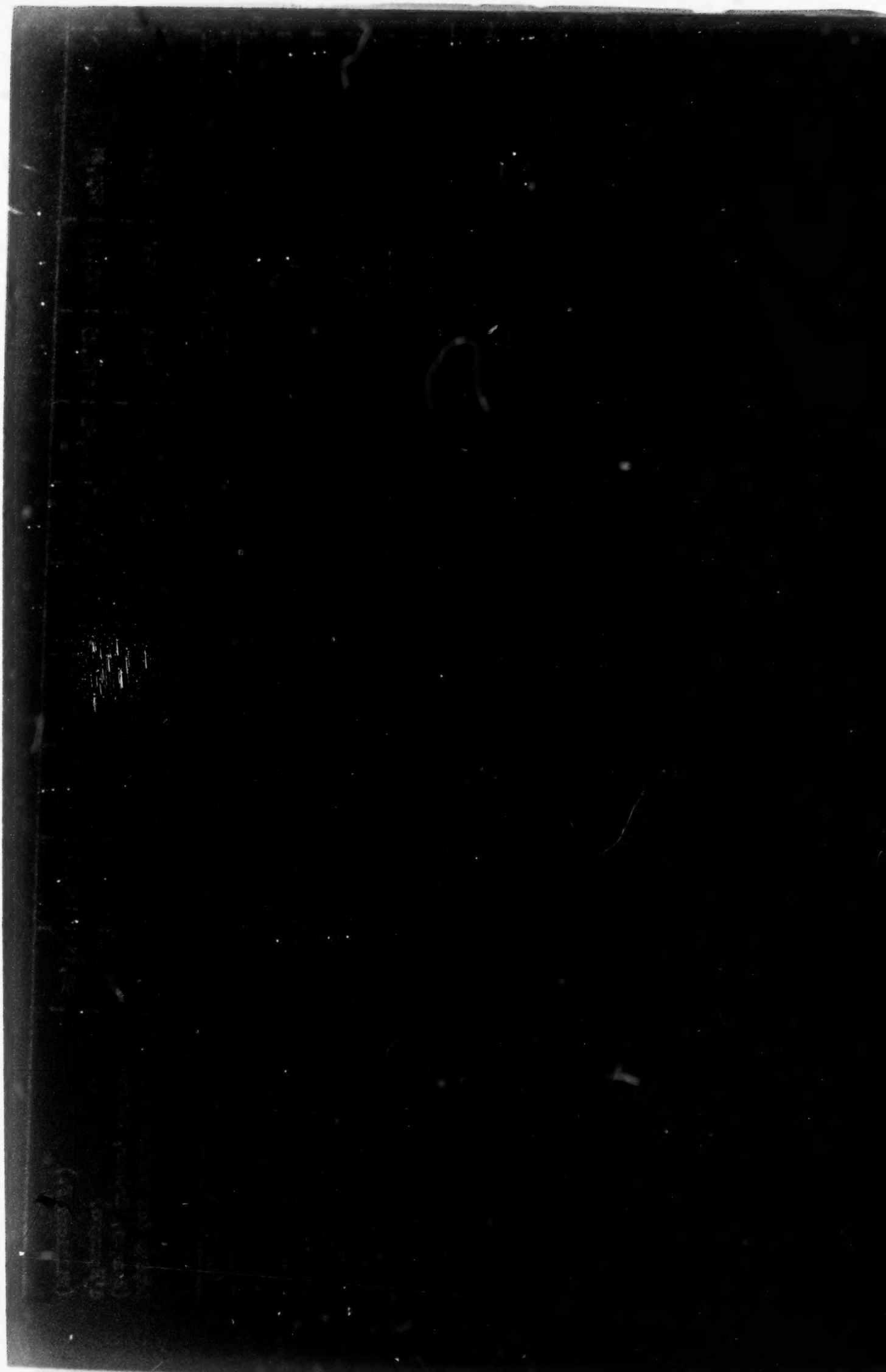

ANNEXE Nº II

TABLEAU Nº II - EVOLUTION de la P. I. B. 1961 - 1963 des D. O. M.

	MARTINIQUE				GUADELOUPE				REUNION				TOTAL			
	Indice 1963 / 1961	% annuel d'accrt.	Part dans la P.I.B. 1961	Part dans la P.I.B. 1963	Indice 1963 / 1961	% annuel d'accrt.	Part dans la P.I.B. 1963	Part dans la P.I.B. 1963	Ind. 1963 / 1961	% annuel d'accrt.	Part dans la P.I.B. 1961	Part dans la P.I.B. 1963	Ind. 1963 / 1961	% annuel d'accrt.	Part dans la P.I.B. 1961	Part dans la P.I.B. 1963
(Prix constants) 1961																
- Production intérieure brute	116,1	7,7	100	100	117,0	8,2	100	100	114,2	6,8	100	100	115,7	7,5	100	100
A Agriculture	100,0	-	28,6	24,1	101,9	0,9	32,7	28,5	98,7	-	28,7	24,8	100,2	0,1	29,7	25,7
- Industrie	130,0		5,8	6,5	136,6		4,0	4,6	131,4		2,9	4,5	132,4	15,0	4,6	5,2
- B. T. P.	130,3		8,0	9	125,5		7,0	8,8	130,1		8,6	9,8	134,6	14	7,9	9,2
- Services privés	123,2		46,1	48,9	120,8		48,2	49,7	117,3		46,8	48,1	120,3	9,0	47,0	48,9
- Services publics d'Ens. & d'Hôpitaux	110,6		12,1	11,5	121		8,1	8,4	122,9		12	12,8	117,7	8,6	10,8	11

D - Equipement Culturel

Les réalisations antérieures dans ce secteur ont été jusqu'à présent des plus modestes. Le Gouvernement a décidé de faire un effort substantiel pour commencer à rattrapor le retard des départements d'Outre-Mer dans ce domaine et leur permettre une vie culturelle plus active. La principale innovation du Vème Plan sera de prévoir l'édification d'un centre d'action culturelle adapté aux particularités locales dans chacun des 3 départements insulaires, dans la mesure où comme en Métropole une activité culturelle préexistante viendra justifier ce type d'équipement .

E - L'information Radio-Télévisée

Le progrès très sensible marqué par le IVème Plan dans ce domaine devra être conduit à son terme. Il est donc prévu :

a) pour la desserte des populations locales
   - l'aménagement ou le renforcement des centres de production radio
   - pour la télévision, l'extension progressive de la couverture dans les départements insulaires et la mise en oeuvre de services simplifiés en GUYANE, et dans les dépendances de la GUADELOUPE.

b) pour les relations internationales, une station à grande puissance sur ondes courtes en GUYANE , avec pour mission :

   - de servir de relais entre la Métropole et les territoires du Pacifique
   - de couvrir la partie ouest des Amériques .

IIIème PARTIE

Les INTERVENTIONS de CARACTERE GENERAL

Quatre questions qui ne se posent qu'au niveau global seront successivement examinées :

I - La politique sociale
II - La rationalisation de la commercialisation et la politique des prix
III - Le financement des investissements
IV - Le contrôle de l'exécution du plan .

*

* *

I - La politique sociale

A) - L'emploi et la formation professionnelle

I) Les données quantitatives du problème de l'emploi durant la période 1966 - 1970 sont résumées dans le tableau suivant :

. Dans un souci de clarté il importe de mieux préciser les vocations respectives de ces deux sources de financement au cours du Vème Plan .

1. Il faut poser en principe général que la départementalisation doit conduire les Ministères Techniques à prendre systématiquement en charge dans les Départements d'Outre-Mer l'ensemble des équipements collectifs et des investissements productifs dont ils subventionnent habituellement la réalisation dans les Départements métropolitains.

La généralisation de ce principe conduit à systématiser ou à introduire, au cours du Vème Plan, certaines extensions de compétence résumées dans le tableau suivant, cette énumération n'ayant aucun caractère limitatif .

Ministères	Secteur d'Intervention
- Agriculture	- Recherche agronomique : Equipement des Instituts de recherche fondamentale (INRA) - Equipements collectifs : Adduction d'eau - Assainissement - Voirie - Hydraulique - Electrification rurale - Equipement des forêts domaniales - Enseignement Agricole Formation individuelle ou collective des adultes . - Investissements productifs : Vulgarisation (extension du Fonds National de vulgarisation). Restructuration foncière (extension du FASASA, octroi de prêts du FIDES aux SAFER. Subvention du Génie Rural pour travaux de réforme foncière). Subventions pour l'équipement individuel, le stockage, la transformation, le conditionnement, la distribution des produits et l'orientation des cultures
- Intérieur	- Subventions pour les Equipements urbains (Eau & Assainissement)
- Travaux Publics	- Infrastructure Portuaire

La multiplication des interventions des Ministères Techniques rendra nécessaire une coordination plus poussée que celle qui existe aujourd'hui, afin d'obtenir à l'échelon central, notamment au niveau du Commissariat Général du Plan et du Ministère d'Etat chargé des Départements d'Outre-Mer, comme à l'échelon local, une vision globale et cohérente de l'effort d'équipement public dans les Départements d'Outre-Mer. Les dispositions adéquates seront prises dans ce sens .

2. Quant au F.I.D.O.M. deux missions propres lui seront confiées :

.../.....

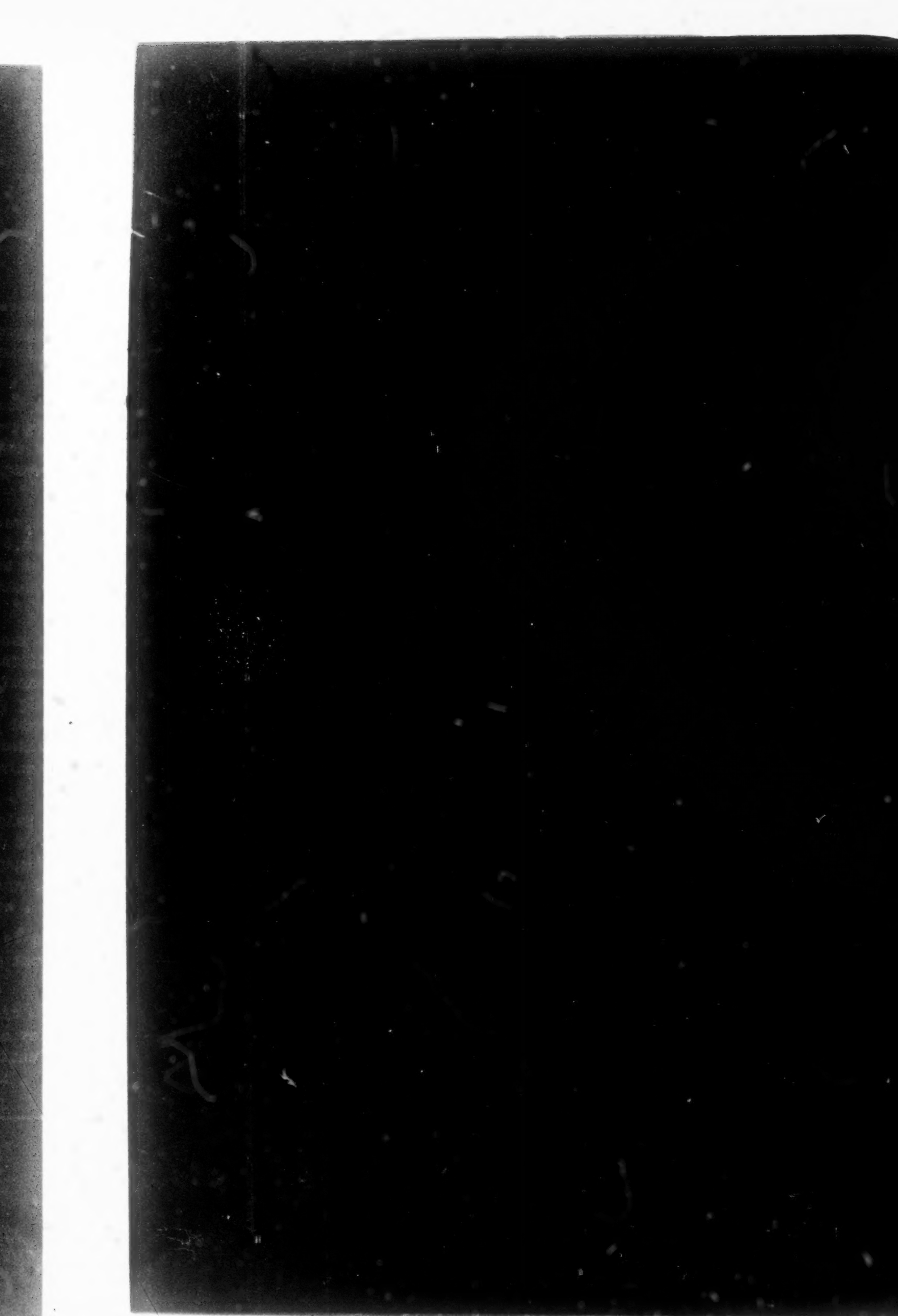

ANNEXE III - Projection comptable simplifiée par département

Le tableau ci-joint indique les perspectives de croissance, de 1963 à 1970 des trois agrégats (production intérieure brute, revenus globaux, consommation des ménages), telles qu'elles résultent des calculs effectués par les experts au sein de la Commission Centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer) (1)

En ce qui concerne la production intérieure brute, le taux de croissance de 8% pour les trois Départements insulaires, correspond à celui retenu dans le rapport général du Commissaire Général du Plan, valant projet de loi pour le Vème Plan. Compte tenu de l'accroissement démographique naturel et des hypothèses faites en matière d'émigration, le taux de croissance par tête est de 5,6 %.

Ainsi que le laissait prévoir ce même rapport, le taux de croissance est, pour la REUNION, quelque peu inférieur à cette moyenne (PIB : 7,5 % - PIB par tête : 4,6 %) tandis qu'il se situe au-delà pour les Antilles. C'est le reflet des perspectives de production qui sont apparues, du moins à moyen terme, moins ouvertes dans ce Département, tandis que l'expansion démographique y est plus forte .

Cependant, s'agissant des indicateurs de niveaux de vie ; revenus globaux et consommation des ménages, les perspectives sont similaires à la REUNION et aux Antilles Une progression plus prononcée des dépenses d'enseignement et des opérations de transferts (Sécurité Sociale, Primes à la Construction...) permet de compenser, sur le plan des revenus, avec un taux d'accroissement de 8,4 % une situation moins favorable dans le domaine de la production. Si le taux relatif à la consommation des ménages atteint même 9 %, c'est que la consommation de l'année 1963 a été inférieure à la propension observée sur une série d'années, qui a servi de base aux calculs .

En tout état de cause, il convient de souligner qu'en raison des multiples aléas qui entourent les prévisions, ce tableau n'a d'autre objet que de présenter à titre indicatif et d'ordres de grandeur, les hypothèses de croissance globale dégagées par les experts sur la base des travaux des Commissions Locales et de la Commission Centrale du Plan des Départements d'Outre-Mer, compte tenu des contraintes existantes .

Ces hypothèses de croissance globale ont d'ailleurs, en règle générale et par mesure de prudence, été calculées en retenant les hypothèses basses de production formulées au niveau sectoriel par les groupes de travail des Commissions.

Si, dans la limite des engagements pris par le Gouvernement, il s'avérait - notamment à la REUNION où les perspectives sont apparues moins favorables - que la volonté commune de participation au développement permette d'atteindre dans les prochaines années une croissance supérieure aux hypothèses, on ne pourrait que s'en féliciter .

---

(1) Faute de disposer de comptes économiques intéressant l'année 1965, l'année de base retenue pour les projections comptables est 1963, dernière année pour laquelle des comptes économiques définitifs ont été calculés .

	Martinique	Guadeloupe	Réunion	Total 3 Départem. insulaires	Guyane
Demande d'emploi résultant					
. de l'accroissement démographique	15 550	16 920	17 160	49 630	4 200 (1961-1970)
. de la résorption du sous-emploi initial (existant lors du recensement de 1961)	6 500	6 500	6 000	19 000	800
- Total	22 050	23 420	23 160	68 640	5 000 demande d'emplois 1965-70 compte tenu des 1 420 emplois créés de 1962-65 : 3 580
- Création d'emplois					
. Agriculture-Forêts-Pêche	- 1 400	- 1 400	- 650	- 3 450	+ 1 130
. Industrie-Tourisme-Services	+ 10 900	+ 11 800	+ 8 500	+ 31 200	+ 1 550 (1)
. Administrations	+ 3 400	+ 2 350	+ 2 500	+ 8 250	+ 150
	12 900	12 750	10 350	+ 36 000	3 000
- Solde du sous-emploi non couvert					
. Sans tenir compte du sous-emploi initial	2 650	4 170	6 810	13 640	+ 220
. Compte tenu du sous-emploi initial	9 150	10 670	12 810	32 640	- 580

(1) dont 500 emplois permanents au titre du C.N.E.S. (250 emplois directs attribués à du personnel local, 250 emplois indirects). Les emplois temporaires qui résulteront des travaux de construction de la base spatiale n'ont pas été pris en considération car ils auront probablement disparu en 1970 .

a) - assurer le financement d'un certain nombre d'investissements spécifiques dans les secteurs où les besoins des départements d'Outre-Mer resteront originaux pendant plusieurs années encore, soit en raison de leur nature et des techniques d'intervention utilisées, soit à cause de leur intensité. On peut donc préciser que l'on continuera à imputer au F.I.D.O.M., au cours du Vème Plan le financement principal d'Etat, à l'exclusion en principe des Ministères techniques, dans les domaines suivants :

- Equipement et fonctionnement des Instituts de Recherche Appliquée, équipement de la forêt Guyanaise, assistance technique, aide à certains aménagements agricoles, à l'exportation des bois de GUYANE, à certaines activités de pêche, études et travaux de Réforme Foncière , aide à l'Industrie, aide au Tourisme, équipement énergétique, infrastructure des zônes d'habitation .

Il n'est pas exclu qu'au cours du Vème Plan les modalités de financement de cartains de ces investissements (Recherche, Aide à l'Agriculture, etc...) puissent éventuellement se rapprocher des normes métropolitaines et que le champ d'application du F.I.D.O.M. soit réduit d'autant.

b) - servir de source de financement d'appoint au profit des collectivités locales des départements d'Outre-Mer, encore trop pauvres pour supporter la part qui résultera pour elles de l'application généralisée des taux de subventions métropolitains dans les domaines couverts par l'intervention des Ministères techniques .

L'intervention de ce"F.I.D.O.M." dit "complémentaire" doit avoir un double caractère. Elle sera provisoire, dans l'attente du moment où les communes des départements d'Outre-Mer pourront normalement contribuer aux charges de leur équipement, et variable dans l'espace et dans le temps, afin d'adapter cette aide exceptionnelle aux ressources de chaque collectivité locale et de laisser dans la quasi-totalité des cas une certaine responsabilité financière à la Commune .

Cette procédure pourra trouver son champ d'application dans les domaines suivants :

- Equipement sanitaire et social, eau et assainissement urbains, eau rurale, hydraulique agricole, assainissement rural. voirie rurale, équipement des Forêts des Départements

L'application de ces deux critères de compétence devra se concilier avec les exigences de la décentralisation administrative (maintien du FIDOM "local") et avec la nécessité de laisser pour un temps au FIDOM dans certains secteurs (orientation des cultures par exemple) la responsabilité d'un financement que les Ministères Techniques normalement compétents n'auront pas toujours la possibilité d'assurer.

3. Les montants globaux des autorisations de programme correspondant aux subventions qui seront consenties sur le Budget de l'Etat pour assurer la réalisation des équipements inscrits au Plan pour la période 1966-1970 s'élèvent à 750 Millions de Francs pour le FIDOM et, pour les Ministères Techniques, à un total de 1 023 Millions de Francs. (1)

---

(1) Il ne s'agit ici que de crédits programmés ou considérés comme tels .

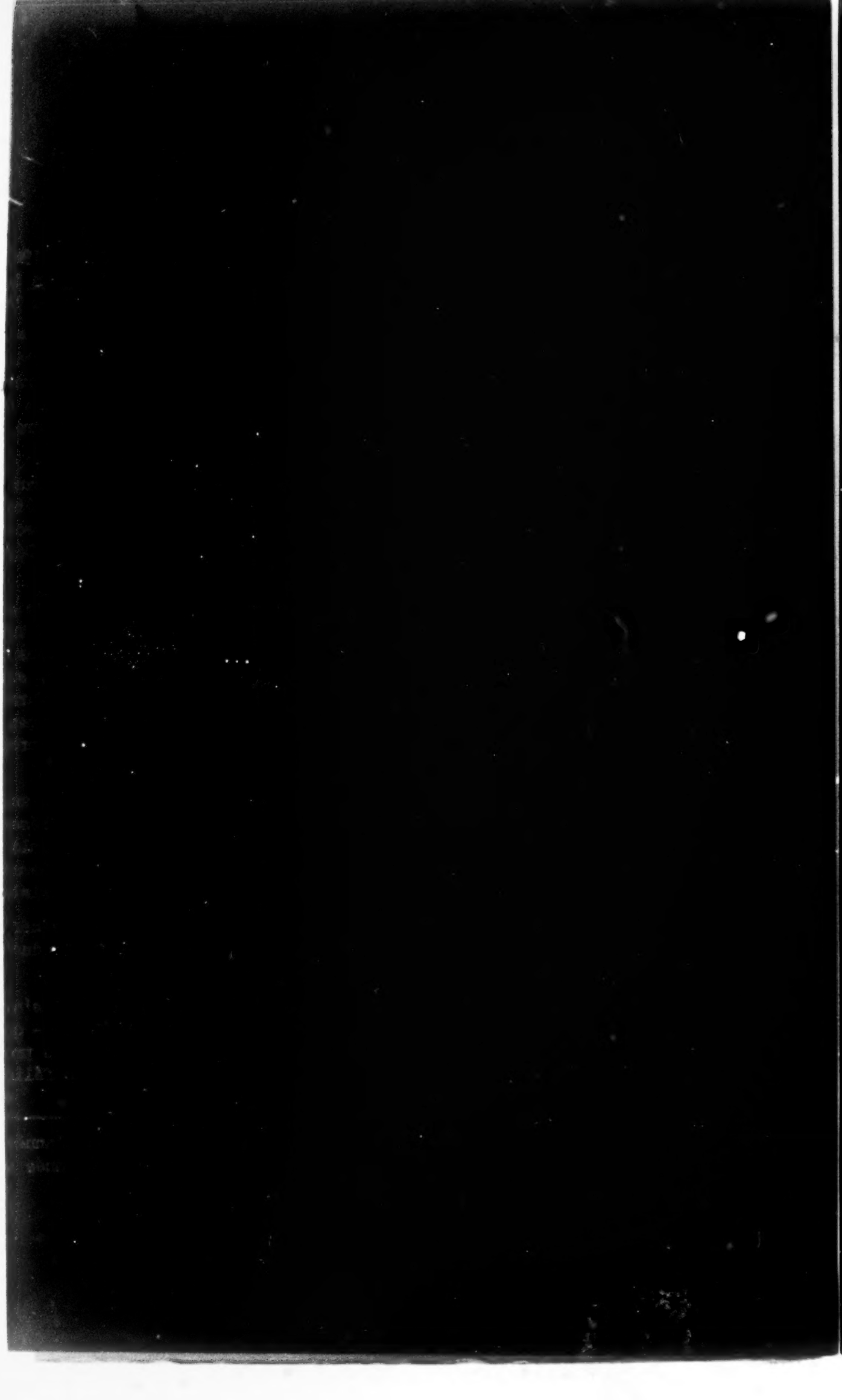

PERSPECTIVE de CROISSANCE 1963 - 1970

(en Millions de Francs 1963)

		MARTINIQUE	GUADELOUPE	REUNION	3 D. O. M. Insulaires	GUYANE
Production intérieure brute	1963	647,46	630,47	733,88	2 041,81	81,04
	1970	1 189,21	1 112,11	1 216,77	3 518,09	248,58
Indices 1970/1963		176	176	166	172	307
Taux d'accroissement		8, 4	8, 4	7, 5	8, 1	17, 4
Taux d'accroissement par tête (1)		6, 3	6	4,6	5, 6	14, 2
Revenus globaux	1963	777,34	696,69	863,76	2 337,79	121, 4
	1970	1 366,20	1 231,94	1 520,48	1 118,62	289,71
Indices 1970/63		176	177	176	176	239
Taux d'accroissement		8, 4	8, 5	8, 4	8, 4	13, 2
Taux d'accroissement par tête (1)		6, 3	6, 1	5, 6	5, 9	10, 1
Consommation des ménages	1963	638,38	588,47	667,50	1 894,35	98,19
	1970	1 130,68	1 037,51	1 222,64	3 390,83	235,47
Indices 1970/1963		177	176	183	179	240
Taux d'accroissement		8, 5	8, 4	9	8,7	13, 3
Taux d'accroissement par tête (1)		6, 4	6	6, 1	6, 2	10, 2
(1) Taux de croissance de la population retenue y compris migrations prévues		2 %	2,30 %	2,75 %	2,40 %	2,80 %

(c'est-à-dire en fonction d'un mouvement de migrations nettes de 8 000 personnes par an environ au départ des départements insulaires pendant le Vème Plan - 2 000 MARTINIQUE ; 2 000 GUADELOUPE ; 4 000 REUNION ; et d'une immigration nette de : 1 000 personnes permanentes en GUYANE pour la période 1966 - 1970 .

Sous la réserve que le manque de statistiques sûres confère à ces prévisions d'emploi un caractère extrêmement aléatoire, ce tableau appelle deux remarques :

- la demande d'emplois a été calculée en appliquant à la période 1966-1970 les taux d'activité très insuffisants résultant du recensement de 1961 .

Par ailleurs, les chiffres concernant l'exode rural risquent d'être inférieurs à la réalité .

Par suite le volume de l'emploi non couvert, comparé aux besoins démographiques sera sans doute un minimum. En sens contraire, les soldes d'emplois non couverts compte tenu du sous-emploi initial, sont peut-être surévalués, car une partie de ce sous-emploi a du être résorbé par les migrations au départ des départements insulaires effectuées de 1962 à 1965 .

- L'équilibre du marché du travail au terme du Vème Plan ne semble devoir être réalité dans aucun des 3 départements insulaires . La GUYANE, en revanche, aura certainement besoin de main d'oeuvre .

Si l'on se réfère aux seuls besoins nés de l'expansion démographique, c'est à la REUNION, que l'excédent de main d'oeuvre inemployée sera le plus important. En valeur relative la situation du marché du travail sera meilleure en MARTINIQUE & en GUADELOUPE.

Le Vème Plan devra également se préoccuper des problèmes particuliers concernant : <u>les travailleurs saisonniers</u> ou à temps partiel (en vue de les transformer en travailleurs à temps plein ou de leur trouver des activités d'appoint), <u>le sous-emploi féminin</u> (nécessité d'entreprendre une étude sur les activités accessibles aux femmes) ; <u>le sous-emploi des jeunes.</u> Cette dernière forme de sous-emploi touche un grand nombre de jeunes ayant abandonné des études secondaires dans lesquelles ils avaient été souvent mal orientés. L'adaptation du système d'enseignement aux possibilités du marché du travail par le développement accru de l'enseignement technique, ainsi qu'une information généralisée sur les métiers devront être effectués .

2) - <u>Les actions de formation professionnelle revêtiront dans les Départements d'Outre-Mer une importance particulière au cours du Vème Plan</u> : elles représentent, en effet, un des facteurs les plus puissants de transformation des structures sociales et de promotion individuelle et constituent la condition et la conséquence nécessaires d'une croissance économique rapide .

La Formation Professionnelle devra être adaptée aux aptitudes et au niveau réel de formation générale de la population ainsi qu'aux structures sociales des départements d'Outre-Mer. Elle devra être liée à l'évolution du marché de l'emploi, en fonction notamment des perspectives de développement sectoriel tracées par le Plan .

Enfin, les moyens de formation devront tenir compte des orientations retenues en matière de migration et de la nécessité de donner sur place une préformation aux migrants en fonction des possibilités d'emploi existant en Métropole .

- En ce qui concerne les Ministères Techniques, un tableau reporté en annexe Nº IV, indique la part réservée aux départements d'Outre-Mer à l'intérieur des enveloppes financières programmées à l'échelle nationale pour les divers équipements collectifs .

- Par exception les crédits correspondant à l'intervention du Ministère des Travaux Publics pour l'Aéronautique Civile et la signalisation maritime qui n'étaient pas programmées au cours des Plans antérieurs, ne sont pas compris dans l'enveloppe financière affectée aux équipements de cette espèce pour le Vème Plan. Ils seront néanmoins considérés comme étant programmés en dehors de cette enveloppe au cours du Vème Plan et seront [illegible] dans l'enveloppe nationale au titre du Vème Plan.

- Le principe de la programmation vaut également pour le FIDOM?

- Les montants qui ont été arrêtés pour les Ministères Techniques comme pour le FIDOM ne comprennent pas les dépenses nécessitées par l'installation du Centre d'Etudes Spatiales de GUYANE, à l'exception du moins des dépenses d'Aéronautique Civile .

Un certain nombre d'interventions seront également financées au moyen de crédits non programmés (développement de la pêche, primes à la construction, équipement Radio-Télévision, etc...).

Par ailleurs, la croissance attendue pour les divers secteurs de production, comme la réalisation des équipements inscrits au Plan pour l'infrastructure et l'habitat supposent un accroissement important des concours que les Caisses de Crédit Public ou semi-public consentent aux Départements d'Outre-Mer. L'augmentation devra être particulièrement sensible dans les secteurs suivants : Habitat - Tourisme (Caisse Centrale de Coopération Economique - Caisse des Dépôts & Consignations) -Equipement Routier (Caisse des Dépôts & Consignations) - Equipement individuel et collectif dans l'Agriculture (Caisse de Crédit Agricole) - Equipement Scolaire & Equipement Sanitaire (Caisse Centrale de Coopération Economique - Caisse des Dépôts).

L'aide de la Communauté Européenne n'est pas évoquée car le programme des opérations susceptibles d'être financées au titre du second Fonds Européen pour le développement de l'Outre-Mer (1964 - 19[illegible]) n'est pas encore définitivement arrêté .

Néanmoins d'importants investissements seront proposés aux instances européennes dans le domaine de l'infrastructure (routes, ports, assainissement, adduction d'eau potable, hydraulique agricole). Leur montant pourra atteindre 100 Millions de [illegible] pour la période du Plan .

IV - Le Contrôle de l'Exécution du Plan .

Une économie, évoluant à un taux de croissance très élevé sur des territoires où les facteurs de la production manquent de souplesse, est sujette à de nombreux déséquilibres partiels ou globaux qui peuvent compromettre le développement attendu et amenuiser singulièrement les résultats exprimés en prix constants .

Elle nécessite un réglage précis au stade du contrôle de l'exécution du Plan, qui suppose que deux améliorations essentielles soient apportées à la situation actuelle.

A) Les investigations statistiques seront étendues et approfondies .

.../.....

ANNEXE IV

Participation du Budget de l'Etat au Financement des Investissements dans les D.O.M. au cours du Vème Plan

- - Millions de Francs 1965 -

(Equipement programmés seulement)

N.B. - A l'exception des dépenses relatives à l'aéronautique civile ces chiffres excluent en principe tous les investissements directement commandés par la réalisation du Centre d'Etudes Spatiales de GUYANE .

Secteur	Ministère	Montant	
		Opérations à Engager	Autorisation de Programme
Equipements imputés sur les enveloppes financières déjà programmées à l'échelle nationale			
- Equipement Scolaire, Universitaire & Sportif	Education Nationale Jeunesse & Sports	585 (1)	524,25 (1)
- Equipement Culturel	Affaires Culturelles	15,7 (2)	7,7 (3)
- Recherche scientifique Recherche Agronomique (INRA - ORSTOM)	Enveloppe interministérielle	20	20
- Equipement sanitaire & Social	Santé Publique	300	70
- Equipements Collectifs ruraux(4)			
. Enseignement & Formation Professionnelle des Adultes	Agriculture	30	30
. Voirie, Adduction d'eau potable Assainissement - Hydraulique Electrification - Forêts	"	250	92,5

(1) dont 75,3 en opérations à engager et 65,3 en AP relatifs à l'équipement socio-éducatif et sportif (y compris l'équipement sportif scolaire et universitaire et relevant du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

(2) Ce chiffre, qui n'a qu'une valeur indicative pourra faire l'objet d'une nouvelle évaluation quand le programme des travaux aura été définitivement arrêté .

(3) A ce chiffre pourra s'ajouter une participation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à imputer sur sa propre enveloppe, en vue d'assurer le financement conjoint de certaines opérations d'équipement culturel.

(4) Il est également prévu une participation du Ministère de l'Agriculture non encore chiffrée à imputer sur sa propre enveloppe, de 3,8 Milliards de Francs pour le financement des équipements productifs ruraux (Travaux de Réforme Foncière - Equipement Individuel - Vulgarisation - Stockage - Transformation - Conditionnement - Industries Agricoles - Equipement Technique des Services Administratifs) .